

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 31 MARS 2023

Reprise de la séance à 10h20	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	
Propos introductifs de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	11
SCAMBII IN QUANTU À L'ANNULLAZIONE DA U TRIBUNALE AMMINISTRATIVU DI BASTIA D'ARTICOLI DI I REGULAMENTI INTERNI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / ÉCHANGES SUITE À L'ANNULATION PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA D'ARTICLE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
M. le Président du Conseil exécutif	13
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Claude BRANCA	16
M. Jean-Martin MONDOLONI	18
M. Pierre GHIONGA	20
M. Petru Antone FILIPPI	21
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	22
M. Saveriu LUCIANI	24
M. Romain COLONNA	28
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	31
Intervention de M. Fernand de VARENNES	32
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS ouvre le débat	38

<i>Echanges avec les conseillers :</i>	
M. Paul QUASTANA	39
M. Fernand de VARENNES	39
Le Président Gilles SIMEONI	40
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	42
M. Fernand de VARENNES	43
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	44
M. Jean-Martin MONDOLONI	45
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	46
M. Saveriu LUCIANI	47
M. Paul-Félix BENEDETTI	48
M. Romain COLONNA	49
M. Fernand de VARENNES	50
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	51
Suspension de la séance à 12h42 / Reprise à 15h36	
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
Point d'ordre de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	52
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 065 : Creazione di l'EPIC di i Camini di Ferru di Corsica	
Rapport n° 065 : Création de l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif.	55
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/010) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	62
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/018) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	64

<i>Prises de parole :</i>	
Mme Paula MOSCA	67
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	68
M. Paul-Félix BENEDETTI	69
M. Jean-Christophe ANGELINI	71
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	74
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	75
M. Xavier LACOMBE	77
M. Louis POZZO DI BORGO	79
M. Joseph SAVELLI	80
Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS	81
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	82
Suspension de séance à 17 h10 / Reprise à 18h23	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	84
M. Paul-Félix BENEDETTI, présentation amendement	85
Examen et vote amendement	86
VOTE rapport	86
<i>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</i>	88
<u>ENERGIA / ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 057 : Attualizzazioni di i misuri d'accompagnamentu di i pulitichi di l'AUE in quantu à a maistria di l'energia è à l'energii rinnuvevuli	
Rapport n° 057 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	89
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/009) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	91

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/020) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	93
M. Julien PAOLINI, en réponse	95
M. Jean-Jacques LUCCHINI, présentation amendement de « Fà populu in seme »	96
Examen et vote amendement	98
VOTE rapport	98
Raportu n° 058 : Avisu nantu à a pruposta di leghji n° 199 di u Senatori Jean-Jacques PANUNZI relativa à a maghjurationi di a tariffa di ricompra d'alitricità prudutta da fonti d'energii rinnuvevuli nantu à i tarritorii senza intercunissioni cù u rituali metrupulitanu	
Rapport n° 058 : Avis sur la proposition de loi n° 199 de M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI relative à la majoration du tarif de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (ZNI)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	99
Lecture du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2023/O1/02) par Mme Françoise CAMPANA, <i>rapporteuse</i>	102
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/008) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	103
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	104
M. Julien PAOLINI, en réponse	104
VOTE rapport	105

<u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	
Raportu n° 061 : Messa in opera di e cunvenzione rilative à l'azzione ecunomiche cuncertate cù i territorii	
Rapport n° 061 : Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA , Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	106
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/011) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	108
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/016) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	109
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	110
Mme Christelle COMBETTE	112
M. Antoine POLI	113
Mme Chantal PEDINIELLI	113
Le Président Hyacinthe VANNI	114
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	115
M. Louis POZZO DI BORGO	115
M. Antoine POLI	117
Mme Valérie BOZZI	118
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse	118
Examen et vote de l'amendement	120
VOTE rapport	121
<u>AGRICULTURA /AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 074 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di u decretu rilativu à u pagamentu spaghjatu pè a PAC 2023-2027	
Rapport n° 074 : Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux paiements découplés pour la PAC 2023-2027	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Alex VINCIGUERRA , <i>Président de l'ADEC</i> en lieu et place de Monsieur Dominique LIVRELLI, <i>Président de l'ODARC</i>	122
Vote sur l'urgence	124
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Anne PIERI	125
M. Jean-Jacques LUCCHINI	125
M. Pierre GHIONGA	126
Mme Vanina LE BOMIN	127
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	128
M. Jean-Jacques LUCCHINI	128
Mme Marie-Anne PIERI	129
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Xavier LACOMBE	129
Mme Nadine NIVAGGIONI	131
M. Jean-Jacques LUCHINI	132
Mme Chantal PEDINIELLI	133
Mme Vanina LE BOMIN	133
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse	134
VOTE rapport	135
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 059 : Cuntratti di cuncessione per a splutazione di quattru porti di pesca di u Cismonte	
Rapport n° 059 : Contrats de concession pour l'exploitation de quatre ports de pêche du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA , <i>Président de l'ADEC</i> en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	136
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	137
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	138
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GUIDONI	138

M. Paul-Felix BENEDETTI	139
M. Alex VINCIGUERRA, <i>Président de l'ADEC</i> , en réponse	140
VOTE rapport	141
<u>DEROGATION temps de travail des agents du SGAC</u>	141
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 055 : Determinazione di i raporti in quantu à l'avanzamentu di gradu 2023 pè u gradu du ridattore principale di seconda classa	
Rapport n° 055 : Détermination des ratios d'avancement de grade 2023 pour le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	142
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	143
VOTE rapport	143
Raportu n° 056 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 056 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	143
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	144
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	145
Mme Nadine NIVAGGIONI	146
M. Louis POZZO DI BORGO	146
Mme Chantal PEDINIELLI	148
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	148
M. Paul-Felix BENEDETTI	149
M. Hyacinthe VANNI	149
Mme Bianca FAZI, en réponse	151

VOTE rapport	152
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2023/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux bailleurs sociaux Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	153
Prise(s) de parole : Mme Vanina LE BOMIN	154
VOTE motion	154
Motion N° 2023/O1/008 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Fermeture programmée de la maternité de Portivechju Présentation de la motion par M. Georges MELA	155
Prise(s) de parole : Mme Danielle ANTONINI Mme Marie-Claude BRANCA M. Jean-Christophe ANGELINI En réponse, Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge du social	157 158 158 159
VOTE motion	159
Point d'ordre de M. Paul-Félix BENEDETTI concernant la motion retirée En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	160 160
<u>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION</u>	
Raportu n°073 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 5 di l'avamprugettu di lege organica relativu à l'apertura, a mudernizazione è a rispunsabilità di a magistratura	

Rapport n° 073 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité de la magistrature Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	161
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Valérie BOZZI	163
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	165
Examen et vote amendement	166
VOTE rapport	166
<i>21H23 La Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
<u>RESOLUZIONE / RESOLUTIONS</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation	167
RÉSOLUTION N° 2023/O1/01 du groupe « Un Soffiu Novu » M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation	170
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Valérie BOZZI	171
M. Pierre POLI	171
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	173
VOTE RÉOLUTION	173
RÉSOLUTION N° 2023/O1/02 du Président du Conseil exécutif et de la Présidente de l'Assemblée de Corse Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation	174
<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	175
M. Paul-Félix BENEDETTI	176
M. Romain COLONNA	178
M. Jean-Martin MONDOLONI	178
VOTE résolution	179
La séance est levée à 22h.	

La séance est reprise à 10 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliemu i nostri travagli.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Care è cari cunsiglieri esecutivi, Care è cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Avenu piacè à riceve oghje Fernand de VARENNES, chì ghjè rapurtore à e Nazione unite nant'à e minorità è e minorità linguistiche in particolare.

Vi ramentu dui affarucci :

Ramintate vi ch'ellu ci hè oghje una traduzione di i nostri dibattiti in corsu, è da u corsu à u francese. Fate casu quand'è vo cambiate di lingua. Quand'è vo parlate francese è dopu passate corsu, è quandu parlate corsu è dopu francese, ghjè appena difficiuli per i traduttori. L'avia dettu eri.

Je vais reprendre mon exposé, qui sera rapide d'ailleurs, en français.

D'abord, je tiens à remercier Fernand de VARENNES d'avoir accepté d'être avec nous ce matin à l'occasion de ce débat relatif au jugement du tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars dernier concernant le règlement intérieur, en particulier l'article 1 de notre règlement intérieur, qui avait été voté, je vous le rappelle, en décembre dernier par cette même assemblée.

L'article 1 qui stipule en particulier que le corse et le français sont les langues du débat – je dis bien du débat – au sein de cet hémicycle.

A la suite de cette décision, plusieurs voix se sont fait entendre, dont celle d'ailleurs de Fernand de VARENNES, et je l'en remercie. D'autres voix en Europe et à l'international pour dénoncer la situation et la difficulté que rencontrait la langue corse lorsqu'il s'agissait de l'utiliser comme langue de débat.

Moi, je ne vais pas être longue ce matin sur ce sujet, parce que je souhaiterais, et je me suis déjà exprimée hier lors de mon intervention inaugurale. Par contre, il serait bon que les groupes puissent s'exprimer.

Nous avons convenu tout à l'heure avec le Président de l'Exécutif et M. de VARENNES, que je remercie à nouveau pour sa présence parmi nous, que le Président de l'Exécutif s'exprimerait d'abord, que chaque groupe aurait 10 minutes pour donner son avis, sa position au regard de ce jugement.

Et ensuite, je passerai la parole à notre expert international pour qu'il nous donne son point de vue, un point de vue forcément riche d'une expérience au contact de diverses minorités de par le monde, et notamment de minorités linguistiques.

Je ne serai pas plus longue. Je vous invite, lorsque vous vous exprimez en corse, à être vigilants lorsque vous repassez au français, ou l'inverse.

Encore merci M. de VARENNES, de votre présence.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, vi passu à parolla.

**SCAMBII IN QUANTU À L'ANNULLAZIONE DA U TRIBUNALE
AMMINISTRATIVU DI BASTIA D'ARTICOLI DI I REGULAMENTI
INTERNI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / ÉCHANGES SUITE À
L'ANNULATION PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
D'ARTICLE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

M. le Président Gilles SIMEONI

Sgiò rapurtatore à e Nazione unite, carissimu Signore De Varennes, ghjè, per a Presidente di l'Assemblea di Corsica, per l'Assemblea di Corsica, è per u Cunsigliu Esecutivu di Corsica, un onore è un piacè di riceve vi oghje ind'è issu locu induve batte forte u core di a vita demucratica di a Corsica. Un isula di u Mediterraniu, incù un populu arradicatu à a so tarra, apartu à u mondu, un populu chì, da i tempi landani, hà sempre campatu à modu soiu, incù a so lingua, è a so cultura.

Dicia ch'ellu era per noi un onore, un piacè di riceve vi perchè avemu pussutu suvità incù interessu assai a vostra azione forte, putente, determinata per assicurà à e cusì dette minorità linguistiche u so dirittu à parlà a so lingua, chì tutte e lingue sò à paru. Facenu tutte parte di u patrimoni di l'umanità, è quand'ella sparisce una lingua, ghjè un pezzu di a nostra umanità chì sparisce cun ella.

Tengu à salutà dinù a presenza di a Presidenta di u Cunsigliu Suciale, Economicu, Culturale di l'ambiente di a Corsica, a terza stituzione, di quelli di a Cullettività di Corsica, a stituzione chì riprisinteghja a sucetà civile ind'è a so diversità, una stituzione chì hà vulsutu piglià à l'unanimità, una muzione per ramintà chè no tinimu, tutti quant'è no simu, ind'a diversità di e nostre upinione pulitiche, chè no tinimu forte forte à a nuzione di cu-ufficialità, in fattu, è in dirittu, ind'è a nostra vita publica è privata. Salutu dunque à a Presidente Nicoli, è à u consigliere Andreani. Dicia a terza stituzione perchè chì ci hè u Cunsigliu esecutivu, l'Assemblea di Corsica, u Cunsigliu Economicu, Suciale è Culturale di l'ambiente di a Corsica, è pò ci n'hè altre duie, chì sò raprisintate dinù ; a camera di i territorii, i rughjoni di Corsica, è pò una stituzione chì ci tene à core, assai, l'Assemblea di a Giuventù, un Asemblea chì riprisinteghja quelli chì sò i giovani d'oghje, è quelli chì camparanu ind'è issu paese, ind'è u mondu di dumane chè no circhemu à appruntà u megliu pussibile, è dunque tengu a salutà dinù a presenza oghje di i dui Vici-Presidenti di l'Assemblea di a giuventù.

Simu dunque numarosi à aspittà a vostra parolla, è u vostru parè, nantu à ciò chì si passa in Corsica, ma chì face ribombu à ciò chì si pò passà ind'è

d'altri paesi, d'altre isole, d'altri territori, chì l'indiamentu è a lotta pè a salvezza è a sparghjera di e lingue dette minoritarie o minorizzate hè una lotta di primura pè tutti quelli chì pensanu chì a demucrazia hè dinù a demucrazia linguistica.

Simu quì perchè, oghje ? Simu quì perchè chì ci hè statu una decisione di ghjustizia, resa da u tribunale amministrativu di Bastia un mese fà, à prupositu di u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica, è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, dui regolamenti chì sò stati vutati in i listessi termini, è à l'unanimità ! È tengu à ramintà chì quì sò raprisintati da a vulintà di u populu corsu, l'upinione varie è diverse chì caratterisaghjanu una demucrazia. Ma issu rigulamentu, l'avemu vutatu à l'unanimità. È dicia, di modu naturale, chì u corsu è u francese, sò e duie lingue chì ghjovanu à i nostri travagli, è à i nostri dibattiti. È ci paria una manera naturale, di scrive, ind'è a regula, ciò chè no campemu, dipoi tanti è tanti anni, ghjunghjite oghje, o Sgiò rapurtatore, ind'un Assemblea chì hè stata creata in u 1982. Fistighjemu i quaranta anni di sta stituzione. È ancu quaranta anni fà, l'eletti, quelli chì eranu quì prima di noi, chì ùn eranu micca naziunalisti o autonomisti, eranu à spessu omi è micca donne, à l'epica, chì ùn ci era ancu parità, l'eletti avianu l'abitudine di sprime si in Corsu, quand'elli vulianu parlà Corsu. È dunque l'avemu sempre fatta, avemu decisu di scrive la in u nostru regulamentu.

Allora, issa decisione di ghjustizia hè vinuta à dì chì era difesa di parlà corsu, ci hà cummosu. Ci hà rivultatu. Ma in qualchì locu, ci hà resu serviziu, perchè hè vinuta à scrive neru nantu à biancu chì oghje chì ghjè oghje, dopu à tante lotte, di pettu à una vulintà generale è demucratca di pudè parlà a so lingua, a regula di dirittu attuale, in Francia, ùn u permette micca. È dunque, cume no simu attaccati assai à a demucrazia, vulemu, pè a forza di u dibattitu, pè a forza di a nostra parolla, è i nostri atti d'eletti, truvà e sulidarità, truvà i spazii per fà cambià e cose, è pè fà cambià u dirittu. Perchè l'hà detta eri, à nome à tutti, a Presidente di l'Assemblea di Corsica : "Nimu ùn ci impediscerà di parlà Corsu". Simu liati assai à a lingua francese. Simu liati assai à tutte e lingue perchè pinsemu chì u bilinguisimu è u plurilinguisimu sò ricchezze pè l'omi è pè a sucetà. È vulemu custruisce une sucetà corsa aparta, aparta nantu à u Mediterraniu, nantu à l'Europa, è nantu à u mondu.

A nostra lingua hè tramandera, trà u passatu è u presente. A nostra lingua hè u nostru esse à u mondu intantu chè populu.

A nostra lingua hè un arnese maiò d'integrazione pè quelli chì ùn sò micca nati nantu à st'isula, è chì facenu a scelta di vene à campà ci. È sò numarosi.

A nostra lingua hè una ricchezza, micca solu culturale, ma dinù economica, perchè ci apre una porta tamanta ver' di una cumunità umane d'una miliarda di locutori, quelli di lingua latina. È issa ricchezza, chì face parte di u nostru esse, individuale è cullettivu, ùn a vulemu micca perde.

Allora, o Sgiò rapurtatore, a prima volta ch'avemu cunnisciutu u vostru impegnu, è i vostri travagli, ghjè quandu vi site interrugatu, è dopu oppostu, à a decizione di u Cunsigliu Custiziuale resa in u 2021 pè pruhibisce l'insignamentu immersivu di e lingue dette regiunale. Avete scrittu ind'è u vostru raportu chì issa manera di fà era una minaccia per a dignità, a libertà, l'egualità è a non-discriminazione di e lingue è culture storiche minoritarie. Pinsemu, o Sgiò rapurtatore, cum'è voi. Una prima parte di u travagliu hè statu di cunvince e regione di Francia chì anu campatu una lingua, storicamente, d'opponne si, puliticamente, à sta decizione.

Vogliu ramintà quì, à voi, ma dinò à l'eletti, chì l'Associu di e regione di Francia hà vutatu à l'unanimità chì ind'è u so libru biancu nantu à a decentralisazione, ci saria una dumanda di mudifica di a custituzione francese cù u so articulu 75,1 chì privede chì a Republica aiuta à u spannamentu è à a prumuzione di e lingue regiunale, frà altru, è ghjè a pruposta di mudifica, grazia à l'insignamentu immersivu. Pinsemu noi chì issa pruposta hè un bè, ma chì oghje ci vole à andà più luntanu. Sapete, o Sgiò rapurtatore, ch'ella hè prevista una riforma di a custituzione, in u 2024. Ùn sapemu micca s'ella sbuccarà issa riforma. Ci interressa assai à noi altri corsi perchè hè prevista chì ind'è sta riforma ci sia a pussibilità d'un statutu, hè ciò chè no bramemu, un statutu d'autonomia per a Corsica. S'ella ci hè, sta riforma di custituzione, pensu, pinsemu, ch'ella deve esse dinù l'occasione di mudificà l'articuli di a custituzione chì parlanu di e lingue, è di e lingue dette regiunale, o minoritarie. È aldilà di u so insignamentu immersivu, pensu è prupongu, è prupunaraghju ch'ella ci sia un'antra mudifica. Iè, a Republica francese deve cuntribuisce à u mantinimentu è à a sparghjera di e lingue dette regiunale chì pè noi, hè una lingua naziunale perchè pinsemu chè no simu un populu ma accitemu u cuncepitu di lingua regiunale.

A Republica deve cuntribuisce à u mantinimentu è à a sparghjera di e lingue dette regiunale, frà altru, incù l'insignamentu immersivu, ma dinù à traversu un statutu. Un statutu chì ricunnosca a pussibilità di l'usu di a lingua ind'è tutti l'atti di a vita publica. Ind'è tutti l'atti di a vita publica. Ùn pudemu micca accittà nè imaginà chì e nostre decizione democratiche possinu esse à u risicu di l'incustiziuonalità o di l'annullazione perchè chì sarianu state nutrite da un dibattitu chì pò esse in lingua francese o in lingua corsa. Pudemu sente u fattu chì ind'è un serviziu publicu, ind'a vita publica, ci vole à creà e cundizione pè

quelli chì ùn parlanu micca una lingua, d'avè un accessu, à parà, cù quelli chì a parlanu.

Ghjè per quessa chì oghje, pè fà un passu, è pè mustrà chì ind'è a nostra logica, ùn si pò mancu pinsà una siconda d'opponere a lingua francese è a lingua corsa, chì devenu viaghjà à parà. Avemu fattu u passu di issa traduzione simultanea è ghjè pè quessa dinù chè no simu vinuti à dumandà u vostru avisu è u vostru parè. Micca solu pè traduce da u corsu à u francese, chì saria accittà a situazione di diglossia è di minorizzazione di a lingua corsa. Innò, dimu chì, quand'ellu si parla Corsu, si pò pinsà à traduce in Francese, è quand'ellu si parla Francese, si pò pinsà à traduce in Corsu.

Eccu pè ingagià u nostru dibattitu, è nanzu di stà à sente, incù interressu assai a pusizione di i gruppi riprisintati à l'Assemblea di Corsica, eccu cume u Cunsigliu Esecutivu di Corsica vulia pone i termini di a problematica d'oghje è diceraghju pè compie chì a sapete chì i populi campanu di prugetti. Campanu di travagliu. Campanu d'affari cuncretti assai, di tutti i ghjorni ma i populi campanu dinù incù i so sogni, incù a so storia, incù a so vulintà d'esse, incù a so lingua. Ùn pudemu micca pinsà di campà senza a nostra lingua.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o signò Presidente.

Allora cume l'aghju spiecata prima, ogni gruppu hà dece minuti pè intervene nantu à stu sugettu. Impurtantissimu. L'avete capita.

Allora, quale hè chì vole a parolla ? Marie-Claude Branca, pè Core in Fronte.

Mme Marie-Claude BRANCA

Bonghjornu à tutti.

« Aghju da parlà in francese pà chì tutt'ognunu capisca ». Quanti volti l'aghju intesi issi parolli. Quanti volti aghju vistu parsoni anziani chì sapiani parlà pocu è micca u francesu è chì facianu u sforzu d'aduprà issa lingua parchì ci erani a ghjenti chì ùn capiani micca u corsu. Ma "je parlerai en Corse pour que tout le monde comprenne", i riprisintanti di u Statu francesu quandu sò ghjunti in Corsica, ùn l'ani mai ditti issi parolli.

Issi parolli, i capi militari di i suldati corsi, chì ùn capiani micca l'ordini, o chì ùn pudiani micca ubbidiscia, ùn l'ani mai ditta quandu issi suldati erani fucilati. Allora ci saria dui linguì. Ci saria a lingua suprana, è chì saria a lingua di a prumuzioni suciale, com'è a ci ani fattu creda, a ci ani imparata. È pò ci saria una lingua suttimissa, una lingua chì ùn servi à tant'affari, una lingua chì si duvaria parlà solu in casa, un pocu in carrughju, è di tantu in tantu in iscola pà fà ci piaceri. Innò. Sò dui linguì di u stessu niveddu.

A noscia lingua, com'è l'aveti ditta o Sgiò Prisidenti, a noscia lingua hè fatta di storia, di tradizioni. Faci parti di nò stessi. Hè a noscia manera d'esse, di pinsà, di campà.

Allora, parlemu di cu-ufficialità, issa cu-ufficialità iè, a duvemu dumandà, ma a duvemu supratuttu fà da par nò. A noscia lingua, duvimu muscià chì a parlemu da partuttu. A pudemu parlà in casa, in famidda, in carrughju, in iscola, à u travaddu, è à l'Assemblea. Issa cu-ufficialità ùn devi essa micca cà una rivendicazioni pulitica. Parchì issa rivendicazioni, s'idda stà à un niveddu puliticu, hè una rivendicazioni chì spicca la ghjenti. Ci sariani i naziunalisti, è ci sariani quidd'altri. È si vidi ancu quì, mi ne sò avvista, certi diciarani chì ghjeu mi sbagliu ma certi chì u sanu parlà bè è ancu strà bè facini a scelta d'ùn parlà lu micca, parchì voli muscià a so sfarenza.

Innò, a noscia lingua hè di tutti, hè di tutti i partiti, hè di tuttu u populu, è issa rivendicazioni devi essa una rivendicazioni di u spiritu, di u cori. Issa lingua hè a noscia. Parlemu la, tramandemu la, femu la campà. È cussì, ùn ci pudarani impediscia da parlà la.

Ghjustu pà finiscia, parlaraghju dui sicondi di issa traduzioni chì no t'avemu dapoi arrimani, speru chì prestu ùn ne avaremu più bisognu, ma voddu di chì hè un piaceri di pudè senta traduci i dui linguì, dunqua hè ghjà un passu, ma un passu à vena hè di ùn avè ne più bisognu.

Vi ringraziu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Signora cunsigliera. Quale hè chì si vole sprime nantu à stu sugettu?

Jean-Martin Mondoloni per "Un soffiu novu".

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pierre Ghionga mi face sapè chì ci vole ch'eo li lasciassi dui minuti.

Pè cummincià, vulia salutà a prisenza di u rapurtatore di l'ONU, chì dà una cauzione alta à i nostri dibattiti oghje.

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente, pè l'iniziativa ch'avete pigliatu in furia fatta, di pudè traduce dipoi eri i nostri dibattiti. Felicità dinò a ghjente chì travaglianu, più sopra, dipoi eri, in un exerciziu assai difficiule, chì facenu un travagliu chì in una sola ghjurnata s'hè migliurata in quachì ore, avemu vistu veramente ghjente chì sò impegnate di una scumessa nova chì ci permette oghje, ghjè à pena l'entrata di u mo discorsu, forse, di truvà una suluzione.

Simu quì oghje adduniti perchè ci hè statu una decisione di u tribunale amministrativu è mettite in piazza calcosa chì si pudia mette in piazza dapoi tant'anni. Pè a storia di iss'Assemblea, avete vintu un elezzione sette anni fà, è quand'è vo site ghjunti, hè vera chì ci era, s'o mi possu permette, "un soffiu novu" da u puntu di vista di a lingua, è a vulintà pè tutti di dibatte in lingua corsa. È ind'è u gruppu da l'epica, aghju, di manera naturale, pigliatu l'iniziativa di pone qualchì quistione in lingua corsa, è, d'aprile 2016, v'aghju postu una quistione, è à a fine di a mo quistiona, v'aghju fattu sapè chì seria bè d'esse in regula, d'esse in regula, di prumove mezi di traduzione à tempu ch'o parlava. Sette anni! Sette anni sò passati è pensu chì pudiamu evità unipochi di muri ch'avemu pigliatu di pettu à issu regulamente, senza fà ne scumbugli.

Dunque oghje ne simu à circà suluzione di pettu à a decisione di u tribunale amministrativu. U fattu chì ghjè u prefettu Lelarge chì hà decisu di mandà in tribunale issa decisione. Ma s'è ùn avia micca mandatu in tribunale issa decisione di u regulamente, ch'avemu aduttatu à l'unanimità, dicu què pè u rapurtadore, ch'ellu situessi à pena e sensibilità pulitiche. Eiu sò Presidente cù Madama Bozzi di un gruppu chì hà un raportu storicu à a lingua chì ùn hè micca forse quellu di i naziunalisti. Di e forze naziunaliste. Ma issa lingua, hè forse calcosa di più mudernu, ùn pò micca esse un ogettu puliticu. Issa lingua appartene à tutti, è avemu ricevutu issa lingua, cum'è tutti, pensu chì face partita di a nostra manera d'esse à u mondu, è ùn hè micca un ogettu puliticu. È u tribunale amministrativu ùn anu micca a listessa interpretazione di ciò ch'ellu dice.

A dicu pè a nostra cullega chì dubbiteghja di volte di a lettura chì pudemu avè di i raporti. L'aghju lettu u resucontu di u tribunale amministrativu. "Tribunale amministrativu" ùn hà scrittu in locu chì ci hà da impedì di parlà corsu! Ùn hè scrittu in locu chì ci hà da impedì di parlà corsu u tribunale

amministrativu! Chì dice u tribunale amministrativu? Dice chì, pè fà la à l'accorta chì i nostri dibattiti, à l'internu, trà di noi, è fora, devenu esse capiti, è a lingua ufficiale chì permette, trà di noi è fora d'esse capiti da tutti, ghjè a lingua francese. Ghjè una sorpresa pè tutti ? Ghjè una sorpresa pè quale quì? Perchè ne femu tuttu un scumbugliu. Òn hè micca una sorpresa ! Femu un dibattitu pè calcosa chì era previstu. È a dicu subitu, pudete fà appellu di sta decizione.

A corte amministrativa d'appellu hà da fà referenza à l'articulu 2 di a Custituzione è à a lege Toubon, chì dice chì a lingua di i dibattiti ghjè u francese. È andate puru in Cunsigliu di Statu. Avemu da spende energie, dispunibilità è soldi ind'è issa strategia! Pè cunduce à u resultatu chì cunniscimu, a lingua francese hè a lingua di i dibattiti. Ma, à tempu, s'è cerchemu soluzione, o femu pulitica o vulete fà prova, ghjè una strategia, chì ci vole à cambià a custituzione pè chì u Corsu possi esse parlatu ind'è l'Assemblea di Corsica, avete da fà a prova cù soldi, tempu, è energia. U tribunale amministrativu l'hà decisa cusì.

U fundamentu di a decizione ghjè l'articulu 2 di a Custituzione è a lege Toubon, è da quì à qualchì mesi, a corte amministrativa d'appellu, pensu, micca à centu per centu perchè ci hè una strategia chì dice “vistu chì ci hè l'andatura di Beauvau, forse avemu da vede s'è u Guvernu hà cambiatu d'avisu”. Òn hè micca u Guvernu chì piglia e decizione ! Sò e corte amministrative. Ma à tempu guardemu sò chì si passa in altrò. Perchè ci hè ghjente chì sò primarose, ind'è u mondu, è in Francia, di pudè parlà e so lingue nustrale. Ci hè a Britannia è ci hè a Pulinesia.

Allora chì anu fattu ? Anu fattu sò ch'o femu dappoi dui ghjorni. Mettendu in ballu e cundizione pè esse capitu da tutti. Da nentru è da fora. Mezi di traduzione. È dunque ci hè in Britannia, u Cunsigliu regionale, in 2022, chì hà pigliatu issa decizione, è fin'ora u tribunale amministrativu adimette chì s'è mettimu in ballu i mezi di traduzione, l'affari ponu andà. A Pulinesia, ghjè u Cunsigliu di Statu chì hà statuatu. Chì s'hè passatu in Pulinesia ? Ci era un omu, una donna scusate mi, u Vici-Presidente di a Pulinesia, chì hà presentatu, chì ponu fà e lege, cume a sapete, una lege di paese, è hà rispostu à e quistione unicamente incù a so lingua nustrale, a lingua lucale. Hà ricusatu di parlà Francese. Ma tandu ci eranu mezi di traduzione. È u Cunsigliu di Statu ùn s'hè micca uppostu. Chì hà rispostu ? Hà rispostu chì si pudia fà usu d'un antra lingua chè u Francese, s'è l'usu ùn era micca privatu, è i mezi tecnici di traduzione anu permessu di francà u muru.

Dunque vogliu finì u mo prupostu dicendu chì, Madama a Presidente, ben'intesu chì nimu ùn ci pò impedisce di parlà Corsu, nè à l'Assemblea di Corsica, nè fora. Nimu ùn vi pò impedisce di fà appellu di issa decizione.

Nimu ùn pò impone à qualchissia di parlà Corsu o Francese, chì, issa brama di parlà Corsu face partita di a nostra manera d'esse, è lampà l'idea ind'è l'upinione, chì qualchissia, un Presidente di tribunale, o u Statu ci impedisce di parlà Francese ùn hà micca sensu. È ùn trova micca fundamenti. E soluzione ci sò, cerchemu e soluzione è cerchemu di campà Corsu cume pudemu respirà. Ùn ci hè nimu chì v'hà da impedisce di respirà, nè in lingua francese, nè in lingua corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci era Pierre Ghionga chì vulia parlà, dui minuti.

M. Pierre GHIONGA

À ringrazià, vi Madama a Presidente.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, Madama a Presidente di l'Assemblea, caru Signore De Varennes, a sapite, sò innamoratu di a lingua corsa, un militante di a cu-ufficialità, senza esse naziunalistu.

Allora aghju da ripete, forse menu bè, chè u Presidente di l'Esecutivu, e ragione chì mi facenu esse per a salvezza di a nostra lingua. Una lingua appartene à un populu ma appartene à tutta l'umanità. À l'umanità sana. È ghjè u nostru dovere di salvà tutte e lingue. Ùn aghju micca da rifà vi una storia religiosa ma si dice chì Diu, pè permette à l'omi di righjunghje lu torna in Paradisu, l'hà datu a diversità linguistica. Ghjè a contra lettura di u mitu di a torra di Babel. Dunque eiu credu assai à què. È a diversità permette à l'omu di duventà più bonu, più bellu. È ci vole à salvà què.

Dopu, una lingua, ghjè una ricchezza ecunomica, l'hà detta u Presidente, ci apre u mondu di e lingue rumane.

Ghjè torna una ricchezza suciale, permette a cuesione suciale, soprattuttu in Corsica, avà chì a demugrafia scambia, assai, in pochi tempi. È a lingua corsa ghjè un arnese impurtante per fà cuesione suciale.

Ghjè ancu una ricchezza individuale, perchè, parlandu duie lingue, è aghju fattu a prova eri, s'ampara più facilmente altre lingue. U Presidente hà ricunnisciutu a qualità di u me Inglese (ride), è quessa hè grazia à a lingua corsa.

Allora, ci vole un arnese pè salvà tuttu què. È u solu arnese ch'ellu si cunnosce, ghjè a cuufficialità. Ci vole un statutu di cuufficialità. Allora eiu aghju presentatu un statutu di cuufficialità in u 2013, forse ùn era micca bè addattatu, è avà, ne aghju parlate incù M. De Varennes nanzu, mi si pare chì forse, un statutu

di cu-uffialità territoriale seria megliu, ancu s'ellu ùn hè micca sò chì mi piaceria à mè, seria più faciule à ottene. Forse in e discussione in Parigi, di fà passà issu messagiu mi pare forse più faciule à avè.

Allora eiu dicu, s'è vulimu salvà issa lingua, u solu arnese, a ripetu, è finiscu quì, a cu-ufficialità territoriale.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole... Petr'Àntò Filippi.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi Signore Presidente.

Prima di tuttu, à ringrazià à u Signore De Varennes d'esse quì incù noi, è felicità a traduzione perchè veramente ghjè un exerciziu cumplicatu cumplicatu assai, è ci ne rendimu contu. Ci simu amusati unepochi à fà la à tempu à elli è veramente v'invitu à pruvà la, ghjè assai assai cumplicata.

Eccu mi fora di lege, fora di lege parlandu a lingua di mammane. Chì più diritta chè ella ùn ne cunnoscu micca, è chì in quantu à mè, di for'di lege, ùn ne sente manc' à pena u sensu.

Interdetta dunque a lingua chì m'hà spiecatu u mondu, à traversu à babbu è à mamma. A lingua chì m'hà fattu a scola, ancu s'è ùn eranu micca sempre i più belli mumentu. Pruibita, a lingua chì mi face sunnià, chì m'hà permessu d'amparà d'altre lingue, not like Pierre Chionga but anyway (ride), chì m'hà contu e più belle fole, scrittu e più belle puesie, è cantatu e più belle canzone.

Illegitima dinò, a lingua ch'elli anu adupratu i mei pè chjamà i so lochi, è chì forse ci vuleria ogni tantu stà à sente da ùn truvà si incù a fiumara o e baule in casa. A lingua è a cultura ch'o possu offre à quellu chì ghjunghje è chì face chì avemu calcosa à di à l'universale, in issu mondu mundializatu, chì di più in più ne manca. A lingua chì insegnu dinò perchè hè difficiule di presentà cum'è una fortuna ciò ch'ella hè...una lingua chì hè difesa in u spaziu publicu. Noi cursofoni, noi militenti a sapimu. Ma tuttu u mondu ùn hè micca cursofonu o militente. È pè spieca la, ci vole dinò iss'arnesi quì.

A lingua dunque hà bisognu di un statutu è ne simu cunvinti. Pè parà ste situazione, è i circadori a vi diceranu ... ci n'hè unu quì...

Dinò per arrestà d'avè à ghjustificà ci. Semplicemente perchè ghjè a lingua chì dice ciò ch'o sò è ciò chè no simu tutti quì. Accettà sta situazione attuale seria semplicemente accettà di pruibisce ciò chè no simu è d'impedisce la d'entre nentru à st'Assemblea.

Allora, essendu dettu què, pensava à definisce in francese, micca da chì tuttu u mondu capisca ma pè chì unepochi capischinu. Ma postu ch'ella ci hè a traduzione, m'aghju da fà piacè, aghju da compie quantunque in Corsu.

Aspettendu è travagliendu à u statutu chì venerà perchè ùn cappieremu nunda di pettu à un giacubinisimu trapassatu è pulverosu perchè ghjè u sensu di a storia, è perchè chì a nostra determinazione hè tutale. À i ghjudici, i tribunali, à i prefetti, i raprisintenti di u Guvernu, o di u Statu, li dimu chè s'elli pensanu d'impedisce u populu corsu di parlà a so lingua nentru à a so Assemblea, o inghjì locu nantu à a so terra, vi precu salute.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì dumanda a parolla ? Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi. À ringrazià vi o Signore François De Varennes di raghjunchje ci pè issu scambiu.

Allora issu scambiu ch'intervene oghje in reazione, in reazione à una decizione di u tribunale amministrativu, diceraghju una decizione aspettata. Cunnisciuta. Sappiuta. È chì, ghjust'à puntu, eiu aghju da piglià à pena di contr'à puntu, ghjust'à puntu chè no a sapiamu ch'ellu ci serebbe sta decizione postu chì un tribunale appiega e decizione in cunfurmità incù a lege è pè u colpu quì cù a costituzione francese è chì simu impegnati oghje da fà la cambià in a nostra vuluntà d'una suluzione pulitica.

Allora, eo, ciò ch'o diceraghju chì sò naziunali chì sò à u putere dapoi oghje ottu anni, oghje avemu duie vie da piglià...da mandà à spassu. E decizione di tribunale, l'azione di i prefetti, i ligni rossi di i ministri, è di i Presidenti di a Republica.

Prima à latu istituzionale è à latu puliticu, mettimu in piazza una ufficialità di fattu. Eiu, nantu à issu dispusitivu di traduzione, trà di noi, sò à pena riservata, è v'aghju da dì perchè. Perchè chì ci hè una cumunità pulitica, chì mette à paru, chì hà a vuluntà di mette à paru e duie lingue, perchè ci n'hè

una à sparù, a lingua corsa, è l'avete dettu Sgiò Presidente di l'Esecutivu, ghjè di sicuru cunfirmà una situazione di diglossia.

Ci vole à fà u sforzu è purtà u sforzu mettendu à parù a lingua corsa chì a lingua francese ùn ne hà bisognu. Ùn ne hà bisognu. È dunque ricunnosce in a cumunità pulitica chè no simu, chè n'avemu bisognu di traduce è fà opera di traduzione, à mè ùn mi pare micca esse una bona. È di di chè n'avemu bisognu di traduce dinò, per u nostru populu, ùn sò s'ellu hè u messagiu bonu pè una cumunità linguistica chè no vulemu à parù è una.

È ancu diceraghju chì à livellu puliticu, demu ragiò, d'una certa parte, à a decizione di u tribunale. Demu ragiò d'una certa manera perchè chè no femu traduzione in francese di e decizione chè no pigliemu quì. U Governu di a Corsica di naziunale, s'ellu vole resiste sin'à fondu, in a disubbidienza civile, s'ellu vole andà nantu à què, tranquilla, serena, andemu à purtà sani raporti in lingua corsa, cum'elli sò purtati sani i raporti in lingua francese.

Saremu attaccati ? Cuntinueremu ! Què ghjè à livellu puliticu.

È à livellu istituzionale. In ogni stituzione chè no avemu, femu cusì. Saremu attaccati ? Cuntinuemu ! Perchè quì, d'una certa manera, ùn hè micca un rimprovaru, sò in u scambiu, d'una certa manera validemu, st'idea. D'una certa manera validemu st'idea. A traduzione pò valè in d'altri casi, è ghjè bè, ancu da chì oghje no ricevimu u Signore Varennes è ch'ellu ci pò capisce è chè no ci pudemu sprime si in lingua nostra. Ma à u livellu di a nostra cumunità ùn pensu micca ch'ella sia un messagiu bonu. Perchè chì inghjenna dinò una certa passività di pettu à a lingua corsa quand'è no vulemu è quand'è no precunizemu è chè no purtemu tutti quant'è no simu a quistione di l'immersione, per mette à parù. Per mette à parù ! Ghjè què a nostra indiatuira di tutti, oghje.

Allora veradimente, per mè sò assai assai riservata. Prima di esse sempre in riazzione, purtemu un azzione tranquilla nantu à què, affirmemu di modu tranquillu, è po t'avemu bisognu di reagisce.

Avemu l'istituzione, avemu a vuluntà di u populu, agimu, ùn reagimu più è què ghjè u secondu affare, nantu à a cumunità, è nantu à a custruzione d'una via pulitica. A quistione di a via pulitica da piglià, quì dinù, avemu l'arnesi. Mettimu una pulitica linguistica forte in piazza, à tutti i livelli. À livellu di a scola, à livellu di u spaziu publicu, à livellu di i mezi ci hè statu dighjà un sforzu maiò, cuntinuemu à avè una pulitica linguistica forte ! Si sà. È pensu chì u Signore Varennes ùn ci dicerà micca u cuntrariu, a pusizione di a Francia oghje, in i paesi d'Europa, hè à contr'à sensu, fondu, à livellu di e lingue, di a visione monolitica di a lingua, ghjè intrappulata ella stessa, chì cuncipisce sempre a so

lingua cum'è un arma. Cum'è un arma di distruzzione è d'unifurmisazione. È dunque u fattu di purtà a diversità, u fattu di purtà a nostra lingua li pone un prublema ind'i so fundamenti fondi, ghjè a propria cuncipitura di nazione. È què avemu da cuntinuà à livellu puliticu à affirmà lu, postu chè no semu un populu, chè n'avemu una lingua è hè statta detta di bella manera da certi di quelli chì sò passati nanzu à mè, tutti, a cumunità pulitica in tutta a so diversità, a cumunità corsa oghje, u populu corsu...u populu corsu, chì porta à traversu a so lingua a so essezza, chì prima in ogni spaziu à traversu à què, chì traie un universu, postu chì una lingua ghjè un universu, una manera di campà u so locu, una manera di campà una terra, una manera di campà u so raportu à l'altu. È chì, ùn devimu micca, à oghje chè no simu, incuragisce una certa passività, à traversu à l'opera di traduzione, in i spazii publichi, in i spazii publichi, a ripetitu, a traduzione pò avè d'altre virtù.

Allora a cuufficialità di fattu, a dicu, disubbedimu, à livellu di l'istituzione, andemu à fondu, micca solu in a cumunicazione, di mette traduzione è ascultatori oghje in issa Assemblea. Andemu à fondu, andemu à fondu ! Mandemu à spassu e decizione, è à livellu puliticu, à livellu puliticu, pè a suluzione pulitica chè no vulemu in Parigi. Eh beh a sapemu. E ligne rosse, ch'elle sianu pulitiche, ch'elle sianu simboliche, perchè certe sò simboliche, ch'elle sianu di drittu, ùn l'acchettemu micca ! È quì dinò, ùn l'acchettemu micca ! Dimu chjaru chè s'è no falemu sottu à què, ùn vale nunda, perchè chì ognunu l'hà detta, ùn ci serà più essezza, ùn ci serà più populu, è ùn ci serà più sensu à cuntinuà di purtà qualcosa chì ùn dicerà nunda di ciò chè no simu.

Allora, ci vole, a sapemu, strappà sta riforma di a custituzione. In aspittendu, femu prova di tutti l'arnesi chè no avemu, andemu forte, è di più forte, ùn la femu micca, in a pulitica linguistica, micca solu un affare di soldi, un affare di cumpurtamenti, un affare d'impegnu. Cuntinuemu à parlà issa lingua quì, cum'è no a femu, ùn passemu più à u francese. È s'è no vulemu disubbidisce, a ripetitu, ùn hè micca di traduce, li demu a raghjò, pè u mumentu, pè u mumentu quì, in iss'Assemblea li demu a ragjò di traduce l'opere di e nostre stituzione. Purtemu le sanu in Corsu, cum'è no le purtemu in francese in d'altre manere. Femu opera d'una cuufficialità di fattu, è a cuufficialità di fattu, oghje, di mette à paru a nostra lingua, ghjè sempre à sparù, ùn ci cumpurtemu micca come s'ella era à paru. Ghjè què a nostra lotta, ghjè què u nostru impegnu. A sò chè ognunu ne hè cunvintu. Eiu vi vulia purtà issu parè, perchè chì pensu chì sò in contr'à puntu, ùn face nunda, ma pensu chì a riflessione di fondu, a duvemu purtà à livellu di a nostra filusuffia pulitica di naziunale di sicuru, è chì di sicuru a lingua hè di tutti, quessa ùn ci hè manc'à di la, di tutti i Corsi, ùn hè micca a lingua solu di i naziunalisti, quessa hè intesa... Tramandemu la aldilà di l'istituzione, perchè l'istituzione ùn hè micca tuttu, ma l'istituzione pò purtà e pulitiche forte, è cuntinuemu à impegnà ci è strappemu di sicuru issa mudificazione chì ferà pò

esse s'è no ci riescimu sorte a Francia di l'antigogna di u monolinguisimu è di u giacobinisimu chì ghjè a so trappula murta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì avà vole piglià a parolla?

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

È femu nazione!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu.

State à sente, ci hè pocu affare à di, aghju intesu tuttu sò chè no purtemu dapoi tant'anni. O Sgiò De Varennes, eiu vi salutu è sò perchè chè vo site quì oghje. Site quì pè sustene ci, o pè capisce sò chè no simu, chè no vulemu, ciò chè no purtemu.

V'aghju da di un affare, quaranta cinque anni fà, ci hè un pueta corsu chì si chjama Ghjacumu Fusina chì hà scrittu "a mo lingua hè di petra è di machja". Oghje, hè sempre di petre è di machja. A dicu perchè quandu sentu e sintenze, e tribunalate, tribunale amministrativu, tira avanti è passa, ùn u stò micca à sente, u tribunale. Ùn stò micca à sente u tribunale ma ghjè calcosa chì m'aiuta, mi pare, postu chì oghje ne simu à stu puntu quì, ci aiuta à cuntinuà, à fà ancu di più s'ellu ci vole, ancu s'è, pensu chì, a strada hè sempre longa, è quandu dicu longa, d'appressu à mè, n'avemu pè ùn sò quantu anni.

Dì vi chì sta rivendicazione linguistica, ùn ci hè bisognu quì di di vi chì ghjè un cumbattu. Ghjè una lotta chì hà più di cinquanta anni pè l'epica chì ci arriguarda è malgrutu chì cinquanta anni fà o quaranta anni fà piuttosto o quaranta cinque anni fà, possu parlà à pena di storia, ghjeramu in carrughju. Avemu cuntinuatatu d'andà in carrughju pè circa di fà ci la valè. Di fà ci la valè, micca solu per a lingua, per a lingua...

O Sgiò De Varennes, a lingua ùn hè micca un sugettu, un verbiu, un cumplemente. A mo lingua ghjè un mo sguardu quandu guardu cusì, quandu ùn parlu micca, quandu facciu cusì incù a manu...Ghjè u mo rispiru, ghjè sò chè no simu. Ciò chì ci porta ùn hè micca sola una definizione grammaticale,

universitaria o pulitica. Ghjè calcosa chì ci vene da generazione chì pensavanu, sempre pensatu chì issu corsu ùn puderà micca morre. U mo babbone quandu, u me corciu babbu quandu manifestavamu per a lingua, dicia “umbah cusì scemi!” Parlavamu tutti corsu in casa. Eh ma, in quaranta cinque anni, u mondu, ci hè falatu à dossu. A Francia l’hà aiutatu, ancu di più. È noi, ch’avemu fattu? È noi avemu urganizatu una resistenza. Micca sola linguistica. Una resistenza chì oghje ghjè un actu d’esistenza. U fattu di parlà quì, ghjè pè di vi ch’esistemu. Ghjè l’esistenza di un populu, d’una nazione, perchè chì sta parolla quì avà ghjè à pena...parlendu di lingua regiunale, mi face piacè perchè cusì, ci hè à pena di sulidarità unepoche di regione ma ghjè una lingua regiunale d’Auropa, micca di Francia. Simu una lingua minuritaria d’Auropa, è dumandemu solu i diritti ch’elli anu i Baschi è i Catalani.

Un autunumia rinfurzata incù diritti linguistichi è ghjuridichi. Ghjè quessa chè no dumandemu. U restu, sò chjachjare di dopu cena, ùn ci interessa micca.

Dì vi dinò chì sapemu bè chì sò chè no dumandemu, Pierre Ghionga l’hà purtata dece anni fà...Sò dece anni digià. Sta rivendicazione di cu-ufficialità hè sempre quì. Hè quì. Hè quì à mezu. À mezu à l’emiciculu, hè quì, serà ancu fora dumane, cume aghju da dì, forse, u travagliu chì facenu tutti st’insignanti, parlanu d’immersione, ma ùn ci hè micca immersione, ci hè tuttu u travagliu chì hè statu fattu, à prò di sta lingua, ancu à nivellu sucietale, ancu s’ellu ùn basta micca. À mè ùn m’interessa micca di parlà di materia sculare, o di prublematica educativa. Ghjè a lingua di un populu. Si parla di una sucetà, una sucetà chì ghjè bi pluri lingui, diceraghju cusì, hè una parolla à pena strana pè mè, à prununzià, parlu cù e castagne in bocca, mi diranghja à pena... Ghjè una sucetà chì hà o mancu duie lingue. Sò in una scola eiu, quandu ci vò, quandu ci hè diciottu naziunalità, u corsu ghjè l’integrazione, ùn hè micca solu fà mi piacè per i mei...I mei oghje sò quì pè sparte. U Corsu ghjè pè tutti. Aghju dettu cinque anni fà, u Corsu ghjè a lingua di tutti, ma ghjè una lingua pè tutti. Quì è forse ancu in altrò. Ancu in Gallura chì, in Sardegna, ci hè quantunque una varietà chì s’assumiglia assai è chì ghjè corsu-sardu.

Dì vi dinò chì, dunque parlava di lingua di tutti, u Presidente l’hà detta, ùn simu micca quì per uppone u Corsu à u Francese, nè u Corsu à l’Inglese, bon eiu in Inglese ùn possu micca...Ùn u provu mancu. Ma vogliu dì, ci hè duie lingue, ci hè a cuabitazione, ci hè u bislinguisimu, l’idea per noi, a dicu torna una volta, ghjè chì, d’assumiglià ci à mudelli auropèi chì sò digià ...bon...Quì ci hè u monolinguisimu di Statu, noi dumandemu a demucrazia linguistica. A demucrazia. Micca u permessu perchè chì ùn dumandu micca... ùn dumandu à nimu u dirittu di parlà Corsu perchè chì parlu corsu quì, possu parlà fora, possu parlà dumane, dopu dumane, aghju parlatu ancu l’altru eri.

Ghjè u fattu di di vi chì simu una nazione senza statu chì hà bisognu di i so diritti, in Auropa, cum'è ne esistenu in Spagna, cum'è ne esistenu in paese Gallu, i Gallesi, in Cardiff, cum'ellu esiste à Bilbao, à Bilbo, piuttosto, è cum'è ne esiste ancu in Aoste per esempiu.

Dì vi dinò chì ùn mi parlate micca di l'immersione perchè chì l'immersione mi pare avà ch'ella sia un affare, più chè capita, à nivellu di a sucetà, ma di vi chì parlate di l'Abbé Grégoire, l'Abbatu Grégoire, scusate, di l'articulu 2, o di l'articulu 75.1 di a Custituzione... bah... ch'elli vaghinu... ma ch'elli vaghinu ! Ùn avemu micca bisognu oghje di sapè s'è n'avete da discute di què. Noi simu oghje dinù in a discussione pè ghjustu à puntu ottene, strappà piuttosto, una suluzione pulitica. È issa suluzione pulitica, s'ellu un ci hè micca u fattu linguisticu, ùn parlemu più di nunda ! A i laghemu.

S'ella hè pè avè una TVA à ottu punti invece di nove, ch'ella si tenghinu ! Noi simu quì pè dumandà una suluzione chì pigliessi in contu dinò a lingua da fattu puliticu, educativu, è sucietale.

Dì vi dinù chì pè noi perchè s'hè parlatu assai di u sintimu. Avemu u sintimu, ci hè ... a tenemu cara, quant'ella ci tene cara ! Ma sò chì ghjè imprutante ghjè chì, à torna di, simu una lingua d'Auropa, è à sti patti a dicu quì, ùn simu micca una regione, un territoriu, da calmà, da asserenà, ùn simu micca quì pè dumandà, pè limusinà, simu quì pè dumandà u ghjustu, è u ghjustu, ghjè a ricunniscenza di un populu è di sta lingua.

Dì vi dinò, è m'arresteraighju quì, Josepha hà dettu “a lingua face nazione”, a lingua face nazione, à torna di ancu eiu. Face nazione perchè dà un sensu à sò chè no custruimu. Un sensu à a nostra vita, un sensu soprattutto à a vita di i nostri figlioli, perchè sta nazione sò ghjorni à vene pà i nostri figlioli, ùn sò micca l'interrazzione di Facebook, di Twitter o puru di a stampa... L'atti sò fatti ind'è noi.

Dì vi dinò chì ind'un cumbattu di basi cinquanta anni, ne semu noi, oghje, simu stati ma ne simu sempre l'eredi. “L'eredi ghjusti”, dicerebbe qualchissia, è in tutti i casi, à tempu, simu quelli chì anu da trasmette. Ma micca solu quì, l'avemu da trasmette incù i mezi stituziunali, cù a forza publica diceraghju cusì.

Eccu, di vi dinò chì sò chè no purtemu, u purtemu à nome di i nostri, di quelli chì ùn sò più quì. Ci era un elettu, basi quaranta anni fà quì, ùn era ancu quì l'Assemblea, ghjera accanto, è dicia, cume avemu da fà s'è dumane ùn si pò più parlà corsu, cume avemu da fà pè parlà incù i nostri morti ? Allora eiu ùn

vogliu parlà incù i nostri morti, ci parlu tutti i ghjorni, ancu incù i vivi, è ancu quelli chì anu da vene dopu. Hè quessu u scopu nostru.

È di vi dinò chì simu forse à u principiu di un antra storia, simu in traccia di francà un passu. Ghjè a prima volta quì, chè no passemu più d'un ora parlendu corsu è solu corsu. A prima volta. S'è ùn mi sbagliu, dipoi dece anni ghjè a prima volta ch'ella hè cusì.

Dì vi chì s'è no semu naziunalisti, perchè simu naziunalisti, pè a suvranità, a tengu à di dinù, ghjè perchè chì simu dinò di una storia, ch'ùn pò micca fà altrimenti. O ghjè issa cerca, issa dumanda di libertà o s'è ùn andemu bè, ghjè a morte. Ùn avemu micca a scelta, avanzemu. È s'è no avanzemu, ùn sò micca quì pè campagna elettorale, s'è no avanzemu ghjè pè di vi dinò chì sò ch'avemu à di noi à voi quì, l'avemu detta in Parigi, l'avemu detta à i Corsi, l'avemu detta à stu populu, è per fine. A dimu ancu à l'ONU s'ellu ci vole. Perchè chì ghjè un sfattu internaziunale, u Corsu oghje ghjè una problematica internaziunale. A ricunniscenza di u populu ùn si pone micca in Parigi, nè solu in à Bruxelles, si pò pone si ancu à New York. Ne simu quì oghje. A dicu dinò pè di vi chì, parlà corsu, v'aghju dettu quì chì ghjera un attu di resistenza, pè certi, pè certi hè statu un attu d'esistenza, ma vale quant'ella pò valè...

Finiscu cum'è aghju principiatu, ch'elli sappiinu, è quand'è vò vulterete à New York o ùn la sò induve, dite la bè, a nostra lingua hè di petra è di machja, è seremu sempre quì pè difende la, pè prumove la, pè sviluppà la, pè fà la campà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna. Per "Fà populu".

M. Romain COLONNA

Salute cara Presidente.

Caru Signore rapurtore di l'ONU, ghjè un onore è un piacè tamantu par noi d'avè vi quì à fiancu à noi. Sete rapurtore à nivellu internaziunale, mi parmittarete d'andà forse nantu à u vostru tarrenu, è di vede chì dicenu e stituzione internaziunale à nivellu di a gestione di e minorità è di e nostre lingue, perchè ùn vurria micca chì in iss'emmiculi, chè no possimu cunsiderà à un mumentu datu finalmente chì a decisione di un tribunale amministrativu ghjè nurmale.

Dunque aghju ripigliatu dui o trè passi chì mi parenu di primura di pettu à u caratteru legale o illegale di a lingua corsa à traversu l'annullazione di

u so rigulamente internu, quì, decizione chì avemu pigliatu à nivellu democraticu è cullettivamente.

U pattu internaziunale relativu à i diritti civili è pulitichi di l'ONU 1966 dice, à l'articulu 27, “in i Stati induva esistenu minorità etniche, religiose è linguistiche, e parsoni chì appartenenu à isse minorità ùn ponu esse prive di u so dirittu d'avè in cumunu incù l'altri membri di u so gruppu a so propria vita culturale, a pratica, a pratica di a so propria religione, o l'impiegu di a so propria lingua”. Pattu internaziunale relativu à i diritti civili è pulitichi, u Governu francese dichjara : di pettu à l'articulu 2 di a Custituzione di a Republica francese chì l'articulu 27 ùn si pò micca appieca pà ciò chì tocca à a Republica francese. A Francia hè for'di lege.

Cunvenzione relativa à i diritti di i zitelli, ONU, 1989, articulu 30, “in i Stati induva esistenu minorità etniche, religiose o linguistiche, parsoni d'urigne un zitellu d'urigne o chì appartene à una di isse minorità, ùn pò esse privu di a so propria vita culturale, di praticà a so propria religione, o d'impieca a so propria lingua in cumunu incù l'altri membri di u so gruppu.”. A Francia dichjara chì iss'articulu ùn s'appieca micca pà a Francia. Cunvenzione relativa à i diritti di i zitelli, ONU, 1989, a Francia hè for'di lege.

Cartula Europea di e lingue regionale o minoritarie, cunsigliu di l'Auropa, 1992, strattu di u so priambulu : “Cunsidarendu chì u dirittu à praticà una lingua detta regionale o minoritaria in a so vita privata o pubblica, custituisce un dirittu impriscrittibile”. Custituisce un dirittu impriscrittibile, a cunvenzione ùn hè mai stata ratificata da a Francia, a Francia hè fora di lege.

Raportu nantu à e lingue Europee minacciate di disparizione di diversità linguistica ingrentu à l'Unione Europea chì hè stata purtata da u deputatu europeu corsu François Alfonsi. Unione Europea, 2013. Issu raportu dice, à u puntu 2, “dumandemu à i Governi è à i Stati membri di cundannà e pratiche, chì à traversu e discriminazione linguistiche o l'assimilazione linguistica portanu l'identità o l'usu linguisticu di e cumunità linguistiche minacciate in periculu”. Issu raportu quì, di l'Unione Europea, hè statu vutatu da 646 deputati Europei nantu à 700... 645, scusate mi, deputati Europei nantu à 700 chì dumandanu à l'Unione Europea di cundannà i Stati membri pà a so pulitica di messa in periculu. A Francia torna quì hè fora di lege.

Cuntinueghju, i criterii d'adesione à l'Unione Europea, 1993, detti criterii di Copenhague : l'adesione di un paese sottumessu à certi criterii difiniti in u Cunsigliu Europeu di Copenhague in 1993 : a prisenza di stituzione stabbile, chì garantiscenu a demucrazia, u statu di diritti di l'omi è u rispettu di e minorità in la so prutezzione.

È quì dinò, si pò dì chì a Francia hè fora di lege, è vi pudaria piglià torna una mansa d'asempii pà dì chì quellu Statu, chì ci dice à noi, chì u nostru picculu, mudestu, rigulamente internu, hè fora di lege, ghjè un Statu, chì hè cumpletamente, à u nivellu internaziunale, fora di a lege.

È vurria ramintà à iss'Assemblea quì, chì a Francia, in modu regolare, in modu regolare, hè pigliata, chjappa, da a Corte auropea di i Diritti di l'Omi pà ùn rispittà micca u dirittu internaziunale. È dumane, ci hà da vulè sicuramente à purtà un azzione à nivellu internaziunale, cummenciemu oghje incù a vostra prisenzia, pà dì chì a Francia deve rispittà u dirittu internaziunale. È chì a Francia si deve mette in cunfurmità incù issu dirittu quì è piantà ciò ch'ella face à traversu par undettu un picculu rigulamentu internu chì par noi conta assai.

Allora, aghju da cuntinuà dicendu chì, una volta chì avemu dettu què, è aspittendu di fà evoluà a Francia à u nivellu di u dirittu internaziunale, ci tocca à dì, mi pare, trè cose:

Prima, à noi, a nostra rispunsabilità cullettiva hè di mette in ballu una pulitica linguistica forte, senza aspittà l'autorisazione o micca di a Francia. Hè ciò chì u Cunsigliu Esecutivu hà cummenciu di fà è chì hà da purtà i mesi à vene, è à nivellu di a traduzione, di sicura chì si pò sente ciò ch'ella dice a nostra cara cullega Josepha Giacometti. Ne parlemu trà di noi, è di sicuru avemu issa riflessione, ci hà da vulè à purtà la luntanu ancu più à nivellu di a traduzione. È u scopu quì, par mette à pena issu discorsu in prospettiva, ùn hè micca di traduce di manera sempiterna, automatica, sistematica tuttu sò chè no dicemu in corsu. U scopu, quì, rispundemu, oghje chì hè oghje, è forse dumane, à una pruposta è circhemu una suluzione, prammatica. U scopu hè da cresce e cumpetenze di u nostru populu, di i zitelli di dumane, à nivellu di a capiscitura è di e sprissione, què a pulitica linguistica forte.

Dopu ghjè u dirittu di u citadinu è u dovere di e stituzione. U dirittu di u citadinu è u dovere di e stituzione hà un nome, si chjama a cu-ufficialità. A cu-ufficialità ghjè a ricunniscenza di un dirittu linguisticu pà un citadinu, senza caccia à lingua francese, senza caccia i diritti à a lingua francese ma dendu ne à pena di più, à pena di più pà i Corsi pà fà valè a demucrazia culturale. È u dovere di e stituzione vene à dì chì e stituzione di i puteri publichi devenu accompagnà issa pratica linguistica.

È cumpiaremu dicendu chì a pulitica linguistica è a cuufficialità si ponu purtà l'unu è l'altu incù un affare: a determinazione pulitica. È a determinazione pulitica, basta à dì calcosa di semplice, l'avemu detta parechje volte in issu emiculu, l'aghju da dì torna una volta pà finisce.

Quandu una lege ùn cunvene micca à un populu, ùn si cambia micca u populu, si cambia a lege.

À ringrazià vi.

Madame la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu, tutti i gruppi si sò sprimati, aghju da dì ghjustu duie parole di manera propiu veloce,

Pour apporter des précisions, sans entrer dans le débat juridique à ce stade, mais quand même pour que ne diffuse pas l'idée qui a été évoquée par Jean-Martin MONDOLONI, selon laquelle rien ne nous interdit de parler corse, je vous rappelle que d'abord, effectivement, nous avons toujours parlé corse et avant que les nationalistes n'arrivent au pouvoir, au sein de cet assemblée, bien sûr, mais quand même dans des proportions moindres, que ça n'a jamais été inscrit dans le règlement intérieur et c'est cela qui est attaqué. C'est inscrit dans le règlement intérieur.

Lorsque nous écrivons dans l'article 1, et nous avons voté à l'unanimité, que le corse et le français sont les langues des débats, et nous en avons d'ailleurs discuté en conférence des présidents, ce ne sont pas les langues des délibérations, des textes, c'est simplement la langue des débats. Nous nous étions quand même prémunis.

Et quand bien même cette action à la fois innovante, puisque pour la première fois c'était inscrit dans le règlement intérieure, mais prudente, est sanctionnée à travers le jugement du tribunal. Donc, il faudra que nous soyons prudents.

Le jugement du tribunal aujourd'hui nous interdit de parler corse. S'il est confirmé, s'il n'y a pas d'appel et si de toute manière l'appel est rejeté, bien évidemment il nous interdit de parler corse et il nous interdit de parler corse comme il est interdit de parler polynésien en Polynésie, qui est autonome ! Mme BERTILE l'a bien dit l'a bien dit dernièrement en commission des compétences législatives et réglementaires, elle a exposé plusieurs décisions du Conseil d'Etat qui a cassé des délibérations de la Nouvelle Polynésie.

Donc, nous aurons un débat là-dessus. Il faudra que nous ayons une expertise juridique précise. Mais aujourd'hui nos conseils, et d'ailleurs le secrétariat général de l'Assemblée de Corse qui est quand avisé en la matière n'a pas la même interprétation, que ce soit la référence à l'article 2 de la Constitution ou la loi Toubon qui interdit l'utilisation de toute autre langue que le français

dans les services publics fait poser une hypothèque forte sur nos débats et les délibérations qui s'en suivraient.

Dernier point pour que l'information soit complète de tout le monde.

Le CESEC, et je remercie sa Présidente d'être parmi nous, a pris une délibération le mercredi 29 mars, donc avant-hier, avec un exposé de nombreux arguments, qui ont déjà été évoqués ici par les uns et par les autres, et il conclut, je me permets quand même de le préciser, que la nécessité d'une réforme constitutionnelle, notamment des articles 2 et 75-1 (cités d'ailleurs par Saveriu LUCIANI) pour valoriser le statut des langues régionales est impérative. Le CESEC demande que la coofficialité de facto doit rester de mise au sein de la Collectivité de Corse. Il demande également que l'ensemble des structures publiques ou privées aient la possibilité d'utiliser la langue corse dans leurs usages.

Voilà. Je m'arrête à ce stade. Merci à tous !

Je me tourne à nouveau vers le Président de l'Exécutif pour savoir s'il veut intervenir.

Et donc, je vais passer la parole à notre invité, Rapporteur de l'ONU, Fernand de VARENNES.

Vous avez la parole.

M. Fernand de VARENNES, Rapporteur de l'ONU

Mme la Présidente MAUPERTUIS, M. le Président SIMEONI, Mesdames et Messieurs, buongiorno, je crois que c'est la bonne prononciation, bonjour !

D'abord merci ! Merci pour le plaisir et le privilège d'être parmi vous pendant ce débat essentiel, primordial, parce que c'est à la base même de l'identité d'un peuple, vous comme peuple corse, et de la Corse elle-même...

Vous allez devoir m'excuser d'abord, je suis un peu fatigué, j'ai quitté le nord de la Thaïlande il y a quelques jours, j'ai dû passer par la Moldavie et courir pour pouvoir attraper mon avion de Nice à ici hier soir. J'espère que vous et les interprètes allez pouvoir, sans trop de difficulté, me comprendre avec mon accent accadien, du Canada. Malheureusement, on n'a pas d'interprétation de l'accadien vers le français ou le corse, mais je vais faire de mon mieux pour avoir un accent français plutôt qu'accadien. Pour ceux qui ne connaissent pas, on peut en discuter plus tard.

En tant que rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, j'ai le mandat de promouvoir l'application des droits des personnes appartenant à des minorités, en tenant compte des normes internationales, et d'examiner les moyens de surmonter les obstacles existants à la pleine et efficace protection de leurs droits humains. Et la question de la langue est une question qui, souvent, met en cause des droits humains, les droits de l'homme et je vais vous en parler dans quelques instants.

Les droits de l'homme qui s'appliquent aux langues sont une combinaison d'obligations légales issues de traités de standards internationaux relatifs aux droits humains.

Ils indiquent aux Etats comment traiter des questions portant sur les langues, les minorités, même la diversité linguistique. Et ces droits sont ancrés dans le droit international, notamment dans le principe d'interdiction de la discrimination, quelquefois le droit à la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation et surtout, souvent, le droit des minorités d'utiliser leur propre langue avec d'autres membres de leur communauté, comme on l'a mentionné plus tôt.

De plus, on ne peut nier que la langue est au cœur même de ce que nous sommes, de qui nous sommes en tant qu'être humain, parce que c'est en fait le lien, le lien entre les générations : c'est par la langue que l'on transmet la culture, l'histoire, et essentiellement de par notre nature même, nous sommes des êtres linguistiques.

Dans le cadre de mon mandat, je traite souvent de situations mettant en cause des politiques linguistiques d'État comme le cas tout à fait récent des limites à l'utilisation de la langue du peuple tibétain dans les écoles en République populaire de Chine. Il y a aussi eu récemment une cause soulevant la question de la langue russe dans les écoles en Lettonie. D'ailleurs, à la suite de l'une de mes recommandations, la Constitution de la Slovénie a été modifiée afin d'inclure la reconnaissance de trois langues des signes au pays : la langue des signes slovène, hongroise et italienne en 2021.

Plus près de nous, j'ai déjà exprimé avec des collègues, d'autres rapporteurs spéciaux, de graves inquiétudes quant au rejet de certains éléments de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion que vous connaissez peut-être sous le nom de loi Molac, loi qui fût d'ailleurs largement adoptée par les députés de l'Assemblée nationale.

Or, comme vous le savez, le Conseil constitutionnel a censuré comme contraire à l'article 2 de la Constitution dans sa décision du 21 mai 2021, deux

articles de cette loi : l'article 4 sur l'enseignement dit immersif en langue régional et l'article 9 autorisant l'usage des signes diacritiques.

Or, nous avons signalé en mai dernier, moi-même en tant qu'apporteur spécial et d'autres collègues, nous avons signalé en mai dernier, c'est une démarche diplomatique, dans une communication au Gouvernement français le potentiel discriminatoire du traitement différentiel entre les langues régionales de France et la langue anglaise parce que cette dernière, la langue anglaise, est souvent utilisée en fait même comme langue d'enseignement ou en format bilingue dans des établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou qui y sont associés. Dans ce contexte, nous avons attiré l'attention du Gouvernement au pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la France a adhéré, qui interdit dans son article 26 toute discrimination et garantit à toutes les personnes une protection égale et efficace contre la discrimination, notamment fondée sur la langue.

Nous avons aussi signalé que l'article 27 de ce même traité prévoit que dans les états où elles existent, les personnes appartenant à des minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle ou d'employer de leur propre langue.

Alors j'ai bien entendu, j'ai bien compris, il y a quelques semaines, le tribunal administratif a statué qu'en identifiant le français comme la langue de la République, l'article 2 de la Constitution impose ce qui semble être l'usage exclusif du français aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public et que cela, semble-t-il, exclurait tout usage de la langue corse et en théorie, toute autre langue.

Sans me prononcer sur le fond de cette décision toute récente, parce que je dois attendre d'être saisi formellement pour émettre une prise de position, après avoir étudié cette question, de façon plus générale, je rappelle d'abord tout de même que l'an dernier, nous avons déjà soulevé nos inquiétudes que le rejet de certains éléments de la loi Molac semblent être discriminatoire. Et donc, en violation de l'interdiction du droit à l'égalité ou plutôt l'interdiction de la discrimination en droit international, puisque la loi anglaise semble, elle, bénéficier d'un traitement de faveur par rapport aux langues régionales.

La décision du tribunal administratif semble aller plus loin dans son interprétation et pourrait interdire aux personnes morales de droit public et, encore une fois, aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, semble interdire tout usage de la langue corse. Seul le français peut être utilisé. Et là, ça pose problème.

Ça pose problème parce que cette façon de voir et de faire n'existe à ma connaissance nulle part ailleurs. Aucun pays au monde n'exige l'utilisation exclusive de la langue officielle ou nationale. Je vais quand même qualifier, je vais expliquer un peu plus tard. Peut-être à une certaine époque, la Turquie a voulu essayer, mais même en Turquie aujourd'hui, on peut utiliser d'autres langues dans certaines situations. Je le répète, pas un seul pays au monde exclut complètement l'utilisation d'autres langues dans certains contextes, à tout le moins.

Il est bien répandu, bien sûr, qu'un pays ait une seule langue officielle ou nationale, c'est très commun, quoi qu'il soit aussi très répandu, très commun d'avoir plusieurs langues officielles ou nationales ou même des langues officielles régionales. Mais à ma connaissance, aucun état aujourd'hui interprète le statut d'une langue officielle ou nationale ou langue d'État comme menant à l'exclusion complète de l'utilisation pour des fins publiques de toute autre langue. Ah pardon, je vous induis en erreur, il y a peut-être un pays qui l'a déjà tenté : c'est la Namibie dans les années 80, 90. C'est un très beau pays la Namibie, vous connaissez ? C'est dans la partie sud-ouest de l'Afrique, très agréable. Je vous invite à visiter la Namibie.

Il y a eu une situation qui se rapproche un peu, c'est pas du tout la même chose, mais quand même, il y a certains éléments qui se rapprochent à la situation qui se dessine ici en France. C'est une situation qui a été considérée par le Comité des droits de l'homme des nations unies, l'affaire qui est connue sous le nom de « Diergaardt » contre la Namibie, une communication du Comité des droits de l'homme d'il y a à peu près une vingtaine d'années, en l'an 2000, en fait.

Qu'est-ce qui s'est passé ? En Namibie, au motif que la Constitution namibienne ne reconnaissait que l'anglais comme seule langue officielle, le Gouvernement a voulu interdire aux fonctionnaires de l'État de répondre aux communications écrites ou même de répondre aux appels téléphoniques dans une autre langue, alors même que ces fonctionnaires étaient parfaitement capables de le faire. Cette affaire, c'était au sujet de l'utilisation de la langue afrikaans qui était une langue très parlée, très connue en Namibie comme certains parmi vous le savent peut-être. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU, concernant cette interdiction d'utiliser une autre langue parce que la Constitution namibienne ne reconnaissait que l'anglais comme langue officielle, a reconnu qu'il s'agissait d'une atteinte à l'interdiction de la discrimination en droit international, plus précisément, l'article 26 du Pacte des droits civils et politiques.

Le Gouvernement n'aurait fourni aucune justification raisonnable pour cette exclusion, pour cette interdiction d'utiliser l'afrikaans et de seulement permettre l'anglais, sauf pour dire que le Gouvernement avait tout de même

indiqué « notre Constitution ne reconnaît que l'anglais comme langue officielle », donc cela suffit en droit.

Le Comité des droits de l'homme a indiqué que même au niveau constitutionnel, le statut de langue officielle ne suffit pas, n'est pas une justification raisonnable pour exclure toute autre langue lorsqu'elle était très facile pour les fonctionnaires dans la région en cause d'utiliser la langue non officielle. Donc, la disposition constitutionnelle qui fait de l'anglais la seule langue de l'État ne suffit pas pour empêcher l'emploi d'autres langues dans les communications avec les autorités lorsque celles-ci étaient utilisées par une population non négligeable d'une partie au moins de la Namibie.

Donc, sans pouvoir me prononcer immédiatement sur la situation qui se présente par rapport à la langue corse ici, ou d'autres langues régionales comme le breton, le basque ou l'occitan, mais aussi la langue des signes, je le mentionne très rapidement, parce qu'il faut savoir que la langue des signes est une langue considérée comme une langue naturelle et que si le français est la seule langue de l'État ou la seule langue qui doit être utilisée, par exemple, par les fonctionnaires, cela voudrait dire en théorie que même la langue des signes ne devrait pas être utilisée. Pensez-y, je crois que ça pose problème.

Si l'article 2 impose l'usage exclusif du français aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public et si ceci exclut l'usage de la langue corse, entre autres, à l'Assemblée, je dois exprimer ma grande surprise de voir comment on peut encore se servir de la langue anglaise avec impunité un peu partout en France. Je le mentionne parce que c'est une situation de privilège. Il semble y avoir deux poids, deux mesures très franchement et cela m'étonne. Encore une fois, je ne me prononce pas complètement sur cette affaire, c'est très complexe, mais je vous signale qu'il y a une certaine contradiction ici.

J'ai pu, par exemple, consulter le site internet du musée du Louvre qui affiche ses services et ses activités en anglais, autant en anglais en fait que dans la langue de Molière, et qu'on peut transiger exclusivement en anglais pour acheter des billets, ce que j'ai fait d'ailleurs, en anglais pour tester. Alors j'ai trouvé ça très intéressant, en privilège, on utilise très facilement l'anglais et même si c'est quand même une institution de l'État. Pour ça, thank you very much !

À peu près la même chose chez la Société Nationale des Chemins de Fer, on peut n'utiliser que la langue de Shakespeare pour acheter un billet, voire les renseignements sur les horaires et tout ça. Est-ce qu'on peut faire ça en Corse en passant ? Je ne sais pas, ça serait intéressant.

Si je voulais étudier in English, please, à Sciences Po à Paris, on offre de nombreux programmes d'études, souvent exclusivement en anglais, on n'offre pas l'équivalent en français à Sciences Po, comme le font d'ailleurs d'autres universités publiques et autres personnes morales de droit public dans l'exercice d'une mission de service public, on peut se servir de l'anglais.

Je ne me prononce pas, mais je souligne seulement pour l'instant qu'il semble y avoir une certaine incohérence, franchement, au niveau des politiques linguistiques et des préférences linguistiques de l'État, et c'est là qu'il peut y avoir des situations de discrimination. On privilégie certaines langues, y compris l'anglais, alors que les langues de France sont écartées, interdites presque. Ça étonne, ça surprend. D'ailleurs, j'en ai parlé à un ami avant de venir ici et celui-ci, je vais partager avec vous, il s'est exprimé sur cette situation en citant un grand intellectuel gaulois bien connu de tous, il a dit : « ils sont fous ces Romains ».

De notre côté, en ce qui concerne le droit international et les droits humains, nous avons un document officiel de l'ONU sur des droits liés à la langue et ce document rappelle que toute personne a droit à une protection égale et efficace contre les discriminations fondées sur la langue. Cela signifie que les préférences linguistiques qui défavorisent ou excluent déraisonnablement ou arbitrairement des individus, ce genre de préférence qui défavorise ou exclut peuvent constituer une forme interdite de discrimination si ce n'est pas justifié, si ce n'est pas raisonnable dans le contexte.

Cette règle s'applique aux différences de traitement entre toutes les langues, y compris entre les langues officielles ou entre une langue officielle et une langue minoritaire ou même entre d'autres langues, comme ici l'anglais et le corse par exemple. Quel que soit le secteur d'activité ou de service gouvernemental, les autorités doivent respecter et mettre en œuvre le droit à l'égalité et l'interdiction de la discrimination en matière de langues et y compris concernant la langue utilisée pour les prestations de service administratif, l'accès à la justice, ou l'éducation nationale, ou encore les délibérations démocratiques. Et d'ailleurs, la pratique à peu près partout au monde, ce sont des pratiques de plus plurilinguisme, d'une manière ou d'une autre, dans les faits, dans la pratique.

En terminant, vous êtes vraiment à un point névralgique.

J'ai noté l'appui massif de l'Assemblée nationale à la loi Molac qui a été très largement adoptée, appuyée à l'Assemblée nationale, comme vous le savez. Il y a aujourd'hui une volonté, je crois vraiment, une volonté de reconnaître les langues de France, les langues qui font partie de votre patrimoine,

de votre diversité, de votre richesse, finalement, qu'il faut reconnaître, protéger et promouvoir, et dont il faut être fier et célébrer plutôt que de nier et exclure.

Et pour terminer, nous aurons, je crois, une session de questions, on va pouvoir avoir un débat comme on doit le faire dans un hémicycle, pour terminer d'une manière qui, un jour j'espère, sera conforme à la Constitution avec une réforme qui reflétera mieux votre réalité, la réalité de la France et la beauté de sa mosaïque linguistique. Et je le fais en disant merci. Eskerrik asko. Grazie. Et Dans la langue des signes internationales, merci.

A vous, Madame la Présidente.

Applaudissements

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi O sgiò de Varennes per tutti st'argumenti, è st'analisi di ciò ch'ellu si passe à u livellu internaziunale, aghju fighjatu quandu no eramu in discussione, u situ di certe regione, s'è vo guardate e regione taliane, vi mettite annantu à u situ di a regione Piemonte avete una traduzione in sette lingue è quand'è vo andate in Vale d'Aosta, in Trentinu, si parla parechje lingue ind'è i dibattiti publichi, ùn ci hè nisun prublemi. Quale hè chì vole pone una quistione? Allora ramintà dinò chì prima, ci hè statu dinò una resoluzione di l'assemblea di a ghjuventù, u ghjornu stessu ch'ellu hè cascata sta decisione di u tribunale di Bastia, eramu in seduta. Ùn vi ramentu micca, tutti i visa ma l'assemblea di a ghjuventù di a Corsica.

Je vais le dire en français,

« S'insurge contre cette décision inique du tribunal administratif de Bastia,

Réaffirme sa volonté ferme et déterminée de continuer à utiliser la langue Corse au sein de son hémicycle aux côtés de l'emploi de la langue française,

Réaffirme sa volonté d'entendre les débats en langue Corse et en langue française au sein de l'Assemblée de Corse.

Eccu, vulia dì dinò chì s'è n'avemu u piacè oghje d'avè incù noi u signore de Varennes hè perchè chì u deputatu auropeu François Alfonsi ci hà aiutatu, u ringraziu, ghjè quì dinò à fianc'à noi, a sapete bè chì François Alfonsi s'hè battutu è si batte sempre dipoi parechji anni à u parlamentu auropeu per fà

valè, a piazza di e lingue ditte di e minorità in Auropa è ind'è u mondu, dunque à ringrazià vi O sgiò deputatu per u vostru aiutu è a vostra presenza di sicuru.

Allora, avemu u piacè è l'onore d'avè u signore de Varennes, s'è qualchisia vole pone una quistione, di sicuru, ellu hè prontu à discorre incù noi, sapendu ch'è dopu inviteraghju i presidenti di i gruppi à avè un scambiu particulare incù ellu à u mumentu di u ripastu s'è vo site d'accordu.

Paul Quastana !

M. Paul QUASTANA

Une question simple, est-ce que les langues minoritaires et leurs droits supposés s'inscrivent dans le cadre plus général du droit des minorités ?

M. Fernand de VARENNES

Merci beaucoup.

Je dois dire que la question des droits linguistiques, c'est une question qui s'inscrit vraiment dans le cadre des droits humains, des droits de l'homme plus général.

Les droits des minorités linguistiques, c'est un domaine un peu plus spécialisé et je vous signale en particulier que la cause de la Namibie que j'ai mentionnée, c'est une décision qui allait très loin, qui affirmait qu'on avait le droit lorsque c'est raisonnable, justifié, d'utiliser d'autres langues même si ces langues sont non officielles. Et ce droit linguistique, ça mettait en cause, oui, une langue minoritaire, la fréquence, mais en réalité, la décision est fondée sur l'interdiction de la discrimination, le droit à l'égalité sans discrimination, donc un droit de l'homme, un droit fondamental sans avoir à mettre en cause la question de : est-ce que c'est vraiment une langue minoritaire ou non ? C'était secondaire. C'était plutôt une question de discrimination fondée sur la langue.

Oui, il y a des dispositions dans les traités internationaux qui précisent qu'il y a certains droits spécifiques pour les minorités, mais les questions linguistiques, ça peut aussi mettre quelquefois une question, ou plutôt la question des discriminations, peut mettre en cause une langue majoritaire qui serait défavorisée, par exemple, qui serait même exclue dans certains contextes. Ça existe. Donc, c'est un peu plus large.

Beaucoup de ce qu'on appelle les droits des minorités dans le domaine linguistique sont en fait des exemples de droits fondamentaux, même y compris la liberté d'expression.

Très vite, je ne vais pas faire un discours, mais très vite, il y a aussi eu des exemples dans certains pays où on a voulu interdire l'usage privé d'une langue minoritaire. Souvent ces affaires-là étaient réglées en évoquant la liberté d'expression, même s'il s'agissait vraiment d'interdictions contre certaines langues minoritaires comme le kurde plus précisément en Turquie. Il était interdit d'avoir des chansons qui étaient diffusées par la radio, même les radios privées si ces chansons étaient en langue kurde par exemple.

J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande o intervensione ? Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un esempiu è una pruposta, o una dumanda, l'esempiu ghjè u fattu chè no circemu à fà di a lingua un più ind'è a vita prufeziunale, ùn sò micca s'è v'a sapete, avemu parlatu di l'inglese, ci hè un esempiu chì mi pare assai chjaru di a situazione scema chè no campemu à u cutidianu hè chì per esempiu s'è un impresa corsa, un impresa ancu frustera è ancu di più una cullettività vole fà un offerta d'impiegu hà u dirittu d'imponere è di mintuvà in a so dumanda chì a persona parli inglese o talianu è nimu ùn ci vede qualcosa d'anormale o d'illegale di ma in sensu cuntrariu, s'è un impresa, per esempiu in Corsica, caccia un offerta d'impiegu dicendu vogliu chì u mo impiegatu parli corsu, quessa hè difesa. Aghju da piglià un antru esempiu, ci dice u Statu chì hè a favore di u bislinguisimu, è noi in tantu chè cullettività di Corsica avemu, a sapete, e ciucciaghje bislingue, vale à dì chì ind'è isse ciucciaghje induve sò accolti i zitellucci urganizemu di modu naturale u bislinguisimu, è dunque quand'è n'avemu circatu ghjente per travaglià ind'è a ciucciaghje bislingue avemu fattu offerte di posti dicendu ricirchemu persone bislingue, mi si pare normale, hè logica. Ma quessa era difesa da a legge, era cunsideratu cum'è una discriminazione allora avete dettu, è l'avemu intesa bè, oghje, o sgiò rapurtatore, ùn vi prununciate micca, riflettite, è ind'è u quadru di a vostra riflessione, vi dumandu d'avè à mente sti dui esempi custì.

Quessa ghjè l'esempiu, è secondamente a dumanda : avemu capitu bè perchè chè vo site quì ind'è un quadru specificu, dopu à una decisione -è ùn sò micca d'accunsentu cù voi o Jean-Martin- issa decisione, si pò girà ind'è tutti i sensi, hè una decisione chì vene à mette marchjò tamanti, chjodi tamanti ind'è l'usu di a lingua. Di sicuru, ùn ci hè nimu chì hà da entre quì per sta porta per di ci : piantate di parlà corsu, nimu.

Ma a realtà di issa decisione, hè chì tutte e deliberazione di issa assemblea, chì sarianu pigliate dopu à un dibattitu chì saria in tuttu o in partita in lingua corsa, saria cunsiderata cum'è illegale. A pudete girà cum'è vo vulete, leghjite bè, no avemu pigliatu i cunsigli, oghje ci hè una ricerca di risposta fatta da unepoche di regione, chì anu circatu à mette in ballu una traduzione simultanea è sò andati davanti à tribunali amministrativi.

E risposte ùn sò ancucunniscute ma l'avete detta, pudemu girà cum'è no vulemu, hè per quessa chì a traduzione hè un passu, hè una risposta tattica, aspittendu chì e cose cambiinu di fondu, è per cambià di fondu, ci vole andà ver di una mudifica di a custituzione. Pudete girà cum'è vo vulete, hè stata detta da Petru Antò è da Rumanu è ancu da Pierre Ghionga, senza cuufficialità, una lingua minurizata, ùn pò micca campà. Ci vole un statutu di lingua ufficiale, serà forse di lingua cuufficiale territoriale vidaremu, ma quand'è vo vidite issa decisione di u tribunale amministrativu, chì ùn mintuveghja mancu l'articulu 75-1 di a custituzione chì dice chì e lingue regionale -à suppone chì a lingua corsa sia una lingue regionale (lascemu issu dibattitu da cantu)- sapemu chì per noi una lingua ghjè u nostru populu, ma dice l'articulu di a custituzione: e lingue regionale appartenenu à u patrimoniu di a Francia, è a ci avete ramintatu.

Ch'hà dettu u cunsigliu custituzionale in 2011 ? Hà dettu, u Cunsigliu custituzionale chì l'articulu 75-1 ùn institueghja micca un dirittu o una libertà ch'ella garantisce a custituzione. Vale à dì chì u cunsigliu custituzionale hà cunsideratu chì issu articulu chì ramenta chì e lingue facenu parte di u patrimoniu, ùn crea nisun dirittu per isse lingue. È dunque oghje simu sbaiuccati, simu spugliati, ùn n'avemu nisun attrazzu di valurizzazione oghje hè difesa, à u livellu ghjuridicu. È ci vole à cambià, allora per cambià, vi dumandemu o sgiò rapurtatore, di permette ci di mandà vi una lettera ufficiale, nantu à a situazione chè no campemu oghje. Ramintendu tuttu ciò chì s'hè passatu dipoi tanti è tanti anni, ramintendu a situazione creata da u tribunale amministrativu, fendu a leia cù e lotte chì sò in traccia d'esse purtate ind'è l'altre regione. Perchè ciò chì si passa oghje, quì, ind'è a nostra assemblea, hè guardatu in Francia è in Auropa, è tengu anc'èiu à ringrazià à François Alfonsi, di a so presenza è di u so aiutu perchè chì oghje i nostri dibattiti sò guardati è seguitati à u Paese Bascu, in Brittania, in Alsazia, ind'è tutti i lochi induve ellu ci hè una lingua da difende è da prumove. È al di là di a Francia, sò guardati in Auropa perchè l'avete detta, quand'è vo dite sgiò rapurtatore chì ùn ci hè micca un paese indè u mondu chì hà pinsatu à impone una lingua sola cum'è lingua di a vita publica, fora di a Nabibbia in l'annate 90 è a Francia oghje, pensu quantunque chì deve fà riflette à tuttu u mondu. È a più bella prova, prova si ne chì quand'ellu ci hè statu sta decisione di u cunsigliu custituzionale, u presidente di u governu anu decisu d'ùn appiegà la micca, per l'insignamentu immersivu, perchè anu capitu chì st'interpretazione di a custituzione, criavanu situazione chì ùn eranu micca

democratiche. Dunque simu trà notte è ghjornu: u dirittu impedisce è u populu vole. Ind'è a nostra lettera, vi dumandaremu, di cunsiglià ci, di dà u vostru avisu di modu ufficiale è a speremu, d'accompagnà a lingua corsa è tutte l'altre lingue, nantu a strada di a ricunniscenza d'un statutu ufficiale è di a pussibilità per i cittadini chè no simu di parlà di modu naturale a so lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, normalamente avemu compiu u dibattitu.

Allora ci sò duie dumande di parolle torna... allora trè dumande di parolle. Allora Jean-Felix Acquaviva, Jean-Martin Mondoloni è Josepha Giacometti è Saveriu.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu o Signora Presidente, bonghjornu Signore De Varennes,

Vi vulia pone a quistione ma prima pensu chì ci vole à avè cunscenza oghje chì campemu un' epica d'autoritarisimu da a parte di a reppublica francese. Perchè ghjè vera chì ghjè una decisione di un tribunale in appiegazione di a custituzione è và al di là di ciò chè no pinsavamu, sin'ad oghje, perchè và sin' à u fattu d'interdisce, di pruibisce l'usu ind'è u serviziu publicu di a nostra lingua. Hè quessa chì ci primureghja oghje. Òn sapiamu micca chì u fattu chì a lingua francese sippia lingua ufficiale, possi ghjunghje à u fattu di pruibisce quessa, ne simu oghje à què.

Ma, al di là di quessa, a crisa d'auturitarisimu vene da u spiritu di u Statu stessu postu chì ramentu chì, vogliu mintuvà quantunque, ammintà chì ghjè un prifettu chì hà attaccatu è un antru prifettu chì ùn hà micca ritiratu u fattu d'attaccà. Ghjè una logica di spiritu di Statu chì esiste di fà di manera chè no ùn possimu micca utilizà a lingua corsa. È si pò ammintà dinò chì và ind'un cuntestu un pocu speciale vistu i dibattiti à u livellu francese di u dirittu à manifestà per esempiu o u dirittu à utilizà a forza publica di una certa manera, e violenze pulizere, ùn vogliu micca andà troppu luntanu ma quantunque simu d'un epica d'autoritarisimu un pocu speciale. Forse chì a republica hà a paura d'ella stessa, di i so fundivi stessi, hà un prublema diceraghju ancu puru d'identità è forse si cerca à u livellu d'identità, dunque ne vene à esse autoritaria.

Quessa hè u mo parè, ùn aghju micca à andà più luntanu. È di sicuru ne simu à dui à resiste, à esiste, à fà di manera di risponde è d'un piantà micca. Eiu, vuleria pone una quistione semplice, s'ellu sà, s'ellu esiste Stati induv'ellu ci hè una lingua ufficiale -Stati in Auropa o in altrò- induv'ellu ci hè una sola

lingua ufficiale, ma induv'elli ci sò diritti ricunnisciuti di custituzione per i locutori ind'è l'eserciziu di a so lingua ind'è i servizi publichi, ind'è e custituzione.

Ùn sò micca s'è mi sò, je vais le dire en français, la question c'est de savoir s'il existe des État dans lesquels il n'y a qu'une seule langue officielle, mais où il y a le droit reconnu pour des locuteurs à s'exprimer dans des espaces publics, y compris donc publics où l'État s'oblige à répondre aux locuteurs dans le cadre du service public d'État et bien sûr, les autres services publics, territoriaux ou le domaine privé.

M. Fernand de VARENNES

Merci.

En fait, il y a beaucoup d'États, de pays où c'est une pratique très commune.

En Thaïlande par exemple, où j'ai passé l'hiver, il fait très beau en Thaïlande, j'ai le droit d'utiliser l'anglais en fait pour obtenir plusieurs services publics. Le thaï est la seule langue officielle du pays, et ça depuis très longtemps d'ailleurs. Mais pour des raisons pratiques, réalistes qui reflètent la réalité sur le terrain, beaucoup de gens vivent en Thaïlande qui sont des étrangers et donc, il est possible pour moi, par exemple, d'aller au bureau de poste qui est une société d'état et obtenir des services en anglais, on a l'information qui est là, je peux me présenter et poser des questions en anglais, recevoir les services en anglais, surtout dans les grandes villes, dans les petites villes, ce n'est pas la même chose.

Est-ce que c'est un droit ? En quelque sorte oui, c'est un droit parce que l'État, le Gouvernement a mis en place toutes sortes de mesures pour s'assurer que les personnes qui ne parlent pas couramment le thaïe, par exemple, puissent obtenir les services de l'État, le bureau de poste, dans leur langue, surtout l'anglais. Et il y a quelques services même qui sont disponibles en russe dans certaines parties de la Thaïlande et en chinois dans certaines parties de la Thaïlande parce que, en réalité, il y a beaucoup de gens qui parlent ces langues dans certaines parties du pays.

C'est une situation qui existe dans plusieurs pays au monde. Vous allez dans presque tous les aéroports internationaux, partout il y a 2, 3, 4 langues qui peuvent être utilisées et les gens ont l'accès à des services dans une multitude de langues. C'est en fait, je dirais, une pratique très répandue et aucun gouvernement n'interdirait ou n'exclurait finalement l'utilisation d'une langue où une partie de la population qui utilise ces services, utilise une langue non officielle.

Et je vais donner aussi deux exemples par rapport à la question des offres d'emploi que le Président Simeoni a mentionné plus tôt.

Aux États-Unis, par exemple, il est très commun que dans des offres d'emploi, de préciser que la connaissance de l'espagnol, par exemple, ou de la langue cantonaise, ou encore du philippino, du tagalog peuvent être exigées pour postuler à certains postes qui sont offerts. Pourquoi ? Parce qu'en vertu du droit américain, il y a une section qui porte sur la question de non-discrimination. Avoir des exigences linguistiques qui reflètent la nature de l'emploi sont considérées comme raisonnables et justifiées parce que, par exemple, si vous avez une crèche bilingue, c'est logique n'est-ce pas, que les employés de la crèche puissent parler, utiliser les deux langues en cause. C'est considéré comme une exigence d'emploi raisonnable et justifiée et donc non discriminatoire.

Ce qui est surprenant et ça, c'est une pratique qui est très courante, et aux États-Unis, il y a en fait des guides qui précisent quels sont les genres d'exigences en linguistique qui peuvent être exigés et raisonnables compte tenu de la nature de certains emplois. C'est très surprenant d'entendre les exemples qui ont été mentionnés par Monsieur le Président parce que c'est une pratique qui semble un peu injustifiée, en fait, de ne pas permettre une exigence linguistique pour une langue régionale, ici comme telle.

Aux États-Unis également, parce que c'est une question qui revient, qui surprend beaucoup de gens, on a le droit de voter dans plusieurs langues et pas seulement en anglais. Donc au niveau de l'exercice de la participation démocratique aux États-Unis, lorsqu'il y a une concentration, un nombre suffisant de locuteurs de différentes langues, on a le droit d'exiger des documents pour exercer le droit de vote dans cette langue. On peut voter en chinois, on peut voter en espagnol, on peut voter en vietnamien dans certaines parties du pays. Pourquoi ? Parce que les locuteurs, les personnes qui utilisent ces langues sont une concentration suffisante pour qu'ils puissent exiger de pouvoir exercer le droit de vote dans leur propre langue et l'interdire serait discriminatoire. Le droit américain est très clair là-dessus, ce serait discriminatoire que de n'utiliser que l'anglais dans certains contextes.

Alors je crois là qu'il y a des exemples où, même si ce n'est pas une langue officielle, on doit absolument pouvoir utiliser de façon non discriminatoire d'autres langues.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pour préciser et aller dans votre sens, il me semble que, en Finlande, je ne parle pas du cas des Iles Aland, je parle sur le territoire de la Finlande,

l'État finlandais s'oblige à répondre dans le service public en suédophone à partir du moment où dans une ville y a 10 % de suédophone recensés. Je me rappelle cet exemple-là au niveau européen.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il y avait Jean Martin et Josépha, Saveriu et Paul-Félix.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'entendais pas réagir, mais le Président interpelle avec le talent et parfois la malice qui lui est propre. On confond tout.

Quale hè ch'ùn vole micca à salvà a lingua qui ? Tuttu u mondu vole salvà a lingua. Laisser croire à l'opinion qu'on va sauver la langue parce qu'on va parler un peu plus corse, ici, c'est quand même fort de café.

À un moment donné, je crois que, soit on se situe dans l'enjeu que vous avez bien voulu préciser qui est celui de la divergence d'appréciation que nous avons de la décision du tribunal administratif, je maintiens et j'interrogerai sans faire obligation de cette réponse immédiate, j'ai bien compris le devoir de prudence qui s'attache à vos fonctions, je maintiens que la traduction en simultanée, je parle bien de la décision administrative, je ne parle pas de la coofficialité, Monsieur le Président, je parle de la décision du tribunal administratif, je maintiens qu'il y a une piste jurisprudentielle, soit à exploiter, soit à nourrir sur les traductions en simultanée, car je maintiens que ce que retient le tribunal administratif, c'est la bonne compréhension des débats, l'intelligibilité des débats concrètement.

Si je veux faire savoir que cette maison part en vrille, je peux dire « cette maison part en vrille », je peux dire « l'affaire si ne vanu di male », je peux dire « it's going bad », le tout c'est que vous compreniez le fond de ma pensée et que les citoyens qui nous écoutent comprennent le fond de ma pensée. C'est cette thèse-là, non pas que je défends, dont je demande à ce qu'elle soit exploitée, quitte à ce que ce soit considéré comme une impasse. Premièrement.

Mais, puisqu'on s'adresse à l'opinion de façon un peu solennelle aujourd'hui sur une séquence que l'on veut rendre visible, ne laissons pas croire à l'opinion que cette décision interdit, vous pouvez le tourner dans tous les sens si vous voulez, moi je le tourne dans le sens que je pense être celui de la raison, je pense qu'il y a une porte d'entrée de cette décision qui permettrait de parler sereinement et légalement le corse, dès lors que l'intelligibilité de nos débats est assurée. C'est la première chose.

La deuxième chose, on peut parler de la sauvegarde de la langue, mais c'est un débat, je crois, et Monsieur le rapporteur pourra nous le confirmer ou nous l'infirmier puisque nous avons, y compris le droit à l'erreur, c'est un débat beaucoup plus complexe, beaucoup plus vaste, la sauvegarde des langues passe en effet, en tout cas, je fais partie de ceux qui sont partisans de cette thèse, par des statuts d'officialité. Mais ne confondons pas le tout et la partie, ce qui se passe ici en réaction au tribunal administratif n'est pas un élément de sauvegarde déterminant de la langue corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais que ce soit en corse ou en français, le débat futur et les analyses juridiques nous permettront de dire exactement ce qu'il en est. Aujourd'hui, nous avons des traductions simultanées qui vont dans le sens que vous indiquez, mais rien ne garantit que cela nous protégera sur le plan juridique.

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi, allora à ringrazià torna Signore de Varennes per tutti issi esempi ch'ellu ci hà datu è chì mostra di sicuru chì à livellu internaziunale è europeu, ci hè a Francia chì ghjè veradimente intrappulata in u so ricusu ideologicu, simbolicu chì hè intrutu in a so legge perchè u drittu dice appena u versu di u populu chì u prудuce chì di sicuru, ricusa una certa diversità perchè ghjè sempre issa visione di a lingua cum'è un arme è chì à mumentu datu ùn pò adimette una certa diversità. Ma ci hè un puntu in più è l'avete à pena evucatu di pettu à l'inglese, perchè chì l'inglese ghjè un affare sferente, prудuce un affare sferente di a diversità. Noi quì, ci hè un fattu puliticu, dinò, daretu.

È un sicondu puntu, ci hè un fattu leatu, avemu tutti parlatu l'avete vistu, avemu leatu lingua, populu, nazione, l'avete vistu ghjunghje, allora di sicuru chì ci aiuterete - è forse di una bella manera- nantu à a quistione di a diversità di e lingue è a dimustrà chì a Francia hè à l'anticogna nantu à issa vicinanza quì. Ma noi avemu issa quistione dinò pulitica quì è preciseraghju torna una volta, a tattica chì hè scelta per risponde è per diturnà a decisione di u tribunale, ghjè una tattica chì valideghja a decisione di u tribunale è a mintene perchè quì femu in francese, ci pudemu ancu appughjà nantu à u fattu chè no femu a pubblicità di i nostri dibattiti in francese. Seti più aggalabati è seti avucati, l'interpretazione di u drittu a saperete forse megliu chè mè, ùn m'aghju micca da amusà quì nantu à què. È vi ramentu chì ghjustu à puntu, aviamu tutti listessu parè nantu à què, in u 2013 perchè François Tatti, chì ùn hè micca cunnisciutu per e so pusizione naziunale, avia prupostu què, quand'ellu hà ricusatu di vutà a

cuufficialità. Avia prupostu di traduce, dece anni fà, in 2013, i debattiti di lingua corsa in lingua francese per pudè fàvurizà u bislinguisimu, micca a cuufficialità. È tutti, tutti, l'aviamu ricusatu, dicendu attinzione, introduce in u fattu linguisticu, in a pulitica linguistica, a ripetu in a visione di a cumunità populu, in a visione di a cuufficialità, oghje chì a lingua hè spara, introduce un periculu. L'aviamu tutti detta, dece anni fà, era François Tatti chì l'avia pruposta. Allora pensu chì, oghje eiu aghju dettu simplicemente què, ùn ci smintichemu di a nostra andatura di u fattu chì ci hè una lingua spara chì ghjè leata à un fattu naziunale è chì à mumentu datu, un fattu di ricunniscenza di populu è chè no divimu rimette la. Di sicuru ci sò e tattiche, di sicuru chì ci sò e manere ma attinzione d'un validà micca in e nostre manere di risponde in reazione sempre, validà sempre u fattu chì ghjè una lingua in situazione di diglossia.

Semu una lingua à paru di l'altre, femu la valè.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Una rimarca, ind'è l'articulu primu messu in causa per u tribunale, ci hè a referenza à u populu corsu è ùn hà postu nisun prublema à nimu. Ùn ci hè mai statu prima, sta volta ci hè, è u tribunale ùn hà dettu nulla.

Saveriu Luciani, avete dumandatu a parolla o nò? Nò chì altrimenti ùn ci hè micca prublema, a passemu à qualchisia d'altru.

M. Saveriu LUCIANI

Guardavu l'ora per andà à manghjà chì ghjè à pena tardi... Vidite e mo primure à st'ora... Ghjustu un affare nant'à l'internazionalisazione, diceraghju cusì, u fattu chì per noi oghje, chì simu sempre à pattighjà è à circà di truvà un esciuta cù u Statu francese nant'à un statutu puliticu, dunque, dopu di, s'è andemu bè... Ci hè tuttu u restu, vogliu dì chì a pratica linguistica, i nostri diritti ghjuridichi, i chjameremu cusì, è di l'usu di sta lingua, micca solu diciaraghju in u duminiu educativu ma sucetale, hè quessu u tira è tene per noi, ùn hè micca di sapè... V'aghju da dì qualcosa, en exclusivité mondiale, ghjè a lettera quadru di l'educazione naziunale francese, in Corsica, dunque vene da u retturatu, nant'à l'immersione, è dopu v'aghju da pone una quistione nant'à st'affare quì. Dice cusì: Partie 2 : « enseignement de la langue et de la culture corses en filière bilingue... Dunque ci hè tuttu u capatoghju nant'à i metudi d'insegnamentu bislingue classici.

Dice cusì, pè u bislinguisimu, « l'objectif poursuivi en classe bilingue est d'assurer une maîtrise équivalente du français et de la langue corse, que ce

soit par la parité horaire hebdomadaire dans l'usage des deux langues ou par l'enseignement bilingue, par la méthode dite immersive ».

Capite induve ne simu avà ? Continueghju.

Più là, « Point B : méthode d'enseignement bilingue immersive », déjà « bilingue immersive » à chî ci capice... Dice cusì : « dès la petite section de maternelle, un cursus spécifique intensif par la méthode dite immersive peut être proposée aux élèves. Les équipes pédagogiques souhaitant s'engager dans un enseignement de type immersif répondant à un appel à projet annexé à la lettre cadre... Les modalités de mise en œuvre de ces éléments sont précisées ». Puntu è basta.

En gros, on reconnaît le fait immersif dans l'enseignement public français, le ministère de l'Éducation nationale entrouvre une porte.

V'aghju da pone una quistione semplice : cumu fà avà chî a porta hè sgrignata per apre la bè, pè spalancà la ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Aghju da pone una quistione ma nanzu aghju da spiegà parchì a vogliu pone, ghjè di parte di u principiu chî in u mondu d'oghje, ùn ci sarà mai più una lingua chî hà da nasce à fiancu à un populu. Simu in a normalizzazione in a mundializzazione, ind'a standardizzazione di i scambii culturali, pulitichi, linguistichi, è ùn ci pò più esse una lingua corsa chî hà da nasce in altrò. In rimpiazzamentu di u populu corsu da una cummunità di 300 000 parsoni chî si ritruvarani in un locu, chî parlarani una lingua, specifica. Vole dì chî ghjè patrimoniu di l'umanità è eiu tandu vi dicu, incù un aiutu maiò, internaziunale, s'è ùn hè micca pussibile di fà di u corsu è d'altre lingue minoritarie in perdizioni, un iscrizzione à u patrimoniu immateriale di l'UNESCO è tandu di fà cundannà a Francia pà un assassiniu nant'à un patrimoniu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une vraie question ! Je vous rassure, il est toujours comme ça ! Ce n'est pas que pour vous. Vous répondrez dans un instant.

Une dernière question, Romain Colonna, et on arrête, on ne va pas abuser.

M. Romain COLONNA

Je vous remercie

Un minutu Signore Presidente, ghjustu pà ramintà quantunque u nostru cuntestu: 2008, a cumuna di Galeria, u so cunsigliu municipale in modu democraticu avia pigliatu a decisione di fà un cunsigliu municipale nant' à dui, in lingua corsa, attaccata à u tribunale cù u dipositu di a traduzione, perchè quì parlemu di l'emiciculu di a Culetività Tarritoriale di Corsica ma -Jean-Martin induva aghju una piccula divergenza ma ùn hè micca a prima volta è forse micca l'ultima volta- ma u problema ùn hè micca quellu di l'emiciculu, hè in sè stessu, di sicuru chì u fattu di parla corsu quì ùn hà micca da cambià da u ghjornu à u lindumane. Ma ghjè a nostra pratica in corsu di pettu à u spaziu publicu chè no raprisintemu quì. Cumuna di Galeria, cunsigliu municipale micca affiancatu à i naziunalisti ufficialmente, dice avemu da fà un cunsigliu municipale nant' à dui in lingua corsa cù unipochi di traduzione, intardettu. ANPE, dipositu d'una dumanda d'impiegu cù una cumpetenza in lingua corsa -l'ANPE ghjè l'anzianu Pôle Emploi- intardettu. Signore Presidente, vi n'arricurdate à l'università, ci hè una convenzione tripartita Statu, Culetività Tarritoriale è Università, l'università dice à l'anziana convenzione tripartita, avemu da studià a cuufficialità, u principiu scientificu di a cuuffialità. U prifettu hà ricusatu di firmà a convenzione durante quattr'anni parchè ci era a parolla cuufficialità, pà scientifici, chì vulianu studià què. Hè sempre intardettu in u spaziu publicu, hè a difarenza, iè ci intardiscenu. Parchì u fattu di respirà, Jean-Martin, ghjè un fattu biologicu, ùn ci hè nimu chì ci hà da impedisce di respirà.

U fattu di parlà una lingua ghjè un fattu suciale, è sucialmente tutte e cundizione dipoi anni è anni, sò fatti par interdisce ci di parlà, è u nostru raportu, a ramentu quì, hè par quessa chì oghje, ghjè un'impurtanza ùn ci ne rindimu micca contu forse abbastanza. Ghjè tuttu u nostru raportu cù l'impiegu di a lingua corsa di pettu à u spaziu publicu. Dunque vi vulia d'ì o Sgiò rapurtore di l'ONU chì sò anni è anni è anni chì in Corsica, ogni volta chì ci hè a minima intrapresa pà intruduce lu in u spaziu publicu, ci hè un amministrativu di u Statu chì dice nò, micca solu oghje.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ùn ci hè più dumande.

Je repasse la parole à Monsieur de Varennes.

M. Fernand de VARENNES

Merci beaucoup.

Au niveau de l'assassinat de la langue, il y a un terme pour ça, « le linguicide » ; je préfère parler d'étouffement de la langue. Lorsqu'il y a des limites, lorsqu'on exclut l'utilisation de la langue, y compris dans le domaine des services publics ou de l'emploi de fonctionnaires, on ne permet pas aux fonctionnaires d'utiliser une langue minoritaire ou régionale, c'est comme ça qu'on étouffe une langue. La plupart des langues qui disparaissent ne subissent pas une mort naturelle. C'est souvent qu'il y a eu des longues périodes de restrictions sur leur utilisation qui ont mené finalement à leur affaiblissement, leur étouffement et leur disparition.

Et je crois que c'est là que je vais faire le commentaire que l'interprétation de la clause constitutionnelle doit être examinée de plus près. Je trouve que l'interprétation du tribunal administratif semble très surprenante. Il y a des éléments-là qui semblent vraiment parler d'interdiction, ce n'est pas une question de compréhension, ça semble dire très clairement, noir sur blanc, que d'autres langues sont interdites et que seul le français doit être utilisé.

Lorsque je serai saisi formellement de la question, je vais pouvoir examiner ça de plus près.

Si la langue corse est affaiblie, si elle est interdite, que ce soit ici ou ailleurs, c'est là une situation qui peut mener à son étouffement et c'est là, je crois, qu'il faut vraiment regarder de plus près quelles sont les meilleures façons d'assurer que la langue corse aura l'oxygène dont elle a besoin pour pouvoir continuer, être parlée et transmise également.

Alors je crois que c'est de ce côté qu'il faut examiner, ce n'est pas à moi à vous dire quelles sont les meilleures approches, démarches politiques et juridiques de ce côté, mais c'est important d'examiner ça avec certaines instances internationales pour chercher à avoir certaines pistes à considérer parce que la question de la langue, c'est une question vitale dans plusieurs sociétés. Et il y a, je crois, de bons modèles, de bons exemples, y compris en Italie, à côté, en Espagne aussi, ce n'est pas parfait, au Canada, en Finlande. Il y en a plein partout, partout.

C'est pour ça que je crois qu'il ne faut pas abandonner, même si vous n'êtes que 300 000 qui utilisent la langue corse et qui s'identifient à la langue corse même, c'est tout de même un chiffre non négligeable qui représente une proportion importante évidemment ici en Corse.

Je vous rappelle, il y a certains pays comme l'Islande qui a une population à peu près la même que la vôtre et que, au niveau linguistique, la langue islandaise a sa place. Elle ne va pas disparaître demain.

Pour ce qui est de la question de l'éducation, je ne suis pas sûr que j'ai très bien compris, mais de toute façon, je vais vous dire que la question de l'éducation et des langues régionales ou minoritaires, quel modèle, quelle approche à adopter, c'est très complexe et ça mériterait que je sois saisi formellement de la question pour que je puisse y répondre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè detta ! Merci beaucoup. Grazie mille. À ringrazià vi assai. Thanks so much, pè fà piacè à Pierre Ghionga.

Merci beaucoup. Nous vous saisissons évidemment, Monsieur de Varennes, dans le sens indiqué par le Président de l'exécutif tout à l'heure, de manière très formelle.

Merci beaucoup à tous pour ces échanges très riches, très fructueux, on le voit aussi, vous avez pu le constater, passionnés, passionnés parce qu'évidemment, ça touche à notre identité même.

(Applaudissements)

Je pense que nous allons suspendre les débats pour ce matin.

Nous reprendrons à 14 h 30 précises. Precisely !

La séance est suspendue à 12h45 et reprise à 15h40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

In ricordu di sta cumemurazione di i quaranta anni aghju ricevutu un picculu saccu cù calchì affarucci, ancu voi a medaglia di i quaranta anni di l'Assemblea di Corsica, cusì l'averete in ricordu per i vostri figliulini è purfigliulini. À ringrazià vi.

Eccu, avà ci vole à ripiglià i nostri travagli perchè chì avemu parecchi raporti da travaglià in seme. Avemu da principià, vi spiecu à pena dopu meziornu cume avemu da fà. Avemu da principià prima cù u raportu di i camini di farri, a creazione di un EPIC, què ghjè u prima affare. Dopu, è a dicu per i Presidenti di gruppi, dopu lascemu, s'è vo site d'accordu, noi ci ne andemu, i Presidenti di gruppi è i Presidenti di l'Assemblea è di u Cunsigliu Esecutivu, noi andemu in reunione di cunferenza di i Presidenti, per vede à pena ste muzione chè n'avemu da fà, ste resoluzione. Duie resoluzione: una per e merrie, per a viulenza, chì hè stata fatta contru à e merrie, è l'altra nantu à a lingua. È frà tempu, passeranu calchì raporti, ci n'hè dui nantu à l'energia mi pare, unu nantu à u sviluppu ecconomicu, è tutti quessi passeranu quand'è no seremu in reunione. Dunque, urganizate vi è vedite in i vostri gruppi quale hè chì hà da dibatte nantu à sti raporti.

Dunque, mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu, site voi chì avete da prisintà u raportu ?

Le Président SIMEONI

Iè, ma prima di prisintà u raportu, cù a vostra autorisazione, forse fà un puntu nantu à u cartulare dettu di u quatratu d'altare di a Madonna di Brandu, avete vistu chì arrisera ne avemu parlatu.

Allora, vi docu e nutizie, sò bone nutizie, sapete chì avemu fattu un travaglione. Hè statu cunduttu da a cunsigliera esecutiva Antonia Luciani, da i nostri servizii, u Direttore di u patrimoniu Pierre Jean Campocasso, Sgìo Ciavatti, tutta a squadra di u patrimoniu, sott' à l'autorità di u DGA Cubells, in leia stretta incù u DGA Gaudeau-Pacini per a parte ghjuridica, è u travagliu di a cullettività hè statu fattu in sinergia incù a cumuna di Brandu, u so merre Patrick Sanguinetti, merre è amicu, u so cunsigliu municipale, è dinù, ci vole à di la, incù l'appoghju è u sustegnu si i servizii di u Statu, à traversu u Ministeru di a cultura. Avemu avutu dinù l'appoghju d'universitarii eminenti, pensu particularmente, l'avete lettu, intesu, à u prufessore Michel Vergé-Franceschi. Allora tuttu u travagliu di fondu, u tengu à a vostra dispusizione hè statu fattu, hà permessu di ricoglie l'elementi, chjari, indiscutevuli, chì permettenu di di chì

issu quatratu d'altare face parte di u duminiu publicu, è ch'ellu appartene à a cumuna di Brandu.

A sapete ch'ellu era previstu ch'ellu sia vindutu oghje, à dui ore dopu meziornu, è ch'è u prezzu era impurtante è avia da esse ancu di più impurtante. Avemu travagliatu sin'à arrisera, è arrisera avemu avutu una lettera di a casa professionale ch'è s'appuntava à vende, ch'è ricusava di caccia u quatratu, ch'è dicia ancu ch'è e nostre dimarchje, è, quella di a Cullettività, si pudianu interpretà cume una forma di pressione, à u termine di u codice penale, una pressione per impedisce a libertà di a vendita. Allora, ci hè statu una lettera da u Ministeru di a cultura, hè sta mane à bon'ora, incù l'aiutu di i nostri servizii aghju fattu eiu una lettera et une sommation interpellative. Je vous la lis en français puisqu'elle est en français.

Dans cette lettre, j'ai indiqué à la SAS qui s'apprêtait à procéder à la vente aux enchères, l'ensemble des éléments qui nous font considérer que le tableau appartient à la commune de Brando. J'ai rappelé les éléments suivants, en notre nom à toutes et à tous, puisque nous en avons parlé ensemble :

« Après la démonstration, les éléments mis en avant par les services de l'État, concordant avec ceux recueillis et transmis au ministère et à la commune par mes propres services, représentent incontestablement la démonstration que ce retable appartient à la commune de Brando, et par suite les motifs que vous avez été amenés à développer pour refuser de retirer le bien de la vente de ce jour, ne résistent pas à l'examen.

Au plan juridique, la Collectivité de Corse assure : « un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en vertu de l'article 44.24-7, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales ». De façon plus générale, l'institution que je préside est la garante des intérêts matériels et moraux des Corses et de l'intégrité de leur patrimoine culturel, matériel et immatériel. Pour ces raisons et au visa des arguments ci-dessus rappelés, la Collectivité de Corse s'associe avec force aux demandes concordantes de la commune de Brando et du ministère de la culture qui vous ont demandé de retirer le tableau dont s'agit de la vente prévue ce jour.

Pour le cas où, par extraordinaire, vous persisteriez dans vos intentions, vous le feriez dans des conditions que je considère de nature à engager votre responsabilité. La Collectivité de Corse ne manquerait pas, dans cette hypothèse, d'agir en justice pour rechercher celle-ci et aux fins que ce bien relevant du patrimoine public culturel insulaire, soit restitué à la commune de Brando.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de mes salutations les meilleures ».

On lui a fait délivrer une sommation interpellative d'avoir à retirer de la vente aux enchères prévue à 14h00 le lot ainsi désigné.

La réponse a été la suivante : « je n'ai rien à déclarer », c'est lui qui parle, à croire qu'il a suivi une formation.

Et une heure après, il nous a informé qu'il le retirait de la vente des enchères.

Donc, j'ai eu le maire de Brando qui est très content, qui remercie l'Assemblée de Corse de son soutien. Je dirais que la première phase est acquise, il n'y a pas de risque que le bien soit vendu et notamment qu'il soit vendu à 1/3 par exemple étranger, ce qui nous aurait mis en situation d'avoir à faire une procédure forcément longue.

Aujourd'hui, le bien est sous séquestre. On va essayer de le récupérer le plus vite possible et on fera trancher, je l'espère, par voie amiable et si nécessaire de façon contentieuse, on fera trancher de façon définitive la question de la domanialité publique et de la propriété, ma in tutti casi, un primu passu hè fattu, hè una bella vittoria.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Què hè dighjà un bell'affare. Què hè fattu ! Vi lasciu respirà.

Avà passemu à i treni.

INFRASTRUTTURA È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 065 : Creazione di l'EPIC di i Camini di Ferru di Corsica
Rapport n° 065 : Création de l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapport également important dans une session qui en a connu plusieurs, des dossiers stratégiques, notamment hier avec la révision de la PPE, avec ce matin la présence du rapporteur spécial sur les questions de minorités linguistiques auprès de l'ONU.

Troisièmement, le combat pour le retable et en cet après-midi de deuxième jour de session, un dossier essentiel puisqu'il vise à soumettre au débat et au vote de votre Assemblée, la création de l'établissement public industriel et commercial des chemins de fer de la Corse.

Au seuil de ma présentation qui sera brève, je tiens à saluer le directeur, l'ensemble des équipes dirigeantes, les salariés des chemins de fer de la Corse qui sont aujourd'hui venus en nombre pour assister à cette nouvelle étape de la vie collective d'une institution qui a accompagné l'histoire de la Corse depuis près d'un siècle.

Je voudrais également saluer publiquement la qualité du travail qui est mise en œuvre par notre délégataire actuel, la société d'économie mixte chemin de fer de la Corse, sous l'autorité de son président Hyacinthe Vanni.

Et je voudrais enfin vous dire que ce travail doit beaucoup à l'implication collective de l'ensemble des salariés, de l'ensemble des élus qui siègent au Conseil d'administration et qu'il a également été mis en forme dans une mesure déterminante par Madame Peraldi, par Monsieur Martinetti, du côté de la SEM par Monsieur Bartoli bien sûr, Monsieur Chibaudel, et tous les autres que je ne cite pas, et également du côté de la Collectivité de Corse, un mot particulier pour Madame Laetitia Pekle, DGA.

Enfin, rappeler que ce travail qui vise à mettre en forme technique une vision politique, s'il a bénéficié de l'implication de celles et ceux que je viens de

nommer, a également été accompagné par une AMO juridique extrêmement diligente.

Vous avez vu, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, que le rapport qui vous a saisi n'est pas simplement un rapport sur une discussion juridique concernant un changement de statut. Le pas que nous vous proposons de franchir aujourd'hui à travers le passage d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial de la Collectivité de Corse, n'est pas simplement une transformation. Elle est, cette évolution, la déclinaison d'une vision politique qui est la nôtre, que nous avons portée, que nous avons portée lorsque nous étions dans l'opposition, notamment en 2011. Il y avait déjà, portée par les organisations syndicales et relayées par nous, la volonté d'aller directement vers un établissement public industriel et commercial. Donc une vision politique qui consiste à dire que le chemin de fer a été, est et a vocation à être toujours plus un outil stratégique pour la Corse.

C'est de cette vision politique que découle aujourd'hui la proposition, à première lecture technique, de passer d'une société d'économie mixte qui arrive à expiration au 31 décembre 2023, à un établissement public industriel et commercial à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mais sans nous tourner trop longtemps vers le passé, rappelons quand même l'histoire, parce que l'histoire est importante, de la constitution de ce réseau ferré corse, construit entre 1882 et 1935, avec des lignes qui continuent d'exister aujourd'hui, mais également une ligne Bastia-Portivechju, inaugurée en 1935 et dont la persistance aujourd'hui nous aurait certainement largement servi.

L'histoire du chemin de fer, je le disais, elle est indissociable de l'histoire de la Corse, de l'histoire de la résistance, de l'histoire de conflits sociaux puissants, y compris dans les années 60.

Le choix qui s'est posé à partir des années 2000 aux décideurs de Corse, a été le suivant : soit renoncer au chemin de fer, ce qui pouvait paraître, au moins sur une lecture superficielle, de nature à permettre d'économiser un certain nombre d'investissements ; soit au contraire considérer que le chemin de fer était nécessaire et indispensable, et à ce moment-là, accepter la perspective d'investir massivement plutôt que de fermer le réseau.

C'est bien ce choix qui a été fait dès le début des années 2000, notamment à travers le PEI 1, 2 et 3, les premières phases du PEI, qui ont permis ces trois phases, une remise à niveau de l'infrastructure, les voies, les petits ouvrages d'art sur environ 170 kilomètres de réseau pour un coût d'environ 100 M€.

Ça, c'est avant que nous n'arrivions aux responsabilités avec, je le rappelle pour mémoire, mais nous ne reviendrons pas, nous l'évoquons simplement pour dire que nous essaierons de prendre toutes les précautions pour éviter les erreurs qui sont humaines avec, concernant les matériels roulants, vous le savez, un choix, celui d'acquérir les fameux AMG pour un total de 50 M€, 48 M€ exactement, 12 rames AMG, un choix qui s'est avéré mauvais, voire ruineux pour des raisons techniques que vous avez en tête et qui nous a conduit à devoir continuer d'assumer encore aujourd'hui, des coûts de maintenance de ces autorails qui s'élèvent en moyenne à 1,5 M€ par an, soit environ 125 000 € par autorail ou par structure.

En dépit de cet investissement massif sur les AMG, un taux de panne anormalement élevé continue d'être constaté, malgré là-aussi la montée en puissance de nos équipes en termes de maintenance.

Ce programme initial d'investissement a été prolongé et renforcé parce que, avec la majorité territoriale depuis décembre 2015, y compris dans ses compositions successives, nous avons considéré, et ce choix me semblait-il a été partagé et soutenu par les oppositions successives, que la Corse avait besoin de son chemin de fer. Et donc les 100 M€ plus 48 M€, 100 M€ sur les voies PEI 1, PEI 2 PEI 3 et les 48 M€ des AMG, ont été complétés d'un nouveau programme dans le cas du PEI 4, et de nouveaux investissements à concurrence de 140 M€ environ, avec un programme consistant en l'amélioration des dessertes périurbaines d'Aiacciu et de Bastia, la modernisation des principales gares et le déploiement d'une nouvelle signalisation.

Nous avons croisé également, au-delà du PEI 4, avec les possibilités financières que nous offrait le CPER d'un côté et le FEDER de l'autre. Les opérations cofinancées pendant cette phase opérationnelle qui va de 2016 à aujourd'hui, ont notamment consisté, je les rappelle brièvement : modernisation et mise en accessibilité des principales gares sur la ligne centrale Bastia - Aiacciu ; sécurisation de 8 tunnels ; confortement de 5 ponts métalliques ; transfère des activités de dépôt de Bastia avec engagement de la construction d'un nouvel atelier de maintenance à Casamozza ; l'automatisation de 10 passages à niveau ; le confortement de falaises sur 12 zones et, dans le cadre du CPER et du FEDER, la mise en œuvre de la fameuse commande centralisée de voie unique, la CCVU, qui va nous permettre d'optimiser la desserte avec la création de nouveaux points de croisement et donc l'utilisation, sous réserve d'acquisition de matériel le permettant dans de bonnes conditions, la desserte périurbaine et la multimodalité avec des taux de desserte beaucoup plus réduits, un temps beaucoup plus réduit et des trains beaucoup plus fréquents.

Au titre du FEDER, la CCVU de Balagne, n'oublions pas que la CCVU, ce n'est pas seulement Bastia et Ajaccio, mais c'est également la Balagne ; et le développement d'un système d'information voyageur pour pouvoir mieux gérer la clientèle.

Donc, nous sommes aujourd'hui sur la perspective de continuer dans les 10 ans à venir, à maintenir ce même niveau d'investissement, donc une programmation d'environ 150 M€, 150 M€ qui représenteront, à titre principal, l'acquisition de nouveaux matériels roulants ; la mise en œuvre définitive et complète de la CCVU et, nous l'espérons, la réouverture d'une partie de la ligne de la Plaine Orientale jusqu'à Monte bien sûr, mais également jusqu'à Vescovato. Cela nous semble tout à fait envisageable pour les perspectives à court terme, c'est-à-dire dans les 5 à 10 ans à venir.

Je rappelle également que le CEREMA, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement à la mobilité et l'aménagement, dans un rapport en date du mois de septembre 2020, est venu souligner la pertinence de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière d'infrastructures ferroviaires et en matière de développement et de soutien à l'activité de notre délégataire. Je cite le CEREMA : le système ferroviaire Corse fait aujourd'hui figure de modèle. La remise à niveau des équipements conjuguée à l'augmentation de l'offre rendue possible par l'optimisation de l'usage des moyens à coût global constant, ont permis un doublement du trafic en quelques années pour atteindre aujourd'hui, c'est au moment où le CEREMA écrit, ça s'est amélioré depuis, 1 400 000 voyageurs.

D'un point de vue de la rentabilité, en tout cas du ratio entre l'investissement et le retour sur investissement, le CEREMA note également : que le réseau corse est exploité selon des principes qui ont montré leur efficacité, un système frugal en bon état et fréquent.

Le coût kilométrique moyen en incluant les gros investissements de renouvellement et de modernisation lissés sur la durée de vie de ces investissements, a été évalué aux alentours de 32 € par train au kilomètre, malgré le caractère montagneux des lignes, qui occasionne bien sûr des surcoûts d'infrastructures importantes, il convient de rappeler que cette moyenne de 32 € par train au kilomètre, est largement inférieur à la moyenne du TER français : 35 à 40 € hors taxes par train.

Donc, ce travail a été mené dans une perspective de rénovation, de modernisation dans le cadre d'une montée en puissance de ce chemin de fer. Les infrastructures d'un côté, l'exploitation de l'autre dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et l'exploitation, ce sont bien sûr les femmes et les

hommes qui font vivre le chemin de fer. Certains sont présents ici, d'autres je pense, doivent suivre nos débats en temps réel.

Une politique sociale aussi avec, vous le savez, un accord qui a été conclu et qui a permis aussi, au titre d'un certain nombre de concessions qui ont été faites par les organisations syndicales, de renouveler ce statut, un statut qui reste, me semble-t-il, extrêmement favorable, intégrant quand même, et c'est normal, la pénibilité du travail dont s'agit.

Alors aujourd'hui, nous sommes, j'allais dire, à la croisée des chemins, c'est normal en matière de chemin de fer.

Un mot quand même pour dire que quel que soit le dynamisme de la politique qui a été menée et qui a permis d'augmenter de façon considérable et le nombre de passagers transportés, et le montant des recettes, bien sûr le chemin de fer aujourd'hui reste structurellement déficitaire puisque la Collectivité de Corse paye aujourd'hui, une subvention d'équilibre de 24 ou 25 M€ tous les ans. Ceci étant, comme tout service public, un service public n'a pas vocation à être directement rentable. Premièrement.

Deuxièmement, je rappelle pour mémoire que lorsqu'il s'est agi de solliciter à nouveau la SNCF pour éventuellement lui confier le service, c'était dans les années 2010, celle-ci avait évalué le coût de sa prestation à 50 M€, donc pratiquement le double.

Enfin, il ne faut pas réfléchir simplement en appréhendant le déséquilibre structurel des chemins de fer aujourd'hui, qui peut être compensé à la marge par l'augmentation des recettes, uniquement de façon statique, mais il faut l'intégrer dans une vision plus globale : qu'apporte le chemin de fer en termes de multimodalités, en termes de coûts évités, notamment de transport automobile, et demain, en termes de complémentarité, y compris pour l'intérieur. Nous considérons pour notre part que si l'on fait ce ratio-là, la démonstration est faite que nous avons besoin des chemins de fer.

Je termine pour dire aujourd'hui, quel était notre choix ?

La DSP arrive à son terme. D'un point de vue juridique, il n'était pas envisageable de reconduire une société d'économie mixte, le risque pouvait exister d'une mise en concurrence théorique par des acteurs qui seraient venus exploiter notre service. Nous n'avons pas voulu aller vers ces hypothèses. Nous avons fait le choix, et nous y étions engagés parce que c'est notre vision politique, à aller vers un établissement public, industriel et commercial.

Je dirais que c'est la logique même du choix qui est fait de conforter et de développer le chemin de fer.

La Collectivité de Corse aujourd'hui est et restera propriétaire des infrastructures et notamment responsable de la rénovation des différentes infrastructures. Et puis il y aura un exploitant qui sera un EPIC, un établissement public industriel et commercial, avec un président ou une présidente, un directeur ou une directrice et un conseil d'administration. C'est le choix d'avoir un outil qui sera donc un outil public, mais un outil public avec sa personnalité juridique propre, avec sa logique, sa logique sociale. Il y aura un temps de transition de 3 ans pendant lequel le statut actuel sera reconduit à l'identique. Un certain nombre de propositions ont été faites, comme la loi le demande, et ce sont de mémoire 25 salariés sur les 300 de l'entreprise qui ont fait le choix de la possibilité qui leur était offerte de ne pas continuer leur activité.

Une politique sociale qui repose également sur la formation, sur la transmission, sur le bilinguisme. Tout le monde a en mémoire le lexique corse-français et français-corse qui a été produit par les chemins de fer et les efforts qui sont faits, y compris dans le cadre de l'exploitation.

Et puis au-delà de cette logique interne, il y a aussi une logique commerciale puisque nous serons dans un établissement public industriel et commercial avec la volonté d'être dans une recherche de rentabilité bien sûr, mais surtout une recherche d'efficacité par rapport à notre vision globale. Notre vision globale, ce sont des transports qui diminuent l'empreinte carbone ; notre vision globale, c'est l'intermodalité, puisque le gros de notre politique d'infrastructure routière, un des axes principaux, c'est aujourd'hui de soulager les entrées de ville. Avec le renforcement de la CCVU et le renforcement des fréquences de train, nous allons pouvoir inciter très largement tous ceux qui habitent dans la vallée de la Gravona ou tous ceux qui habitent ou qui se rendent dans la région bastiaise à partir de Casamozza, et demain peut-être à partir de la Casinca, eh bien à laisser leur voiture sur des parkings, nous discutons avec des intercommunalités, et à prendre le train qui sera un mode de transport confortable avec la possibilité, par exemple, de se connecter et donc, une diminution des engorgements, de la pollution et du recours à la voiture individuelle.

Une volonté aussi de travailler sur la multimodalité, y compris pour les publics scolaires, les publics étudiants. Je rappelle les politiques de gratuité qui sont mises en œuvre et je rappelle également qu'avec le train, c'est aussi des risques majeurs en matière de circulation routière qui sont évités, notamment pour les centaines, voire les milliers d'étudiants qui font le trajet entre leur maison et l'université toutes les semaines.

Un dernier mot pour dire que la structure qui vous est proposée permet et prévoit de travailler en étroite interaction avec les intercommunalités. Je pense que c'est indispensable.

Les intercommunalités aujourd'hui, la compétence transport, et donc nous devons impérativement harmoniser nos politiques. Il y a aussi, sur la proposition du Cesec qui a rendu un rapport très favorable, la proposition qui est faite aujourd'hui de mettre en place des comités de lignes qui ne seront pas intégrés dans les statuts pour ne pas alourdir, mais des comités de lignes qui seront visés par le contrat d'objectifs et de performance qui sera conclu entre la Collectivité de Corse et l'EPIC, c'est la règle, entre la Collectivité de Corse et tous ses EPIC, nous sommes en train de la mettre en place et de la généraliser, un contrat d'objectifs et de performance dans lequel la Collectivité de Corse dit ce qu'elle investit ou ce qu'elle projette d'investir, des objectifs partagés en matière sociale, en matière commerciale, en matière de qualité de service et la performance, ce sont bien sûr des outils d'évaluation pour s'assurer que l'engagement contractuel qui est pris, est respecté.

Donc dans le cadre de ces contrats d'objectifs et de performance, nous prévoyons de mettre en place des comités de lignes qui associeront les usagers et par exemple, les chefs d'établissement des zones desservies. Nous en prévoyons trois : Bastia jusqu'à Ponte-Leccia ou Corte, Corte-Aiacciu et Ponte-Leccia-Balagne, pour essayer d'avoir au moins tous les six mois, deux fois par an, un point sur le fonctionnement du réseau, sur les attentes des usagers, sur les améliorations à apporter.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire en synthèse.

Vous dire aussi que nous avons beaucoup dit, et c'est un engagement que nous avons pris, que cette mandature doit être, chaque fois que possible et toujours plus fortement et mieux, une mandature de concrétisation d'un certain nombre de projets stratégiques qui sont porteurs d'une vision politique. Nous l'avons fait hier avec la PPE, nous allons le faire avec la langue corse et le rapport d'orientation qui doit déboucher sur un rapport dont l'Assemblée de Corse sera saisie avant l'été, autour de deux axes, la coofficialité de facto et la coofficialité de jure.

En matière de transport, nous avons pérennisé le service public dans des conditions que je considère optimales par rapport aux contraintes qui étaient les nôtres dans le cadre du maritime.

Vous aurez, le mois prochain, à vous prononcer sur le cahier des charges dans le cadre de la DSP aérienne, donc maritime, aérien, transport intérieur, chemin de fer de la Corse, passage d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, ci hè di sicuru un raportu di a cummissione di u sviluppu economicu ch'hà da esse lettu da MmaVannina Chiarelli-Luzi.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a interrogé l'exécutif sur plusieurs points. En premier lieu, des interrogations relatives aux ressources humaines ont porté sur le nombre de personnes ayant d'ores et déjà affiché une volonté de ne pas rejoindre la nouvelle structure et sur le devenir du directeur notamment au regard de son statut de droit privé.

A ce titre, Madame Pascale PERALDI, Chargée de mission auprès du Directeur Général des services, a indiqué qu'après entretien individuel des agents refusant l'intégration, vingt-quatre d'entre eux (sur 300 salariés) ont choisi de ne pas intégrer le nouvel EPIC. Ils bénéficieront donc d'une indemnité de rupture de contrat, au prorata de leur ancienneté, conformément aux textes en vigueur, ainsi que du calcul de leur solde de tout compte (droits acquis, congés stockés, CET, etc.), avec une fin d'activité programmée au 31 décembre 2023.

Pour ceux qui ont choisi d'intégrer l'établissement public, le transfert sera opéré avec le maintien des rémunérations, des qualifications et de l'ancienneté, qui seront repris par un second accord de transition.

En réponse à l'interrogation relative au devenir du directeur des CFC, Madame PERALDI a indiqué que le poste de direction devra faire l'objet d'une déclaration de vacance de poste, dès création effective de l'EPIC. Ce poste devra être occupé obligatoirement soit par un fonctionnaire (d'Etat ou territorial), soit par un agent contractuel de droit public, son recrutement devant faire l'objet de mesures de publicité. Elle a fait observer que ce statut ouvrira un panel assez large en termes de profils des postulants, excluant uniquement les contractuels de droit privé.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a par ailleurs souhaité obtenir des précisions d'ordre organisationnel sur le devenir des conventions qui lient actuellement les CFC et la SNCF notamment en matière de sécurité, sur la responsabilité des investissements à venir et enfin sur la notion d'efficacité économique.

Sur la question des partenariats, Madame PERALDI a confirmé que la SNCF intervient en tant que membre du conseil d'administration (donnant lieu à rétribution à hauteur des 15 % d'actions au capital), mais également dans le cadre d'une convention d'assistance, estimant qu'il appartiendra au prochain conseil d'administration de se prononcer sur la pertinence de sa pérennité et sur la forme qu'elle devra revêtir.

Pour ce qui relève des investissements, elle a précisé que l'établissement public, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP), fixera pour les cinq années à venir les objectifs en cohérence notamment avec les investissements nécessaires. Ces derniers, en l'absence d'ingénierie nécessaire lors de la création de l'EPIC, ne pourront être internalisés et devront être assurés par la Collectivité de Corse pour la durée du premier contrat d'objectifs et de performance.

Enfin, en termes de performance économique, elle a indiqué que le changement de statut au profit d'une structure entièrement publique était de nature à dynamiser les recettes au regard de la dotation que consent la collectivité.

Celle-ci exerçant désormais directement sa propre compétence, il lui sera plus aisé de contrôler ses investissements et la réalisation de l'ensemble des objectifs assignés au travers du contrat d'objectifs et de moyens. A ce titre, elle a précisé qu'une présentation de la stratégie de modernisation et de la définition des objectifs sera soumise à l'Assemblée de Corse, sous la forme d'une feuille de route, et ce, dès les mois de septembre ou d'octobre prochains, pour approbation du contrat d'exploitation.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ci hè un raportu dinò di a cummissione di e finanze, di sicuru, è serà Joseph Savelli chì l'hà da presentà.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean BIANCUCCI a souhaité disposer du point de vue éclairé du Président des Chemins de Fer de la Corse (CFC).

Indiquant qu'il n'interviendrait pas lors de la séance publique et qu'il ne participerait pas au vote, M. Hyacinthe VANNI lui a répondu que ce rapport représentait l'aboutissement de 8 années de travail mené par les CFC et ses présidents successifs afin de tendre vers la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Rappelant que ce dossier avait été initié dans un premier temps par les CFC, il a tenu à saluer le travail mené sur ce dossier par Mme Pascale PERALDI, chargée de mission.

Il a également fait observer que le passage, pour les CFC, d'un statut de société d'économie mixte (SEM) à celui d'un EPIC conduira nécessairement à un changement de présidence, qui permettra au futur président du conseil d'administration de poursuivre le travail de l'actuelle SEM.

Rappelant que la SEM des Chemins de Fer de la Corse avait pu démontrer son savoir-faire, il a émis le souhait que le futur EPIC puisse poursuivre sur la même dynamique.

Tout en rappelant que les projets étaient un peu plus avancés sur la région Bastiaise, M. Hyacinthe VANNI a également souligné le travail mené en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et la Mairie d'Aiacciu.

Il a indiqué que la création de cet EPIC était un véritable projet de territoire, un projet pour la Corse qui emportait une adhésion quasiment totale de l'ensemble des personnels des CFC et des partenaires sociaux.

Rappelant le travail accompli dans le cadre de ce dossier, M. Hyacinthe VANNI s'est dit confiant quant à la transition à venir, même s'il a indiqué qu'il sera nécessaire de rester vigilant sur les difficultés qui pourraient naître de celle-ci.

Enfin, il a souligné un point important dans le cadre du développement des CFC, à savoir la question du matériel roulant, pour lequel il a rappelé la nécessité de ne pas reproduire les erreurs du passé.

En conclusion, M. Hyacinthe VANNI a fait observer que ce rapport portait en son sein une réussite collective.

M. Xavier LACOMBE a fait observer, au regard des chiffres fournis, que dans le cadre du PTIC, les investissements étaient de l'ordre de 80 % pour la Haute-Corse et 20 % pour la Corse-du-Sud.

Il a, à ce titre, sollicité que dans le cadre des prochaines négociations, soit mis en place un réel rééquilibrage entre le nord et le sud.

Par ailleurs, revenant sur les besoins financiers découlant de la création de l'EPIC, il a souhaité savoir si les recettes nécessaires avaient été prévues.

Sur la question relative à la prospective financière, Mme Pascale PERALDI, Chargée de mission - mise en œuvre de la gestion des CFC, est intervenue pour apporter les précisions suivantes :

Elle a précisé que la présentation complète de la feuille de route relative aux perspectives financières et RH serait faite aux conseillers de l'Assemblée de Corse pour la session du mois de septembre ou d'octobre 2023.

Dans ce cadre l'Assemblée de Corse aura à donner un avis sur le contrat d'objectifs et de performances (COP) qui liera la collectivité à l'EPIC et dans lequel seront matérialisés, les objectifs financiers qui seront assignés à l'EPIC par la collectivité, au titre desquels les recettes.

Pour exemple, au niveau des recettes, Mme Pascale PERALDI a fait observer que « les recettes voyageurs » avaient augmentées d'un million d'euro entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Sur ces bases, découleront les objectifs qui seront fixés par la Collectivité de Corse dans le cadre du COP et notamment, un nombre de voyageurs transportés qui sera porté à 1,4 millions de passagers.

Les indicateurs et in fine, les obligations de service public seront donc augmentées et accompagnées d'une stratégie de préservation de recettes.

En conclusion, Mme Pascale PERALDI a fait observer que l'ensemble de ces indicateurs stratégiques et opérationnels seront consignés dans le contrat d'objectifs et de performances, liant la collectivité à l'EPIC nouvellement créé.

Pour compléter ces observations et répondre au questionnement de M. Xavier LACOMBE, M. Hyacinthe VANNI a précisé qu'il était évident que tout ce qui avait été mis en œuvre sur le périurbain bastiais devait également l'être sur le périurbain ajaccien.

Aussi, il a précisé que dans la mesure où la commande centralisée voie unique (CCVU) était également installée sur le péri-urbain Ajaccien, il était nécessaire de réfléchir à ce que toutes les villes traversées soient au moins desservies d'une halte.

Remerciant les services pour les réponses apportées, M. Xavier LACOMBE, a souhaité indiquer que la vraie problématique sur l'entrée d'Ajaccio portait sur l'analyse qui avait été faite sur le fond de baie et notamment la question du déplacement de la voie ferrée et de la gare.

Aussi, il s'est interrogé sur la nécessité de s'engager dans des investissements qui seront potentiellement remis en question dans un avenir proche, sans avoir pu apporter de solution durable.

Rappelant la question orale posée lors de la dernière session sur ce point, il a appelé de ses vœux qu'une discussion soit initiée avec les différents acteurs (Collectivité de Corse, CAPA, Ville d'Ajaccio, CCI) et que puisse être arrêtée dans les meilleurs délais une décision susceptible d'apporter une réponse durable à cette problématique.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà a parolla hè à quellu chì a vole.

Paula Mosca.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi, Signora Presidente ;

Dunque stu raportu si scrive ind'è a logica chì ghjè a nostra, di sustene a maestria publica, ind'è settori strategichi, cum'è quelli di i trasporti. A corsica è i Corsi anu bisognu di stu serviziu publicu di i camini di ferri. Stu mudellu novu, di gestione di camini di ferru, un stabilimentu publicu, industriale è cummerciale, l'EPIC, vutatu à l'unanimità u 30 di ghjunghju di u 2022, hè u modu di gestione u più adattatu à a messa in opera di a nostra strategia di u trasportu ferrufiare.

A vulintà, a determinazione, u sensu d'interressu generale, u sensu di a respunsabilità, u sapè fà, è l'affettu à u so arnese di travagliu di l'agenti di camini di ferru, u dinamisimu legendariu, è l'impegnu di u Presidente Vanni, è di a so squadra dirigente, a vulintà pulitica è l'investimentu di a Cullettività di Corsica, permettenu oghje di cuncretizà un prugettu puliticu, è di scrive una pagina nova di a storia di i camini di ferru di Corsica, fendu di l'EPIC una realtà.

Cette transition a été possible car depuis notre accession aux responsabilités, nous avons fait le choix stratégique de privilégier les chemins de fer de la Corse dans notre vision globale des transports internes au travers d'une politique d'investissement conséquente, afin de les maintenir, de les renforcer et de les moderniser pour en faire un outil stratégique de développement.

Aujourd'hui avec cet EPIC, la nouvelle politique ferroviaire permettra de développer l'intermodalité initiée autour de Bastia et d'Aiacciu et de mettre en œuvre ce service pour ceux qui ont fait le choix de vivre dans le rural, de diversifier, d'intensifier le fret afin de créer une alternative à certains monopoles, de faciliter le trafic passager résident et touristique, de s'engager dans des pratiques plus vertueuses en termes de développement durable.

Dans l'EPIC Camini di Farru di Corsica, le statut des personnels des chemins de fer de la Corse, émanant d'un accord d'entreprise vertueux, finalisé au terme d'un processus interne exemplaire et préservé, les conséquences financières sont maîtrisées et supportables par notre Collectivité. L'effort de modernisation est maintenu et développé, notamment concernant le renouvellement des matériels roulants, du changement de rail, de l'extension du réseau.

Allora, stu stabilimentu novu permetterà dunque di cresce in qualità, in densità nantu à l'offerta di serviziu publicu, d'integrà si ind'è un'offerta di

trasporti moderna, virtuosa per via di l'ambiente, esemplaria da un puntu di vistu suciale, è in cuerenza cù a visione pulitica chì ci porta oghje è pè dumane

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cathy Cognetti per « Un soffiu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

À ringrazià vi.

En juin 2022, nous actions la reprise en régie et maintenant nous optons pour la création d'un EPIC. Sans refaire l'historique qui nous a conduit à la constitution de la SEM qui était intervenue dans un contexte de pluralité institutionnelle depuis les deux départements, pour faire simple, aujourd'hui, la CdC dispose et entretient le réseau lorsque la SEM, qui lui appartient déjà très majoritairement, l'exploite.

Le problème majeur, on l'a vu, était avant tout financier. Ce changement, il faut le dire, a été évoqué lors des différents CA et c'est une volonté, le Président l'a dit, et nous en avons souvent discuté tous ensemble, concertée et le fruit d'une implication collective.

En changeant ce monde de gestion, on répond aussi à la CRC. Le fait insulaire devrait permettre donc à la Corse de rentrer dans l'exception accordée par l'Europe pour gérer le rail en direct, réunir la propriété, l'investissement et l'exploitation paraît être aujourd'hui la meilleure solution.

Pour l'instant, le Président l'a précisé, ce sera la CdC qui se chargera des investissements importants. Ça pourra passer à l'EPIC lorsque sera opérationnel le contrat d'objectifs et de performance qui sera, j'imagine, acté au plus vite.

Deux structures vont coexister durant les mois à venir car il semblerait que la SEM continue à exister au-delà de décembre 2023, puisqu'il était question de voter par le conseil d'administration de l'EPIC aujourd'hui avec d'autres membres que ceux du CA, de la SEM et les deux CA coexisteraient pendant 14 mois, ce qui nous ferait jusqu'en juillet 2024.

Tout semble bordé côté transfert, le budget prévisionnel pour cette année de mise en place est de 752 000 euros, et Monsieur le Président, vous l'avez dit, alors je pensais 25 peut être qu'en conseil il y avait marqué 24 agents,

sur les 300 ont refusé le transfert et seront licenciés et j'imagine, nous le souhaitons tous, dans des conditions acceptables au vu des années qu'ils ont passé au sein des chemins de fer.

En tant qu'administratrice, je suis particulièrement vigilante sur la question des agents et de leurs conditions de travail. Une vigilance aussi qui a une dimension affective. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à Ponte-Leccia est le seul nœud de liaison entre les deux grandes lignes Ajaccio Bastia et Ponte-Leccia, Calvi. Et croyez-moi, le train est indispensable pour le fret et éviter les déplacements à Bastia ou Ajaccio lorsqu'on a la chance d'être sur le tracé, il l'est aussi bien sûr pour les passagers.

Je finirai aussi une requête concernant la création de la commission de projets composé par un élu par EPCI concerné par des activités ferroviaires. 8 EPCI sur 19 sont concernés. Mais puisqu'il est question d'étendre le réseau vers la Casinca et vers la plaine, il serait bien aussi que la Communauté des communes, dont le président est ici présent, Toni Poli, soit concerné et que nous augmentions le nombre des EPCI.

Alors on le sait et on le dit tous, nous reconnaissons tous que les chemins de fer de la Corse s'investissent au quotidien pour faire du train un service public. C'est aussi une solution de transport durable face aux défis du réchauffement climatique, un véritable levier de développement, surtout en milieu rural, une aide comme ça a été apportée souvent pour les jeunes et pour les personnes qui ont des difficultés, donc on les remercie.

È vivu u Caminu di Farru di Corsica ! È cusì sià.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti per « Core in fronte ».

M. Paul-Felix BENEDETTI

Què ghjera calcosa chè no pudiami fà dodeci anni fà. È ancu postu un EPIC, ùn hè micca statu ritinutu pà dui raghjoni.

Una raghjone di pulitichella, parchì ci erani prumessi pà un gruppu puliticu, è s'eddu era statu un EPIC saria ubligatarmente qualchissia di l'Esecutivu tandu, quandu ci hè una SEM, ci hè a pussibilità di fà altra affare.

Ma ci era dinò un antra raghjò. Ghjera chì ci era a paura di micca fà da par nò. Mondu, è ancu à mezu à l'impiecati, vuliani tena SNCF à cantu par

esse rassicurati. È à u principiu ci hè statu un cuntrattu d'aiutu di parechji milioni d'eurò, chì era un sprupostu, hè statu calatu pianupianu è guasgi, avà, pè ghjunghje guasgi à nunda, vole dì chè ci sbrugliemu da par nò. Ci erani qualchì ficazione, ci erani l'omi, ci era a voluntà. Avà, eiu ghjè cù soddisfazione ch'è vecu a creazione d'un stabilimente publicu, pè u trasportu, pà u trenu. Ciò chè dicu ghjè chì nantu à a ripresentazione di u Cunsigliu d'amministrazione.

Aghju da fà una dumanda, ghjè d'allargà a riprisintazione di l'impiecati. Parchì s'elli ùn ci erani micca statu sessanta anni fà, a lotta di l'impiecati, u trenu ùn ci saria micca. Quandu hè sparita a SOMIVAC, s'è ùn ci era micca stata a lotta di l'impiecati, ùn ci saria mai statu nè un uffiziu idrolicu, nè un ODARC, è quandu ci hè statu ghjustu à puntu a creazione di l'office idrolicu è di l'ODARC lucalu, in 92, quandu ci hè stata a prima decentralisazione, nò tandu impiecati, avemu fattu di u nosciu pesu, pà impone, tandu, à l'Esecutivu di a Territorialità, di fà in Corsica com'è in Francia. Aghju da spiicà ciò ch'eddu era tandu, ciò chè no dumandamu. Ci era statu in 83, a lege di demucratizzazione di u serviziu publicu. Tandu ci erani i Sucialisti è i Cumunisti à u puteru. È sta lege dicia chì nantu à u Cunsigliu d'Amministrazione di u serviziu publicu, di u Statu, ci vulia un terzu di riprisintenti di l'impiecati. È cusì, chè no avemu dumandatu un applicazione. Avemu avutu una discussione, ùn ci simu micca ghjunti à issu raportu, ma hè cusì chì ci sò impiecati, chì sò numarosi, à i Cunsiglii d'Amministrazione. È ci n'hè quattru, più o menu, in ogni stabilimentu rattaccatu à a Cullettività Territoriale.

Oghji vò prupunate duie parsoni, eiu dicu chì dui ùn hè micca abbastanza, soprattuttu s'è vo umittiti chì sò disignati da u cumitatu suciale. Parchì s'eddi ùn sò micca d'accordu, quiddu chì hà vintu, chì t'hà a magiurità, hà da disignà i dui. O pensu chì à u minimu sò trè. Dopu ci vò di mette in più chì a designazione fatta à a prupurziunalità di i risultati di l'elezzione di nanzu. Vò dì chì quiddu chì hà vintu ne hà da avè dui, quiddu chì hà persu, unu, o s'eddi sò trè, s'anu da fà u spartimentu. Pensu chì ghjè qualcosa di ghjustu. Pè dì vi oghje, SNCF, à u Cunsigliu d'Amministrazione strettu, dodici membri, ci sò quattru sindacalisti. EDF hà deciottu membri, sei sindacalisti. Un terzu, nantu à ogni ripresentazione. Allora eiu ùn vogliu micca fà u più sucialistu di i sucialisti di quì, ma vi dicu, ùn pudeti micca vò fà di menu chì ciò ch'avemu ubbligatu à fà à quiddi chì ùn erani tantu sucialisti, à l'epica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole a parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Notre groupe soutient sans la moindre réserve le passage à l'EPIC. On est effectivement conscients qu'on entre maintenant dans une réalité juridique, organisationnelle, politique qui est assez fondamentalement différente de ce qui a été mis en œuvre.

Paul-Félix faisait référence à un certain nombre de séquences qu'on a vécues à l'époque de la SNCF et notamment au moment où la création des chemins de fer de la Corse, dans le cadre que l'on sait et qui vit ces dernières heures, était encore actif.

Moi, je crois qu'il y a plusieurs principes. La question de l'EPIC, elle est posée, elle nous renvoie à la question de la gouvernance des outils qui sont relatifs à nos transports internes. Je pense qu'il faut qu'on profite de l'occasion pour voir un petit peu comment les outils internes à la Collectivité, je veux parler notamment des SEM ou des partenaires stratégiques, l'Office des transports et aujourd'hui cet EPIC, peuvent s'articuler différemment.

On est certes dans des segments, des fonctionnalités et même des secteurs stratégiques, qui sont très différents par nature, mais on n'en est pas moins dans des domaines qui sont extraordinairement liés.

Donc notre groupe, il soutient assez l'idée qu'il faut en profiter pour toiler tout ça et peut-être simplifier avec un niveau de gouvernance qui soit optimisé. Alors la réflexion est ouverte, mais on ne peut pas dissocier, et ça été dit, la question des chemins de fer, je crois que c'est le président de l'exécutif et d'autres qui ont fait référence, de toutes les grandes questions du moment : le fret, la multimodalité de l'offre de transport, le transport des déchets, n'en déplaise à certains, le transport touristique.

Donc, on est là sur des sujets cruciaux qui ne peuvent pas être traités en silo. Donc, parce qu'ils renvoient à une gouvernance transversale dirons-nous, ils doivent, de notre point de vue, s'inscrire dans une refonte.

Le passage à l'EPIC et vous en savez quelque chose, il n'est pas neutre. Il entraîne des conséquences qui vont dans le temps être lourdes, et tant mieux. Ça a été rappelé, c'est le fruit d'un combat auquel, pour notre part, on a été particulièrement sensibles et dont on a été, à tout moment, solidaires. Il faut qu'au moment où on le traduit politiquement et juridiquement dans un cadre inédit, il ait un rayonnement qui soit, de ce point de vue-là, mieux maîtrisé et plus intégré.

Donc, une gouvernance à débattre, même si on aura un conseil et que l'on soutient l'idée que la part des salariés puisse y être plus importante, comme le groupe « Core in fronte », à travers Paul-Félix, vient de le dire. Là-dessus, pas de difficulté.

Deuxièmement, ça a été dit, il y a une notion de rééquilibrage. Moi je viens d'un territoire où le train a été une réalité pendant quelques brèves années. Il y a encore, dirons-nous, les vestiges d'une gare, d'un réseau, etc.

Depuis lors, malheureusement, la vie étant ce qu'elle est, une partie du réseau a été privatisée, urbanisée, et la gare elle-même a donné lieu à d'autres développements.

Il n'en demeure pas moins, Cathy parlait de Ponte-Leccia, on est ici sur Aiacciu, je ne parlerai même pas de Bastia ou du Grand Bastia, que lorsque nos étudiants doivent aller sur Corti, ils font partie de l'une des rares régions, peut-être de la seule, qui n'a pas chez elle ou à proximité immédiate, de moyens ferroviaires ou de transports dédiés, en dehors du transport collectif que nous organisons ensemble, donc avec une navette dédiée à cet effet.

Bon, donc je vous l'ai déjà dit, il faut, ça a été développé en commission, qu'on reprenne cette question du rééquilibrage parce que l'on aurait incontestablement, même si je soutiens ardemment l'idée d'un outil puissant de service public dans ces zones-là, un phénomène aussi, qui n'est pas incompatible, il est même très complémentaire, de marché. Il y aurait un marché qui permettrait d'abonder un budget dont on sait, et ce n'est pas un reproche, qu'il est structurellement déficitaire, parce que c'est dans sa nature et notamment au regard de l'évolution des 10 dernières années.

Donc, l'idée, c'est effectivement de penser à investir, et je sais que le président VANNI et d'autres y réfléchissent depuis un moment, je sais que ça coûte, mais je sais aussi, pour avoir regardé cette question d'un peu plus près, que beaucoup de régions autrement plus développées que la nôtre ont, et depuis longtemps, une ambition particulière dans le domaine du ferroviaire.

Et donc, avoir une idée du réseau du Cap à Bunifaziu, en sachant bien sûr qu'on ne pourra pas passer ou être présent partout. S'est posé d'abord une idée du service public, on en est d'accord, mais également une idée qui, économiquement, soit plus attractive encore, même si la progression ces dernières années a été notable et peut-être plus équilibrée en termes de budget propre qu'elle ne l'est aujourd'hui. Donc rééquilibrer.

Troisièmement, on a besoin, ce n'est pas le sujet du jour, mais je profite de l'occasion que vous nous proposez pour en dire un mot, d'une PPI actualisée dans le domaine des transports internes, et notamment de la voirie, et on a besoin que les réflexions qui sont engagées à la CAB et dans d'autres lieux sur le binôme rail/route soient généralisées partout, parce qu'on sait qu'aujourd'hui il y a un sujet sur les entrées de ville, sur le désengorgement d'un certain nombre d'axes, sur le périurbain qui appelle stratégiquement une vision du ferroviaire qui, de fait, ne peut pas être convoquée aujourd'hui, d'une part parce qu'on a un déséquilibre dans l'organisation de la desserte et d'autre part, parce qu'on n'a toujours pas de vision à 5, 10 ans, 20 ans des investissements qu'on doit réaliser sur les réseaux routiers. Et je ne le dis pas d'une région en particulier, je le dis de notre pays en général. Donc, il faudra effectivement qu'on considère également ce sujet-là.

Terminer en disant que cet EPIC vient également nous rassurer sur un point, sur lequel on a je crois un accord avec d'autres composants de l'hémicycle et notamment avec l'actuelle majorité, celui de la possible introduction de capitaux privés dans un outil stratégique et dont on a besoin toutes et tous qu'il demeure sous l'égide de la Collectivité de Corse.

Donc l'idée, vous l'aurez compris, c'est d'arrêter de faire aimer dans le temps, et je sais que ce sera long et compliqué, service public et déficit. On peut tendre dans le temps vers quelque chose qui continuera à perdre de l'argent, on ne va pas se raconter d'histoires, mais qui peut-être en perdra moins, pour peu qu'on pose une ambition dans le domaine de la desserte, du rééquilibrage et bien sûr, de la gouvernance puisqu'on a aussi à ce sujet-là besoin d'une clarification.

Ces quelques contributions au débat étant apportées, bien sûr, nous soutenons l'idée d'une présence accrue des délégués du personnel au sein de l'outil de gouvernance et, bien sûr, nous soutenons en son esprit et dans les modalités proposées, le rapport que vous allez soumettre à nos votes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole parlà ? Josépha GIACOMETTI è dopu ? Fatela sapè.

Un ci hè più nimu ? D'accordu. Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Prima, è hè stata fatta nanz' à mè, salutà l'inseme di e squadre, ch' elle sianu quelle di a Cullettività è di sicuru di i persunali di i CFC, chì anu travagliatu è si sò impegnati pè prinsentà ci issu risultatu maiò è chì oghje marca di sicuru un cambiamentu per un arnese forte di una strategia glubale di a nostra cullettività, di a Corsica si pò dì, chì hè statu marcatu d'una storia particolare, d'un inghjatura militante. È vogliu salutà certi chì sò quì daretu à me, sopr' à mè, chì sò stati militanti naziunalisti, sindacalisti dinò, chì si sò impegnati durante anni è anni, chì sò andati à fà e greve, ch' anu campatu parechje mumentu difficiuli, che n' avemu à spessu riligati quì in st' assemblea pè fà chì issu serviziu publicu sia quellu à prò di i Corsi è sempre ind' è l' interressu generale.

Di sicuru pensu à elli tutti è oghje sò bella felice di vede chì sta visione pulitica chè no spertimu, postu chì u Presidente SIMEONI l' hà ramintatu, ind' è u 2011 eramu stati à difende di sicuru a quistione di un EPIC, à l' epica dighjà, a necessità di st' EPIC.

È oghje, 12 anni dopu ci simu, è 12 anni dopu ci vole à dì la chì ci sò state parechje prugressione, parechje perfurmanze, è a divimu dinò à tutti quelli chì si sò impegnati ind' i i camini di farri.

Qualchì rimarca o punti d' attenzione.

Ne simu oghje più chè tempu, cume l' aghju detta, à a creazione di st' EPIC. Oghje ghjè un quadru amministrativu, di sicuru. Ci si vulerà à mette un cunsigliu d' amministrazione, di sicuru sparte, ch' ellu ci fussi una ripresentazione più alta di i persunali, pè ciò chè vengu di dì è pè una certa visione di st' arnese.

Il faut aussi, lorsque l'on parle des personnels, qu'on ait des garanties, et on a eu des échanges en commission sur ces sujets, des garanties sur leur statut aussi parce qu'ils ont un statut particulier au regard de leur métier ; les cheminots, c'est un statut particulier en termes de sécurité, de sécurité de transport de passagers, un savoir-faire qu'ils ont acquis au fil des années et qui doit être aussi reconnu.

Puis il y aura aussi, et nous aurons à en débattre, la question du contrat de performance avec une véritable stratégie, ça a été dit avant moi et je crois que c'est important parce que c'est une stratégie de transport global interne pour la Corse, de multimodalité, et qu'il faudra adapter l'outil puisqu'on on viendra vite

à l'achat d'un nouveau matériel, à l'offre de transport nécessaire. L'offre de transport touristique, oui, mais aussi pour les Corses.

Donc un développement d'une offre de transport en urbain et en périurbain. La nécessité aussi de repenser cette offre de transport de manière plus globale, puisqu'on sait que certaines gares, et une a été évoquée par Cathy COGNETTI, Ponte Leccia, c'est aussi, si on sait timer les différents modes de transport, un moyen de desservir des régions un peu plus enclavées.

Alors on sait les différentes péripéties d'un nouveau tracé ferroviaire dans la plaine qui a existé auparavant, mais je crois qu'il faudra aussi s'y atteler et réussir à avancer sur ces dossiers, parce que, à côté, ça se construit, de nouveaux terrains sont pris par d'autres activités et plus nous attendons, plus il va être difficile de penser une stratégie de transport incluant le ferroviaire en plaine orientale.

Et aujourd'hui aussi, il y a la nécessité de repenser la stratégie de transport, j'arrête Madame la Présidente, sur la question du fret, sur la question du passager et, avec le rapport que nous avons traité hier de la PPE, sur la question du type d'approvisionnement, puisqu'en termes d'hydrogène, ça s'est vu ailleurs, il ne faudra pas encore que nous prenions notamment du retard.

Et enfin, et je termine par-là, pour qu'il y ait un véritable outil global et stratégique, ce qu'il faut, c'est que tout soit regroupé, qu'il y ait une véritable maîtrise d'œuvre d'un transfert total de la gestion des Chemins de Fer de la Corse, de la capacité d'investissement, de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage global, qu'on ne soit pas à moitié collectivité, moitié Chemins de Fer de la Corse. Chì i Camini di Farri di a Corsica sianu un arnese di sviluppu à prò di stu paese è di i nostri trasporti interni, è ch'elli campanu torna cent'anni è più.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Marie-Thérèse MARIOTTI pè « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, je vais être rapide.

J'aurais pu reprendre mot pour mot l'intervention de Jean-Christophe Angelini, où je reconnais beaucoup de pragmatisme, au-delà d'une vision stratégique sur ce sujet.

En complément des propos de ma collègue Cathy COGNETTI, je dirais un EPIC, pour quoi faire ? Ce n'est pas de la provocation.

En tant que membre assidu du Conseil d'administration des Chemins de fer, je considère que ce changement de statut doit nous permettre de remettre à plat les organisations et les interactions avec la Collectivité de Corse. Josépha vient d'en parler aussi. On en a longuement parlé également à l'occasion du Conseil d'administration : qui fait quoi ? Qui décide ? Qui porte les investissements ? Qui porte les études ? Qui porte in fine les investissements sur les travaux ? Et simplifier le millefeuille, c'est véritablement une exigence pour une meilleure réactivité, une efficacité qui doit être à notre sens l'objectif premier recherché de ce changement de statut.

Alors, au-delà des investissements de confort, je ne dis pas que rien n'a été fait, mais j'insiste sur la notion d'investissements de confort, il faut une vraie vision stratégique. On entend vraiment parler de beaucoup de choses depuis 8 ans bientôt. On a entendu parler d'extension de réseau, de multimodalité, de fret, que sais-je...

Mais au-delà des mots et du concept, entre autres, de la multimodalité, qu'est-ce qu'on y met ? On en a déjà parlé au conseil d'administration des Chemins de fer, à l'occasion d'un précédent débat quand il s'agissait pour la SAFER de se constituer des réserves foncières pour la future extension de la 4 voies. Il nous avait été clairement indiqué que cette extension ne pouvait s'envisager que dans le cadre d'une multimodalité et d'une complémentarité entre la route et le train. On attend toujours le lancement de cette étude et surtout le résultat, parce qu'au-delà de cela, c'est du résultat de cette étude que probablement des décisions vont être prises.

Ensuite, quand je parle de vision stratégique, on parle de projets valides et non pas sans cesse remis. Alors, je ne minimise pas la difficulté de l'extension de la ligne de chemin de fer en plaine orientale, mais on parle quand même d'une extension de Casamozza-Folelli, grosso modo, de 11 km. On en parle depuis 8 ans, on a des projets remis, revus, des variantes, des tracés alternatifs. Donc à un moment donné, il est vraiment urgent de décider parce qu'autrement, on va tous dire « le train, c'est parfait », « le train, c'est bien », « le train, c'est l'avenir », mais pour que le train soit véritablement l'avenir, il faut lui donner un second souffle, j'allais dire, je vais faire un jeu de mots, un soffiù novu.

Donc, moi ce que je souhaite, au-delà de ce petit jeu de mots, c'est que ce changement de statut nous permette de travailler avec une plus grande efficacité et une plus grande vitesse de décision.

Et je conclus également en disant que le service public n'exclut pas la rigueur de gestion.

Je pense qu'on va devoir également, même si je salue le travail qui a été fait, j'en profite pour saluer le professionnalisme des agents, de tous les agents, je suis plutôt en contact avec le conseil d'administration, ce sont des gens créatifs, motivés, qui ont sans cesse des idées, et je pense qu'il faut que ce nouveau statut soit justement l'occasion que cette créativité soit véritablement au rendez-vous.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande di parolla ? Iè.

Xavier LACOMBE per pocu tempu.

M. Xavier LACOMBE

Aghju da fà cortu torna.

Mma a Presidente, ci era una canzona è l'emi cantatu quand'erami più ghjovani, chì dicia « u trenu di Bastia hè fattu pè i signori, pienghjenu li carritteri... », j'espère que ce n'est pas le cas, hè fattu pà tutti.

Po ci era un'altra canzona chì dicia « u trenu di Bastia si ne parta à la ferraglia, l'imbarcanu à pezzu à pezzu in battelu per l'Italia... », ce n'est pas le cas non plus et bien heureusement.

Et à cette occasion, je voudrais saluer le personnel et leur dire que c'est un véritable bonheur lorsque le chemin de fer traverse une commune, je peux en témoigner, et soprattutto u travagliu nant'à a ligna, qui est un travail pénible. Il est amélioré depuis et je fais référence à nos anciens, a facianu tuttu di zappone.

Voilà ce que je voulais dire sur notre richesse et notre patrimoine.

Mais sans reprendre, et Marie-Thérèse l'a bien dit, les propos de Jean-Christophe Angelini, permettez-moi de vous citer une autre fois, c'est qu'aujourd'hui véritablement, on est dans une projection pour les années à venir avec des investissements lourds.

Ce rapport qui nous est présenté bénéficie, même si cela a été mentionné, certaines fois fustigé des erreurs du passé, mais bénéficie de cette expérience et justement de ce qu'il ne faudra pas faire et recommencer.

Mais aujourd'hui, même si des erreurs ont été commises, le chemin de fer de la Corse existe et vit toujours, puisque j'ai entendu dire en commission qu'il y avait eu 1 M€ de recettes en plus, donc tout n'est pas négatif, tout n'est pas noir. Et Monsieur le Président, vous le rappeliez, le service public coûte de l'argent et inévitablement, nous ne serons jamais bénéficiaires sur ce dossier.

Le dernier point, encore une fois, les investissements. Et le président VANNI l'a bien retenu, ça a été dit dans le rapport de la commission, les investissements ont été faits. Peu importe, je ne rentrerai pas dans le jeu Haute-Corse/Corse-du-Sud, ça ne m'intéresse pas et je crois qu'il faut dépasser cela. Pourtant, pourtant, évidemment, Marie-Thérèse me le souligne, ma collègue de Haute-Corse, qu'il y a un vrai delta qui nous sépare, mais nous serons patients et il est temps d'opérer au rattrapage.

Ceci dit, aujourd'hui, avant de s'engager sur des investissements et certains qui sont déjà programmés, et nous parlions des études, réfléchissons, et là je reviendrai sur l'entrée de ville d'Ajaccio, sur ce projet de fond de baie, parce qu'aujourd'hui, quelque part, ce qui nous est présenté, je vous le dis franchement, non pas l'EPIC, parce que nous y sommes favorables et bien sûr nous irons dans ce sens, c'est la réorganisation générale. Je reviens aux propos qui ont été tenus précédemment par mon collègue sur les agences office et cette réorganisation, mais c'est un autre chantier. On peut en parler, on peut le dire, l'avoir demandé, le réclamer, il faut le mettre en œuvre. Premier point.

Deuxième point. Avant de s'engager dans des investissements qui sont programmés aujourd'hui, qu'est-ce qu'il va se passer encore une fois ? On va reproduire des erreurs, on va programmer des investissements, on va les réaliser et in fine on va dire « Ah oui, maintenant, il faudrait tout revoir et tout recommencer ». On aura perdu du temps et de l'argent.

Donc il est temps, il est urgent aujourd'hui, notamment pour cette entrée de ville, vous avez ce chemin de fer qui coupe les voies à l'entrée d'Ajaccio, qui pose des problèmes de circulation et d'autres, des problèmes d'inondation et d'évacuation d'eau et autres.

Donc aujourd'hui, je vous demande en urgence, pè piacè, circhete à fà chì u trenu ghjunghjissi bè in Aiacciu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis POZZO di BORGO pè « Fà populu in seme ».

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Madame Présidente.

Je serai pour le moins très court puisque, après les échanges en commission des finances, j'avais un petit peu creusé le sujet, non sans malice puisque Xavier nous interrogeait sur la répartition des investissements.

Alors aujourd'hui, évidemment, on ne clive pas le nord et le sud, c'était un peu plus prononcé en commission de finances, Xavier, mais malgré tout, juste quelques chiffres très rapides : sur la partie CCVU et rénovation des gares, visiblement on voudrait, non pas faire croire, mais on pourrait penser après analyse, chacun aura la sienne, mais les chiffres sont têtus, que la Haute-Corse a été mieux lotie que la Corse-du-Sud. 2 chiffres qui m'ont été communiqués par les services, des Chemins de fer, notamment sur les 26,8 M€ d'investissements sur CCVU et les gares, 39,92 % pour le Grand Bastia, 60,08 % pour Ajaccio.

Brouhaha.

0 pour la plaine, mais on n'y est pas encore.

On parlait du Grand Bastia et du Grand Ajaccio, je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César et peut-être arrêter un petit peu d'initier cette petite musique comme quoi il y aurait une différenciation de traitement. Aujourd'hui, je vous le dis, 26,8 M€ sur le CCVU : 40% pour le Grand Bastia, 60 % pour Ajaccio.

Alors il y a ce qui s'est passé avant et puis il y a ce qui s'est passé sous l'ère de Hyacinthe VANNI, je tenais à le dire aussi, avec la volonté du Président de l'exécutif d'avoir une équité territoriale.

Je n'irai pas plus loin dans les chiffres, je crois qu'ils sont parlants.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Joseph SAVELLI !

M. Joseph SAVELLI

Moi, je vais être bref également.

Simplement, pour faire un retour un petit peu d'expérience, puisque j'ai eu la chance en tant qu'administrateur par la délégation de son président, d'assister à des réunions du Copil, pour dire que si aujourd'hui, nous pouvons parler de la mise en œuvre de l'EPIC, la mise en œuvre opérationnelle, ça n'est jamais que parce qu'il y a eu un travail qui a été opéré, donc entre les CFC et les services de la Collectivité, un travail très intéressant, un travail qui a permis de relever un certain nombre de points, de points qui auraient pu être des points de crispation s'ils n'avaient pas été anticipés.

Dire également que la priorité des priorités a été la question qui relevait notamment du statut des cheminots. Donc ça aussi ça a été une des priorités. Ça a été aussi de se demander comment on allait poursuivre, notamment les investissements et les marchés. Donc c'est aussi une question qui semble être simplement juridique, mais qui a une réelle implication au quotidien, et particulièrement dans la période intermédiaire.

Et encore une fois, ça n'a été rendu possible que parce qu'il y a eu un travail d'anticipation par lequel il a été acté notamment un calendrier avec un phasage.

Et rassurer, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait des gens inquiets ici, tout le monde sur le fait que nous sommes au rendez-vous, nous tenons le calendrier. Et il est évident que pendant la période intermédiaire, il y aura probablement d'autres problématiques qui seront à soulever. Mais la priorité a été donnée à la sécurisation du cadre juridique des statuts, de la poursuite donc, comme je l'ai dit, des investissements. Et je crois que l'objectif final de l'EPIC, puisqu'on est sur une compétence particulière, on est la seule région de France à exercer en totalité la compétence, l'idée de l'EPIC aussi, c'était à mon avis, et puis je pense que ça sera confirmé par l'exécutif, ça ne m'appartient pas, mais je pense que l'objectif, c'est la simplification qui visera à réunir sous un même toit l'exploitant et le responsable du réseau. Et là, je crois que pour le coup, le sujet fait, enfin je pense, l'unanimité, en tout cas j'espère que s'il y avait unanimité avant mon intervention, que je n'ai pas fait changer d'avis certains de mes collègues.

Mais en tout cas, voilà, je pense qu'on partage les objectifs et je crois qu'on peut dire qu'on a mis en place vraiment une méthodologie particulièrement sérieuse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ?

Allora s'è vo mi pirmettite duie parolle di manera veloce.

Eiu, sò assai cuntenta di stu raportu, di sicuru, nant'à u nostru trinichellu ch'hà da avè un'organizzazione amministrativa sferente.

Ci vole sempre à ramintà chì u trenu hà parecchje ventaghji.

U primu, ghjè chì di sicuru, ghjè un mezu di trasportu, quessu a sapemu.

Dopu, ghjè un arnese di accunciamento di u territoriu. È quelli chì ùn sò micca nant'à e ligne a sanu bè. Quandu a gara ùn hè micca troppu luntanu, ghjè bè ; quand'ella hè luntanu, ghjè cumpliatu.

Ghjè dinò un elemente di u nostru patrimoni cumunu. Xavier LACOMBE l'hà detta, u trenu ghjè ind'è e canzone, ind'è e puesie, dunque ghjè a nostra storia, eppo dinò ghjè unu di i più belli treni di u mondu. Ùn a sò s'è vo a sapete, mà ghjè vera. Veramente, ci sò i turisti chì venenu à postu pè fà un giru quì incù u trenu. Ci sò qualchì trenu ind'è u mondu, è ci hè u trenu di Corsica, chì ghjè cunsideratu cum'è unu di i più belli.

Ghjè dinò soprattuttu, ind'è a situazione attuale, un mezu, un arnese di mubilità sustenibile. Eri emu parlatu d'energia è di trasportu sustenibile à long'andà, è ghjè vera chì ci hè una rivoluzione avà torna di i trasporti incù u trenu, ind'è tutta l'Europa. È di stu puntu di vista, ci hè manera di piglià qualchì soldu in più pè pudè fà issa transizione ecologica, energetica ind'è i trasporti.

Eppo l'ultimu, ùn hè micca nunda perchè chì aghju vistu tanti studenti, mà dinò professori cullà in trenu in Corti pè andà à i corsi.

Ghjè veramente dinò un arnese per u trasportu, d'un puntu di vista suciale, perchè chì u trenu ùn hè micca troppu caru. È quandu no sapemu u costu oghje di l'essenza pè fà un pienu, si sà chì u trenu hè adupratu da di più in più mondu. È quessa hè impurtantissimu.

Ghjustu una cosa, s'ella hè pussibile, per fà piacè à Jean-Martin MONDOLONI, di mette e bisiclette ind'è u trenu, seria propiu un bellu affare.

Eccu, à ringrazià vi è felicitazione per u vostru travagliu.

Ripassu a parolla à l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pensu chì tutt'ognunu ùn pò esse chè suddisfatu di l'armunia è di l'unanimità nant'à, prima, a vulintà scumpartuta di rinforzà u nostru caminu di farru.

Secondamente, di fà la attraversu a creazione d'un stabilimente industriale è commerciale rattaccatu à a Cullettività di Corsica.

Dunque, ùn allungaraghju micca troppu a salsa, vogliu rivene una stundarella nant'à u rimproveru di Xavier, perchè u nostru cullegu hà rispostu, mà a sapete chì mi tene à core.

Ùn vogliu micca ritruvà u listessu rimproveru, mi si pare infundatu, nant'à u caminu di farru chì nant'à e strade.

Ci vole chè a ghjente sentini bè chì ghjustu à puntu, tutta a nostra pulitica dipoi dicembre 2015 hè stata di ricircà à mette equità induve ùn ci n'era micca. Quandu ùn ci n'era micca, ùn dicu micca pè via di e decisione pulitiche contr'à unu o contr'à l'altu. Noi emu fattu una pulitica semplice.

L'esempiu di e strade, 80 % per u rughjone aiaccinu perchè ùn ci era statu nulla per e 3 prime fase di u PEI. Nant'à u caminu di farru, hè vera chì ci hè statu un investimente maiò, 75 % à pocu pressu, è 25 % pè a Corsica suttana. Mais, au-delà de ça, rappelons quand même la réalité. Pourquoi il y a eu sur les infrastructures 75 %/25 % ? Parce que 2/3 des lignes sont dans le Cismonte, 1/3 seulement dans le Pumonte.

3/4 des installations techniques, les ateliers de maintenance, l'exploitation et les dépôts sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte.

4/5^{ème} des ouvrages d'art sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte, les ponts et les tunnels.

90 % des parois confortées qui menaçaient de s'écrouler et qu'on a par anticipation stabilisées sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte.

Mon souci d'équité ne peut pas me conduire à faire des travaux là où il n'y a pas de structures, ou là où il n'y a pas de besoins. Je ne vais pas inventer

une paroi qui risque de s'effondrer à Peri pour faire plaisir à mon collègue et ami le maire de Peri.

Par contre, sur la CCVU, historiquement, il y avait eu un investissement, et dans le temps, ça a profité aussi à la grande région bastiaise. On a fait la même chose sur la grande région ajaccienne et la même chose sur la Balagne. Donc, ça, c'est la réalité.

Sur le fond de baie, on a eu une réponse qui a été apportée. Vous le savez, le maire d'Aiacciu a dit « notre projet est prêt, on va vous le soumettre ». On a à croiser des compétences : l'aménagement de la ville, la vision du développement de la ville, l'urbanisme, la circulation à l'intérieur de la ville, ça relève de la compétence communale. En ce qui concerne l'infrastructure portuaire, la multimodalité, c'est la compétence de la Collectivité de Corse. En ce qui concerne par exemple l'énergie, c'est la compétence de la Collectivité de Corse.

Il faut qu'on mette en place une gouvernance complexe, qui aide la Ville d'Ajaccio à porter son projet de développement urbain ; c'est d'ailleurs le cadre contractuel que nous sommes en train d'installer, il y a des réunions et on s'approche des réunions de finalisation. Donc, la contractualisation entre la Collectivité de Corse et les communes et intercommunalités, en incluant aussi l'Etat pour être le plus cohérent possible.

Donc rassurez-vous, le souci d'équité inspire les choix en matière d'investissement dans le chemin de fer comme partout ailleurs.

Pour le surplus, je pense qu'on est tous d'accord.

Sur la demande, alors en droit, nul ne plaide par procureur. Les syndicats aujourd'hui, il y a 2 syndicats, la CGT et la STC, on a eu un travail qui a été un travail important en amont. Ils ont la garantie, chacun sera représenté au sein du conseil d'administration et moi, je souhaite rester en l'état de cette représentation qui a fait l'objet d'un accord de principe, donc je serai défavorable à un amendement qui irait dans le sens du développement de Paul-Félix Benedetti. Je rappelle que ce que vous avez présenté comme une règle n'en est pas une, d'une part, qu'il y a des conseils d'administration d'EPIC où il n'y a qu'un représentant du personnel, certains où il n'y en a pas, il y en a un certain effectivement où il y en a 4 et y compris où il y en a 4 lorsque la loi n'en prévoit que 2. De toute façon, on n'a pas vocation à faire de la cogestion au sein des conseils d'administration.

Aujourd'hui, cette proposition, elle organise la représentation structurelle des 2 organisations syndicales, notamment pour la première année et les premiers pas de la vie juridique de l'établissement public, industriel et commercial. Elle correspond à un accord et à la volonté des organisations syndicales. Donc je pense qu'on part là-dessus et puis ensuite, on verra chemin faisant, s'il y a lieu de réévaluer ou de réaménager.

Pour le reste, oui, il y a à la fois la fin de la société d'économie mixte d'un point de vue juridique, c'est-à-dire la continuation du travail remarquable qui a été engagé, il y a la création de cette structure qui a vocation à commencer à se renforcer dans les mois à venir. Et puis il faudra organiser au plan juridique, technique et opérationnel, la passation de flambeaux entre cette société d'économie mixte et l'établissement public industriel et commercial, Caminu di Farri di Corsica.

Li pregu una longa è felice vita à u serviziu di a Corsica, di u populu corsu è di l'interessu generale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci sò amendamenti.

Normalamente, ci n'hà da esse unu di u Cunsigliu esecutivu è ci n'hè unu di « Core in Fronte ».

M. le Président Gilles SIMEONI

L'amendement du Conseil exécutif, c'est suite à des discussions pour différer la désignation du conseil d'administration, pour qu'on n'ait pas besoin de faire un long vote et que par application justement des principes de désignation pour les élus de l'Assemblée de Corse qui sont en vigueur dans les EPIC, on puisse discuter entre nous et préparer une liste avec celles et ceux qui ont la volonté de participer à ce conseil d'administration.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais, Monsieur le Président, pour l'instant, on ne nous l'a pas transmis.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous ne l'avez pas eu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non ! Donc nous n'avons pas l'amendement dans sa dernière mouture. Par contre, nous avons celui de « Core in Fronte » qui est très simple.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous présentez l'amendement de « Core in Fronte », après je vous présente celui de l'Exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Core in Fronte, presentatu u vostru amendamentu per piacè ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je le présente et je le défends, puisqu'il est en danger.

Non, c'est un principe d'arithmétique ou de se prévaloir d'un accord avec des organisations syndicales. Si on ne leur dit pas qu'ils ont droit à plus et qu'on leur dit « 2, c'est bien et cette fois en plus, vous aurez des voix délibératives, alors qu'avant dans la SEM, vous étiez juste là pour regarder et écouter », il est évident qu'on vous dit « 2, c'est bien ».

Mais, moi, je considère que c'est un état d'esprit. C'est la place des ouvriers, des travailleurs, des ouvrières dans un EPIC. Je ne vois pas pourquoi on ferait moins que ce que font les Français, entre autres à la SNCF.

Moi, je sais qu'il y a 30 ans, on s'est battu pour avoir ces représentations fortes. Ça a été quelque chose de dur et qu'aujourd'hui, d'avoir une représentation forte du monde travailleur de l'établissement propre, c'est quelque chose de cohérent et de logique.

D'opposer, de ne pas vouloir faire de la cogestion, c'est un état d'esprit. Moi, j'y suis plus ouvert peut-être, et je considère qu'une participation forte dans un conseil d'administration, ça permet même une pluralité de la représentation, lorsqu'il y a des organisations syndicales multiples et ça fait partie d'un état d'esprit surtout. Et souvent en plus, mécaniquement, ce sont les salariés administrateurs qui donnent les quorums et qui permettent aux réunions de se tenir. Et je crois que même cela est à méditer.

Donc moi je maintiens l'amendement. Parce que je ne considère pas que l'organisation sociale de la Corse de demain sera déclassée par l'organisation sociale de notre pays tutélaire, la France.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement de Core in Fronte vous a été transmis ? Vous l'avez sur vos tablettes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Et j'ai précisé le mode de désignation des salariés par représentation proportionnelle sur la base de l'élection antérieure. J'ai précisé le renouvellement à chaque élection de leur représentation antérieure, ça veut dire qu'ils seront en décalage avec la désignation des membres désignés par la Collectivité de Corse. C'est à préciser parce que si c'est par désignation, on peut se retrouver avec la même comédie qu'à appliquer l'exécutif pour la désignation des membres du Syndicat d'Electrification de la Corse, où il a désigné la totalité des membres.

Non, mais Gilles, on n'a pas la même philosophie sur ces choses-là ! Donc moi, à chaque ligne et chaque mot que j'ai mis dans l'amendement qui est très court, a un sens, et il a une histoire aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, nous aurons besoin d'une suspension de séance de 2 minutes, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit.

Est-ce que vous voulez présenter... Après, bon d'accord, très bien.

La séance est suspendue à 17h10 et reprise à 18h25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ripigliemu pè piacè. Ci simu.

Avemu fattu una cunferenza di i Presidenti pè studià l'amendamenti.

Dopu un dibattitu, in fatti, pensu chì l'amendamentu di u Presidente di l'Esecutivu, ùn ci n'hè bisognu.

Presidente, site d'accordu incù mè ?

Dunque l'amendamente 1 hè ritiratu. Ùn ci n'hè micca bisognu.

È dunqua, passemu à l'amendamente 2. Hè statu digià presentatu da Paul-Félix BENEDETTI è v'aghju da dumandà di vutà nant'à issu **amendamentu**, quellu di **Paul-Félix BENEDETTI**, d'accordu?

Allora, quale hè chì ghjè contru ? Contru l'amendamente di Paul-Félix Benedetti? Astensione ? Non-partecipazione ? È à prò ?

Dunque l'amendamentu ùn hè micca ritenutu.

Avà mettu à u votu u **raportu di l'Esecutivu nantu à a creazione di l'EPIC** Caminu di Farru di a Corsica ?

Quale hè chì ghjè contru ? Contru? Astensione ? Non-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

ADDUTTATU à l'unanimità ! L'EPIC hè creatu !

(Sciaccamani)

Allora, avà chì sò 6 ore è 25... Mà in quant'à mè, certi ùn anu micca cambiatu l'ore dapoi a settimana scorsa...

Sò 6 ore 25, noi avemu bisognu di una cunferenza di i Presidenti... Iè, aspittate, lasciate mi parlà... Una cunferenza di i presidenti per trattà di e 2 resoluzioni : quella nant'à i merri è quella nant'à a lingua.

Dunque aghju da lascià a vice presidente à Hyacinthe VANNI, chì avà pò falà, ghjè in traccia di falà, è voi cuntinueate i travaglii. D'accordu ?

Dunque normalamente, mi girgu versu l'Esecutivu, avete da passà, quande ùn ci simu micca, pè lascià vi à pena di travagliu, avete da passà i vostri rapporti nantu à l'energia, dui nantu à l'energia ; unu nantu à u sviluppu

economicu ; è pruvate à fà à pena di manera dinamica... Nò, ùn dicu micca chè vo site losci, mà... Ci vole à passà à a vitezza suprana.

Dunque ci serà quellu di l'energia, quellu di u sviluppu economicu, è s'è vo site d'accordu frà voi, pensu chè pudete passà quellu di a PAC. Hè pussibile, ancu puru s'è ùn ci hè micca Dumè LIVRELLI ? Va bè. Dunque avà avete quantunque à pena di travagliu. Hyacinthe Vanni pè piacè?

Vi lasciu incù u Vice-Presidente.

A reunione di i Presidenti di i gruppi si face in salla 2, pè piacè, subitu avà.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Bon, avà chì a Presidente m'hà datu a strada, ùn m'hà mancu liticatu appena, dunque aghju da esse seriu.

Dunque aspitemu pè avanzà i nostri travaglii, in tantu chì l'altri facenu e risoluzione.

Pudemu cumincià pè l'energia, s'è Julien PAOLINI hè d'accunsentu, incù u raportu 57. Ghjè l'annulazione di e misure d'accompagnamentu di e pulitiche di l'AUE.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 057 : Attualizzazioni di i misuri d'accompagnamentu di i pulitichi di l'AUE in quantu à a maistria di l'energia è à l'energii rinnuvevuli

Rapport n° 057 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

M. Julien PAOLINI

Ce rapport est une proposition de modification du règlement d'aide de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie qui consiste à mettre en œuvre les politiques, notamment de maîtrise de la demande en énergie, dont on a parlé hier, et de mise en œuvre donc de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Elles concernent plus spécifiquement, ces modifications du règlement d'aide, le programme ORELI, que vous connaissez, qui consiste à accompagner les ménages dans la rénovation de leur maison individuelle.

Donc, c'était un programme expérimental, un programme-test qui s'est déroulé ces dernières années et qui a permis d'accompagner 252 ménages, pour un montant total de primes versées d'environ 1 M€.

Aujourd'hui, la volonté, dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE est de massifier ces opérations, de les déployer plus fortement sur le territoire et c'est pour ces raisons là qu'on vous propose une modification du règlement d'aide.

Les modifications concernent notamment, premièrement, d'ouvrir ce dispositif également aux locataires, avec l'accord bien sûr des propriétaires. Avant, seuls les propriétaires étaient concernés.

2^{ème} modification. Une précision, même si c'était déjà le cas dans le règlement précédent, mais une précision, notamment le fait que ce dispositif s'adresse aux résidences principales, plutôt qu'aux résidences secondaires situées en Corse ; ce n'est peut-être pas la peine d'aller sur ce niveau de précision, mais c'est mieux en le disant.

Par ailleurs, jusqu'à présent, il y avait obligation que ce soit des entreprises labellisées RGE, on en a un peu parlé hier, qui puissent réaliser ces opérations.

Il vous est proposé dans cette modification du règlement de pouvoir déroger dans certains cas, sous réserve d'un avis de l'Agence d'urbanisme et d'une demande motivée que ces travaux puissent être réalisés par des entreprises qui ne sont pas encore labellisées RGE, en prenant bien sûr un certain nombre de garanties pour permettre, notamment dans l'intérieur où on a des petites entreprises, des artisans, de pouvoir réaliser ces opérations sans avoir à recourir à une labellisation qui est souvent longue, fastidieuse et coûteuse, même si bien sûr des dispositifs existent aujourd'hui pour les accompagner.

Autre modification, mais ce n'est pas une modification, ça existait déjà, mais que je souhaite rappeler, et Pierre GHIONGA nous interpelle souvent à ce sujet, l'éco-conditionnalité des aides. On est ici en plein dedans, puisqu'il y a des objectifs d'atteinte de performances énergétiques de 55 % de gains de consommation d'énergie et différents types de rénovation qui peuvent être envisagées : BBC Rénovation, donc ça, c'est le plus haut niveau de performance, mais également BBC compatible. Et suite aux discussions en commission, la possibilité aussi de réorienter les ménages, faire du monospécifique, c'est-à-dire des lots, s'ils ne veulent changer, par exemple, que leurs fenêtres ou ne faire que l'isolation. Donc, ce n'est pas directement au sein du dispositif ORELI, ORELI c'est du BBC en gros, mais par contre, il y a un conseil ou une orientation pour les ménages qui ne souhaiteraient pas faire ces rénovations globales.

Ce qui est important aussi, et c'est une demande qui revenait souvent, et je crois que Cathy COGNETTI m'avait interrogé à ce sujet, de pouvoir simplifier les dispositifs et en l'occurrence, ici, on a un numéro unique. J'ai la plaquette ici, vous voyez, avec le 04.95.72.13.25, je fais un peu de publicité, qui regroupe l'ensemble des acteurs EDF, l'ADEME, France Rénov'. Il va falloir qu'on travaille avec l'ANAH, qui n'est pas encore de dispositif mais qui prévoit aussi un certain nombre d'opérations.

Donc, un numéro unique qui rassemble l'ensemble des acteurs, l'ensemble des financements pour arriver à un conseil personnalisé pour les ménages, dès le départ et jusqu'à la livraison des travaux. Même le conseil sur le choix des entreprises, etc. Donc, c'est une nouveauté et qui, à mon avis, est importante, d'autant que ce numéro est spécifique à la Corse et différent du numéro national qui est en 08, avec des agents sur le terrain, notamment issus du CAUE avec lequel on a une convention, ou de l'association A Rinascita.

Terminer en vous disant que cette aide, elle est de 30 000 € pour les ménages très modestes, de 25 000 € pour les ménages modestes et que dans le cas de ce dispositif, et c'est la une des avancées majeures de cette modification du règlement d'aide, on pourra verser une avance de 50 % aux ménages dès le début des travaux et ensuite 50 % restants, donc 15 000 tout au long de la procédure. C'est sans impact budgétaire pour l'agence, puisqu'ensuite ces avances sont remboursées par EDF. Et on travaille également avec l'ADEC, pour pouvoir envisager de mettre en œuvre des crédits à des taux d'intérêt particulièrement bas pour les ménages qui ne parviendraient pas à réaliser des montants de travaux entre 30 et 50 000 € sur la part restant à leur charge, de manière, je dirais, à lever tous les verrous qui existent aujourd'hui sur ce type de rénovations qui sont, à mon avis, essentielles à la fois pour gagner du pouvoir d'achat, mais aussi pour les comforts de vie, et je pense aux notamment aux personnes âgées dans nos villages.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Sgiò Presidente di l'AUE.

Ci hè un raportu di a cummission di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se positionner du point de vue des propriétaires ou des locataires, estimant que les démarches sont très compliquées, très coûteuses, - en ce que les opérations doivent être menées de concert -, voire injustes, dans la mesure où une opération réalisée en amont de la demande de subvention fait tomber l'intégralité du dispositif d'aide.

Elle a invité l'exécutif à préciser comment doivent se dérouler les démarches, de manière concrète.

En réponse, **Monsieur Alexis MILANO**, *Directeur général de l'AUE*, a indiqué qu'au niveau national le dispositif dénommé « *Ma prime rénov* » lui semble assez peu efficace dans la mesure où elle donne accès à une liste de mesures globales, alors que dans la réalité il y a assez peu d'opérations globales.

Il a rappelé que l'AUE a créé un dispositif novateur et plus efficace, avec un numéro unique, des conseillers accessibles et basés en Corse. Par ailleurs, l'agence a proposé à EDF et au dispositif « *Ma prime rénov* » de l'Etat de converger.

Il a convenu que l'opération initiale ORELI, qui était une opération-test, destinée à de la rénovation BBC était assez contraignante. Pour autant, un

accompagnement de la population permet de proposer gratuitement une étude complète, assortie de deux ou trois variantes indiquant les travaux à réaliser, les devis correspondants et les aides mobilisables également au titre de l'Etat.

Il a indiqué que cette démarche convergente est donc techniquement transparente pour les ménages car elle est à la charge de l'agence, financièrement bornée car les subventions sont précisées (avec un bonus de 15.000 euros en cas de rénovation globale), mais également facilitée par le versement d'un acompte de 8.000 euros pour lancer l'opération.

Il a également indiqué que les ménages qui ne souhaitent pas recourir à une rénovation globale, sont tout de même éligibles au cadre de compensation avec des mesures de droit commun, qui sont portées par EDF, et permettent d'intervenir sur des mono-lots, le dispositif ORELI étant également accessible (conseil, accompagnement) avec des primes moindres.

Il a par ailleurs estimé que la prise en compte de travaux, après réalisation d'une première opération isolée mais concourant à une rénovation globale, pouvait être envisagée, sous réserve de quelques aménagements qui permettront de lever certaines complexités administratives.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite) ; absence du groupe « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hèn un raportu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

A l'issue de la présentation du rapport, **M. Jean BIANCUCCI** a fait observer que le dispositif ORELI (Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel) était encadré par des règles relativement strictes, conduisant à la non-éligibilité de nombreux dossiers de demande d'aide.

Aussi, il a indiqué que ce rapport venait corriger un certain nombre de limites du dispositif existant par notamment, le quasi doublement de certains plafonds, mais également l'attribution de moyens supplémentaires.

Rappelant également les négociations avec EDF, il a indiqué que le dispositif pris dans son ensemble, représentait 100 millions d'euros.

En conclusion et tout en se félicitant de l'existence de ce rapport, **M. Jean BIANCUCCI** a demandé que soit ajouté la notion d'évaluation annuelle ou de bilan, ceci afin de disposer de données précises permettant au politique d'opérer les modifications et les adaptations nécessaires.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Quale hè chì vole chjappà a parolla annant'à stu cartularu ? Mma MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Nous en avons déjà longuement discuté en commission et je m'en suis entretenue avant avec Julien PAOLINI.

On savait qu'il y avait une expérimentation qui était menée et l'objectif de ce nouveau règlement, c'est justement de corriger un certain nombre de « dysfonctionnements » ou de lourdeurs, on va dire, du précédent règlement.

Moi, mon intervention ne concerne pas les logements collectifs, mais plutôt les logements individuels et principalement les logements anciens ou vétustes qu'on peut trouver dans nos villages, qu'on soit bien évidemment en résidence principale et que l'occupant soit propriétaire ou locataire.

Le règlement, il est modifié, mais il ne prend pas en compte, on en a parlé, pour nous, de vraies problématiques. Je m'explique.

Vous savez que faire de la rénovation énergétique aujourd'hui, c'est quand même le parcours du combattant. On a de multiples interlocuteurs, des dispositifs de plus en plus complexes, des aides plus ou moins cumulables, de nombreuses contraintes et surtout des coûts prohibitifs, spécialement ces derniers mois, et qui peuvent décourager.

Alors, on a longuement parlé du bouquet de travaux qui sont sélectionnés par l'AUE, qui sont extrêmement lourds pour arriver à un bâtiment basse consommation.

Je vous le rappelle : les menuiseries, l'isolation des combles, l'installation d'un système de ventilation, l'isolation thermique, l'installation d'un système d'eau chaude et le remplacement d'un système de chauffage.

Ce sont des travaux extrêmement lourds et coûteux, surtout, comme je l'ai dit, pour des logements anciens et vétustes où, et ça on l'oublie, les occupants ne sont pas toujours titrés. Ça, c'est un énorme problème. Donc, de fait, ils sont exclus de l'accès aux aides, et ce sont souvent des personnes âgées. Ça complexifie encore le cas.

Donc aujourd'hui, nous avons au niveau du groupe encore des interrogations :

Est-ce qu'un ménage ou une personne aux revenus modestes, et même moyens, parce que même les classes moyennes aujourd'hui se trouvent face à ces surcoûts, peut engager d'un coup tous ces travaux ?

Est-ce qu'une personne, on en a parlé, j'ai eu le cas sur ma commune, qui a déjà engagée une partie des travaux, et souvent les a autofinancés, elle était exclue de fait du dispositif, parce qu'elle n'entreprenait pas simultanément tous les travaux, les bouquets de travaux demandés ? Donc personnellement, ça me semble complètement anormal, discriminatoire et ça les pénalise.

Le guichet unique, donc vous l'avez annoncé, j'allais vous poser la question. Donc, on va vérifier et on espère qu'il sera opérationnel.

Et après, il y a autre chose, comment les personnes modestes et souvent des personnes âgées qui n'ont pas toujours accès aux crédits, comment peuvent-elles avancer des sommes aussi élevées ?

Alors, vous avez supprimé la notion de surface habitable avec une aide au m² pour privilégier l'aide forfaitaire, c'est certainement plus simple, mais il faut voir parce que souvent les logements anciens, vétustes de nos villages peuvent être des logements habités par une seule personne, mais qui ne sont pas forcément des studios. C'est vrai que c'est du cas par cas, mais il va falloir quand même ajuster un peu le dispositif.

Donc on en a parlé, Monsieur le Président de l'AUE, ces problématiques doivent être appréhendées.

Alors, nous voterons le rapport, mais nous vous demandons quand même d'apporter des réponses appropriées et les aménagements nécessaires au règlement.

Donc, vous l'avez compris, il y a quand même des trous dans la raquette aujourd'hui, et si on veut être cohérent avec notre volonté de fixer les gens dans les villages, d'essayer de promouvoir la réhabilitation des logements anciens, il faut quand même qu'on leur donne les moyens et qu'on sorte de ces dispositifs extrêmement compliqués.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè qualchissia d'altru chì vole chjappà a parolla ?

S'ellu ùn ci hè nimu, lasciu risponde u Presidente di l'AUE.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Je partage beaucoup du diagnostic fait par Marie-Thé MARIOTTI. A des problèmes compliqués, on n'a bien souvent pas de solutions simples et c'est vrai que sur le dispositif précédent, on a connu des difficultés, mais c'est naturel lorsqu'on fait un dispositif-test d'essayer quelques plâtres, ce qui nous conduit aujourd'hui à faire un certain nombre de modifications qui, nous l'espérons, à la fois facilitent le dispositif et permettent, je dirai, l'accès à ce dispositif à un plus grand nombre de ménages sur le territoire.

Donc le problème du titrage, je n'y reviens pas, on le rencontre malheureusement partout et il crée des difficultés pas uniquement pour la mise en œuvre des rénovations énergétiques, mais des problèmes qui vont bien au-delà. On sait que le GIRTEC a fait beaucoup de travail en ce sens. J'espère que ça va se poursuivre, et les notaires, bien entendu, sans les oublier. Et on sait qu'on a encore beaucoup à faire et je crois que ces débats-là reviendront très rapidement dans l'hémicycle.

Sur la possibilité de prendre en compte des travaux qui auraient déjà été réalisés pour venir compléter le bouquet de travaux, ce sont des choses qui sont aujourd'hui techniquement difficiles à mettre en œuvre, puisque les travaux qui ont été initiés hors du dispositif, il faut contrôler qu'ils aient été faits dans les règles de l'art et qu'ils respectent un certain nombre de performances.

Mais pour autant, on va y travailler et on va essayer de voir comment, en effet, on peut, je dirai, prendre en compte des travaux récents qui auraient été faits à ses frais par un usager. Donc, oui, pour étudier cette proposition, sous réserve de lever un certain nombre de difficultés.

Sur la question du financement, je l'ai dit, d'ores et déjà le dispositif d'avance et pourquoi pas un dispositif de crédit qui viendrait appuyer ça sur des petits montants, sur des durées relativement courtes, avec des frais qui seraient raisonnables, on va y travailler.

Et enfin, sur la dernière partie, d'avoir un bilan annuel de ce dispositif, notamment dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, mais pourquoi pas aussi devant l'Assemblée. Et d'aménager au fur et à mesure du dispositif, je dirais, une première évolution, mais régulièrement sur la base de critères objectifs, qu'on puisse faire évoluer le dispositif pour qu'il soit le plus opérationnel possible.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu stu cartularu.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Il y a un amendement qui est porté par notre groupe que je voudrais...

M. Hyacinthe VANNI

Vi lacu presentà l'amendamentu, o Sgiò cunsigliere.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

C'est un amendement porté par « Fà populu in seme ».

Exposé des motifs :

L'Assemblée de Corse a adopté par délibération n° 22/125 AC du 28 juillet 2022 deux mesures d'aides (2.1 et 3.1) destinées à soutenir le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur et de froid. Ces deux mesures doivent favoriser l'émergence de projets afin d'augmenter les installations ENR thermiques.

Dans le règlement des aides, les articles « *conditions d'accès à la mesure* » et « *exclusions* » précisent respectivement que le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé et que sont exclus les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération.

Cette rédaction imprécise au niveau de la temporalité risque d'être contre-productive alors que la mesure est déjà restrictive puisqu'elle exclut les bâtiments faisant partie d'un contrat de concession.

Proposition d'amendement :

Les modifications apportées aux articles 2.1 et 3.1 du règlement des aides sont les suivantes :

Mesure 2-1 : Secteur non concurrentiel - Aide au raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur et de froid,

Article « conditions d'accès à la mesure » :

SUPPRIMER : Le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé

Article « exclusions » :

SUPPRIMER : Les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération

Mesure 3-1 : Secteur concurrentiel Aide au raccordement des bâtiments au réseau de chaleur et de froid :

Article « conditions d'accès à la mesure » :

SUPPRIMER : Le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé

Article « exclusions » :

SUPPRIMER : Les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. L'amendamentu v'hà da esse mandatu nant'à e vostre... Era bluccatu, a tecnica ùn viaghjava micca bè...

Avisu di l'Esecutivu ?

M. Julien PAOLINI

Avis favorable ! C'est un dispositif qui va permettre de développer davantage les réseaux de chaleur, notamment les réseaux de chaleur biomasse et donc de promouvoir le bois énergie.

Et en ouvrant les dispositifs d'aide, que ce soit pour des bâtiments publics ou des bâtiments privés à la rénovation ou à la connexion de bâtiments déjà raccordés, et aussi bien sûr de bâtiments neufs, ça participe au développement de ce qu'on appelle les ENR thermiques, essentiellement la biomasse, et ça pourrait être utile, notamment dans le cadre de la déconnexion des bâtiments qui sont aujourd'hui au gaz de ville, on en a parlé hier, pour justement les raccorder à des réseaux de chaleur thermique.

Donc, avis favorable, bien entendu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu st'**amendamentu** ?

Quale hè ch'hè contru ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì ghjè in favore ? Tutt'u mondu.

Unanimità ! À ringrazià vi.

Avà aghju da mette u **cartularu amendatu** à u votu.

Quale hè chì ghjè à prò ? Tutt'u mondu.

U cartularu hè adduttatu à l'unanimità.

Pudemu passà à u cartularu 058.

Avete a parolla.

Raportu n° 058 : Avisu nantu à a pruposta di leghji n° 199 di u Senatori Jean-Jacques PANUNZI relativa à a maghjurationi di a tariffa di ricompra d'alitricità prudutta da fonti d'energii rinnuvevuli nantu à i tarritorii senza intercunissioni cù u ritali metrupulitanu

Rapport n° 058 : Avis sur la proposition de loi n° 199 de M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI relative à la majoration du tarif de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (ZNI)

M. Julien PAOLINI

Ce rapport vise à donner un avis sur une proposition de loi du Sénateur Jean-Jacques PANUNZI, une proposition qui a été prise en vertu de l'article 4426- 16 du code général des collectivités territoriales, que vous connaissez bien puisqu'il est souvent visé dans cette Assemblée.

Je rappelle l'article : « L'Assemblée de Corse est consultée sur des projets et propositions de loi qui comportent des dispositions spécifiques à la Corse ».

Donc la proposition de loi du sénateur consiste à une majoration de 25 % des tarifs d'achat de l'électricité produite par des énergies renouvelables en Corse par rapport au continent, donc 25 % de tarif supplémentaire pour la Corse au profit du continent afin de prendre en compte notamment les surcoûts liés à l'insularité. Telle était la motivation du sénateur dans cette proposition de loi.

La proposition de loi, dans son argumentaire, cible plus particulièrement l'énergie photovoltaïque pour cette majoration.

Pour vous donner l'information la plus complète : aujourd'hui, comment sont rémunérées les énergies renouvelables ? De deux manières différentes.

Première manière de rémunérer l'électricité produite par des énergies renouvelables, par l'intermédiaire d'appels d'offres qui sont lancés par la Commission de régulation de l'énergie. Donc ça c'est la première méthode. Et concernant le photovoltaïque, ça concerne des puissances supérieures à 100 kW.

Deuxième possibilité, pour des puissances qui sont moindres, c'est-à-dire inférieures à 100 kW, par un arrêté tarifaire du ministre de la transition énergétique.

Donc ici, on a une proposition d'augmentation des tarifs qui concerne les arrêtés ministériels.

Aujourd'hui, on va dire qu'en Corse, il y a un trou dans la raquette sur des puissances qui vont entre 100 et 500, puisqu'on n'a ni procédure d'appel d'offres de la CRE, c'est-à-dire le premier moyen de racheter l'électricité produite, ni d'arrêté tarifaire. Entre 100 et 500, ça fait plusieurs années maintenant aujourd'hui qu'on n'a pas ces puissances débloquées, alors que ça représente quand même un nombre de projets très importants.

Donc, première difficulté aujourd'hui, c'est celle-ci. La deuxième après, c'est la question du coût du rachat.

Donc, qu'est-ce que la Collectivité a fait pour régler cette problématique à la fois de la prise en compte des surcoûts liés à l'insularité et à la fois la problématique du fait qu'il n'existait aucun dispositif pour des puissances entre 100 et 500 ? C'est un premier avis qui a été émis sur un projet d'arrêté ministériel en janvier 2023. Vous voyez, c'est assez récent. On a été saisi donc par le ministère, pour avis, sur un arrêté tarifaire de rachat de l'électricité produite par le photovoltaïque, j'insiste parce que c'est différent pour les autres ENR.

Donc dans cet avis, la Collectivité de Corse a proposé 3 dispositions importantes.

Premièrement, l'ajout de la famille des projets entre 100 et 500, et notamment de pouvoir recourir à des projets d'agri-photovoltaïsme, on en a parlé hier, je crois que c'était Jean-Christophe qui faisait cette proposition-là, donc, on l'a intégrée dans notre avis.

Deuxième proposition, une hausse des tarifs et là, on rejoint la proposition du Sénateur PANUNZI. On n'est pas sur les mêmes montants. Donc le Sénateur PANUNZI propose 25 points d'augmentation, ça conduirait à une augmentation de 0,03 à 0,04 € par kWh ; notre proposition conduit à une augmentation entre 0,02 et 0,03 € du kWh. Donc vous voyez qu'on a une différence d'à peu près 0,01 € d'euro au kWh entre la proposition de la Collectivité de Corse qui a été formulée avant la proposition de loi du Sénateur PANUNZI et celle qu'on examine aujourd'hui.

Donc, notre proposition consiste à se situer entre les tarifs du continent français et les tarifs des autres ZNI qui ont des surcoûts bien différents de ceux de la Corse.

Troisième et dernière proposition de l'avis de la Collectivité de Corse : une hausse du taux de rémunération pour les filières qui aujourd'hui ne se développent pas, et c'est là je crois l'essentiel.

Les filières photovoltaïques, j'ai pu le démontrer hier, la Corse est la première région française en matière de photovoltaïque. C'est également la première région du pays d'Europe en termes d'énergie photovoltaïque. Ce n'est pas une filière qui aujourd'hui a du mal à se développer, bien au contraire.

Donc nous, ce qu'on demandait dans notre avis, c'est que les filières qui ont du mal à démarrer, par exemple, la petite hydro, par exemple l'éolien où on a plus de difficultés que sur le photovoltaïque, puissent avoir des tarifs de rachat préférentiels pour leur permettre de redémarrer puisque la complémentarité entre les énergies renouvelables est indispensable en matière de production d'électricité.

Je vais vous donner juste un exemple : aujourd'hui, brûler du fioul dans les centrales, ça a un coût d'environ 40 000 € pour les centrales thermiques et le tarif de rachat de l'électricité produite en photovoltaïque c'est 15 700 €. Donc vous voyez qu'on a un différentiel de 25 000 € au profit du photovoltaïque.

Donc, cette économie-là, nous, ce qu'on dit, c'est qu'elle puisse être mobilisée plus fortement encore sur le photovoltaïque, mais surtout, surtout, sur les énergies renouvelables en difficulté, notamment la petite hydraulique. L'idée étant que le cadre de compensation qui aujourd'hui s'applique dans les mesures d'économie d'énergie, par exemple dans la rénovation des bâtiments, puisse s'appliquer en matière d'énergies renouvelables, c'est-à-dire que l'argent économisé, parce qu'on ne brûle pas du fioul dans nos centrales, puisse être redéployé dans le développement des EnR. Et je dirais plus le carburant est cher, plus les niveaux d'économie seront importants et donc permettront de développer les EnR. Donc finalement, la question du prix du biocarburant permet de mobiliser plus de cadres de compensation.

Donc, un avis favorable sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, vous l'avez compris, sur le principe d'une hausse de l'augmentation pour toutes les énergies renouvelables et préférentiellement pour celles qui sont en difficulté, avec quelques réserves donc, la mise en place notamment de ce cadre de compensation des tarifs de rachat des EnR, afin d'atteindre les objectifs bien sûr dont on a parlé hier dans le cadre de nos débats sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e cumpetenze legislative è reglementarie. Mma CAMPANA, avete a parolla.

Mme Françoise CAMPANA

A ringrazià vi.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI souhaite connaître les raisons pour lesquelles cette majoration de 25 % ne concerne *in fine* que le photovoltaïque. La recommandation est pertinente mais elle semble exclure de fait les autres énergies renouvelables. Par ailleurs, elle réitère l'interrogation qu'elle avait formulée dans le cadre de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et selon laquelle, s'agissant d'une simple augmentation, un décret paraît plus approprié qu'une loi.

M. MONTI indique que la proposition de loi du sénateur PANUNZI porte sur les tarifs proposés au titre des EnR. Cependant, ceux-ci sont seuls réservés au photovoltaïque et à la petite hydraulique. Au-delà, il y a lieu de procéder à des appels d'offres. Une majorité d'interventions porte, en conséquence, sur le photovoltaïque qui fonctionne correctement et qui occupe une bonne place au sein de la PPE révisée. M. MONTI précise que cette dernière est examinée ce jour par le Comité de l'Energie, de l'Air et du Climat. En ce qui concerne la seconde question, il ne dispose pas de la réponse.

Le Président COLONNA rappelle que la proposition de loi du sénateur PANUNZI concerne la Corse et, en conséquence de quoi, il appartient à l'Assemblée de Corse dûment saisie d'émettre un avis. Ce dernier a un caractère consultatif et il sera communiqué au sénateur ainsi qu'au législateur. Dans l'immédiat, la commission est tenue de délivrer son avis sur le rapport du Conseil exécutif de Corse.

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable sur le rapport du Conseil exécutif de Corse portant sur la proposition du sénateur PANUNZI. Etaient absents les membres des groupes Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu ainsi que Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè dinù u cartularu di a cummissione di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame Vannina CHIARELLI-LUZI a souhaité savoir si la procédure de saisine par voie législative, constitue une procédure habituelle d'obtention d'une rehausse de tarif.

En réponse, **Monsieur Alexis MILANO**, *Directeur général de l'AUE*, a rappelé que l'Assemblée de Corse est régulièrement saisie pour donner un avis sur des modifications de décret ou d'arrêté qui fixent des niveaux tarifaires, en application des textes existants.

Les décrets et arrêtés relevant de l'Etat central, avec des calculs complexes opérés au sein des ministères de manière à mettre en avant l'efficacité d'une modification de tarif, il a estimé que la volonté du Sénateur PANUNZI devait probablement viser à sortir du cadre législatif aux fins de proposer que l'indemnisation bénéficie par principe d'un taux bonifié de 25%.

A ce titre, la Corse pourrait alors se réjouir d'une augmentation très significative des tarifs, justifiant un avis favorable de l'exécutif afin de ne pas priver les opérateurs d'une manne supplémentaire.

Pour autant, Monsieur MILANO a indiqué que cette démarche encourait le risque de méconnaître la situation spécifique de chaque région, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) disposant d'une comptabilité séparée pour chacune d'entre elles.

Il s'est par ailleurs interrogé sur l'accueil qui sera réservé à cette démarche par les services des ministères et a fait part de ses réserves sur la recevabilité de ce niveau de demande qui, selon lui, pourra également faire l'objet d'amendements dans le cadre du dialogue avec l'Etat.

En conclusion, il a indiqué que si la proposition de la collectivité, plus raisonnable et étayée, apparaît davantage recevable, il n'en demeure pas moins possible de recourir à la procédure introduite par le Sénateur PANUNZI.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in Fronte »

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole chjappà a parolla nant'à issu cartularu impurtantissimu ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, pour refaire l'histoire, vraiment très rapidement.

C'est d'abord un projet de loi présenté par le gouvernement à l'automne. Le Sénateur PANUNZI profite de ce projet de loi pour amender ; il est retoqué pour irrecevabilité financière, c'est pour ça que le Sénateur PANUNZI revient à la charge, via cette fois non pas un projet de loi qui pourrait émaner du gouvernement, mais une proposition de loi qui émane du sénateur.

En gros, vous avez, les uns et les autres, le sénateur et vos services, Monsieur le Président de l'AUE, trouvé un terrain d'entente, indépendamment de la formulation sur laquelle on ne va pas s'appesantir. Vous visez une augmentation de 0,02 à 0,03 €, là où le sénateur est sur 0,03 ou 0,04 €, on ne va pas chipoter et on est heureux de cette convergence et que vous puissiez émettre un avis favorable sur lequel nous émettons nous aussi un avis favorable au rapport favorable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre persone chì volenu intervene nant'à issu cartularu ? Òn ci hè più nimu, dunque avete a parolla.

M. Julien PAOLINI

Juste un mot pour réagir aux propos de Jean-Martin.

Je ne sais pas quel avenir sera réservé à cette proposition et projet de loi, on sait que c'est souvent le parcours du combat. Mais pour autant, quel que soit son avenir, elle a le mérite d'exister et de nous permettre de donner un avis unanime de l'Assemblée de Corse dans le cadre d'une négociation qui va probablement s'ouvrir avec l'État, notamment sur les tarifs de rachat, par exemple, de la petite hydro, qui est d'ailleurs une des dispositions qui sera inscrite normalement au protocole d'accord à venir sur la mise en œuvre de la PPE. Donc, il est important qu'on converge dans le cadre de négociations à venir sur ce sujet-là, même si on sait bien que cette prise en compte et de trouver la bonne navette pour l'inscription de ce PPL risque d'être longue et fastidieuse.

Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, aghju da mette à u votu stu raportu ?

Qual'hè chì ghjè in favore à stu raportu ?

UNANIMITÀ ! À ringrazià vi.

Pudemu passà à u raportu chì seguita ; raportu nant'à u sviluppu economicu, cartularu 061.

Avete a parolla.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 061 : Messa in opera di e convenzione rilate à l'azione economiche concertate cù i territorii

Rapport n° 061 : Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires

M. Alex VINCIGUERRA

Vi ringraziu, Presidente.

Allora a nostra assemblea hà vutatu, in lugliu scorsu, a revisione di u schema di sviluppu economicu, SRDEII.

Cum'è vi n'arricurate, i 3 temi principali di sta prupusizione eranu : a crescita di a pruduzione locale, incù u scopu di sminuisce e nostre dipendenze ; di secondu, un'apertura à l'esternu è à l'innovazione ; è di terzu, chì tutt'e nostre azione sianu fatte di rispettu à l'ambiente, pensendu à oghje è soprattutto à dumane.

Allora, al dilà di sti principi di sviluppu, ci simu dinò impremurati di scambià e procedure troppu longhe è troppu complesse. U nostru scopu hè di fà in modu chì u tempu amministrativu possi raghjughje u tempu di l'impresa.

Ma per mette in ballu stu SRDEII, ci vulia dinò, ancu s'è a Cullettività hà a competenza di u sviluppu economicu, ci vulia dunque dinò, quantunqua a signatura di u Prefettu. U Prefettu hà accittatu stu documentu di dicembre scorsu, è dapoì emu messu in ballu unepoche d'azione : 3 chjama à prughetti nant'à l'industria agroalimentaria, l'ecunomia suciale è sulidaria, l'artigianatu è u picculu cummerciu.

In sta perioda di rilancia di l'ecunomia, ind'è i 3 mesi passati sò cusì più di 300 imprese ch'anu beneficiatu di l'aiuti di l'ADEC è di i so arnesi finanziari.

L'aiuti diretti c'interessanu, ma a strutturazione di a nostra azione di sviluppu, soprattutto ind'è i territorii, c'interresanu dinò.

Partimu da un principiu chì u sviluppu deve esse fattu pà i so attori: l'impresu. È quale hè chì cunnosce u megliu l'impresa nant'à u so territoriu ? Sò l'eletti di u territoriu.

Allora piuttosto ch'è u sviluppu economicu sia decisu à u 5^{simu} pianu di l'ADEC, preferimu st'è sente l'imprese è l'eletti di i territorii.

Un'altra ragione hè ch'è sò e cummunità di cummune, l'EPCI, ch'è pone legalmente mette in ballu aiuti specifici annant' à u so territoriu. A sola cundizione, hè ch'è st'aiuti si podessinu marità incù l'orientazione di u SRDEII.

In fine, andà nant' à i territorii, ùn hè micca andà ci soli. I nostri partenarii, pensu à e camere cunsulare o à l'arnesi finanziari, ci accumpagnanu è ci accumpagneranu, è faranu cusì cunnosce tutti i dispositivi d'aiutu.

A cullaborazione ch'è pruposta à ogni territoriu hè fatta prima incù un diagnosticu realisatu pè Corsica Statistica, unu di i punti di studiu hè a messe in valore di i lochi industriali. Dopu, ci vole ch'è u territoriu definisci a so strategia di sviluppu economicu in accordu incù u SRDEII.

Incù i territorii è i partenarii si definisce tandu l'azione à mette in ballu, azione d'animazione, di furmazione, ma ancu azione specifiche à u territoriu. È infine, si definisce insieme un pianu d'azione è un bugettu d'intervenzione.

Tutti sti punti sò ripresi in una convenzione ; sta convenzione ferà parte d'una convenzione più generale ch'è serà una convenzione di territorialisazione trà a CDC è i territorii.

Dopu à a presentazione à a Camera di i territorii ch'hà datu un avisu pusitivu, oghje hè prupostu di autorisà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu è u Presidente di l'ADEC à firmà ste convenzione incù l'EPCI.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, Sgiò Presidente di l'ADEC.

Ci hè un avisu di a cummissione di u sviluppu economicu, Mme CHIARELLI-LUZI.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité avoir des précisions sur différents points.

Il a souhaité savoir s'il existait une clé de répartition prédéfinie, si des appels à projets seraient mis en œuvre, si la démographie des intercommunalités constituait un critère de répartition et si le montant alloué de 2M€ couvrait la durée de 4 ans ou devait être entendu comme un montant renouvelable tous les ans sur une durée de 4 ans.

Enfin, s'agissant des communautés de communes de petite taille, et qui de fait n'exerceraient pas réellement leur compétence économique, il s'est interrogé sur les possibilités de flécher le dispositif à l'endroit du petit commerce qui constitue l'économie du rural.

Monsieur Paul-François de ZERBI (*Agence du Développement Economique de la Corse*) a apporté un certain nombre de précisions.

Après avoir précisé que les services de l'Agence étaient allés à la rencontre des EPCI à deux, voire trois reprises, pour certaines intercommunalités, il a indiqué que le travail technique réalisé était basé sur l'hypothèse d'un montant de 2 M€ par an.

S'agissant de la ventilation du budget, il a fait valoir, à ce stade, un cadre relativement souple en conscience du fait que le dispositif trouvera un écho différent selon que l'EPCI exerce plus ou moins fortement ses compétences en matière de développement économique. Cela justifie, à ce stade, l'absence de mise en œuvre d'appels à projets (AAP), l'exercice technique consistant aussi à identifier les capacités de cofinancement des actions par les EPCI.

Il a souhaité appeler l'attention des commissaires sur la prise en compte d'une intervention plus importante à l'endroit des EPCI les plus limités en termes de démographie et en termes de capacité de développement économique à savoir les intercommunalités du rural. Il a admis comme très probable que le niveau de mobilisation des propositions de conventions diffère selon les territoires.

Sur le commerce, il a précisé que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par l'Assemblée de Corse, incluait la production locale de biens et de service comme un déterminant.

Enfin, il a ajouté qu'indépendamment des conventions proposées dans ce rapport, le dispositif d'Appel à projets CRESCE, adopté fin 2022, en cours de déploiement, démontrait une grande réactivité du tissu économique. Il a précisé que même si l'AAP ne ciblait pas le commerce, à titre principal, ce dernier proposait également un accompagnement de l'activité commerciale.

Monsieur SAVELLI a fait part de ses craintes de voir les deux grandes agglomérations insulaires, qui disposent de capacités d'ingénierie et exercent pleinement leur compétence, capter une partie trop importante des sommes octroyées et a appelé à flécher les montants sur le rural, de surcroît si cela concerne l'immobilier économique et la création d'entreprise.

Monsieur de ZERBI a indiqué prendre note de ces observations.

Pour conclure, **Madame Vannina LUZI** a salué la démarche de coconstruction qui constitue une mise en œuvre opérationnelle de la contractualisation et de la territorialisation.

Elle a souligné l'importance d'accompagner financièrement l'ingénierie et la prospective à l'endroit des communes du rural, cet aspect faisant souvent défaut dans les zones rurales. Elle a estimé que cette évolution allait, à l'évidence, dans le bon sens.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze. Joseph SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO a salué la méthode de travail qui a permis des échanges sur les territoires, par le biais de concertations, de réunions de travail, de définitions d'objectifs en lien avec les territoires.

La Collectivité de Corse, via l'ADEC, est au plus près des territoires et cela lui permet d'appréhender les besoins et les enjeux.

En ce qui concerne le bassin du Grand Bastia, le Président Louis POZZO DI BORGO a fait remarquer que plusieurs réunions de travail ont eu lieu et dans les prochaines semaines, des conventions pourront être signées faisant état des objectifs, d'un plan pluriannuel ambitieux et l'octroi d'une enveloppe financière dédiée, supportée à la fois par la CdC et l'EPCI.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.
Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu »
Absence du groupe « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole intarvene nant'à issu cartularu ?

Cathy COGNETTI, avete a parolla.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport décline ce qui avait été prévu par la révision du SRDEII en juillet dernier, l'axe lié au développement économique dans les territoires qui passe par une contractualisation de 4 ans (avec un bilan à mi-parcours) entre la CDC et les EPCI. Vous l'aviez expliqué aussi, et je vous remercie, lors de votre venue sur le territoire de la communauté des communes Pasquale Paoli.

Évidemment, les politiques menées devront être conformes aux orientations politiques du SRDEII. Concrètement, les intercos se verront accorder des aides économiques sur des fonds CDC, si les bénéficiaires rentrent dans les cases définies par la Collectivité. Tout ce qui concerne l'accompagnement de l'entrepreneuriat, la stratégie de développement du territoire, l'immobilier d'entreprise, l'observation économique, etc. 2 M€ prévus en tout pour 2023 et, d'après la réponse des services à la question de mon ami et collègue Jean-Michel Savelli en commission du développement, ce montant serait reconduit tous les ans.

Sur la ventilation, rien n'est prédéfini et ça paraît assez souple, ni appel à projets, ni montant prédéfini à 105 000 € (2 M€ divisé en 19), ni prise en compte du critère démographique.

Vous dites vouloir identifier les budgets et les capacités de cofinancement des EPCI. Je dirais que c'est un peu la difficulté de l'exercice. Il ne faudrait pas que les deux grandes agglomérations et les communautés de communes qui ont les moyens de déployer leurs compétences liées à l'action

économique ne captent par leurs marges de manœuvre financières et leur ingénierie, une partie trop importante de ce pot commun de 2 M€.

Est-ce que vous avez imaginé des garde-fous pour assurer une répartition équitable entre les 19 EPCI de Corse ?

Il est probable qu'il n'y ait pas le même niveau d'intervention d'un territoire à l'autre, et c'est normal d'ailleurs aussi.

Dans un territoire comme le mien, vous le savez, on peut imaginer de promouvoir le petit commerce de proximité et la production locale de biens et de services. Nous avons initié au sein de notre territoire aussi un service de recyclerie qui fait partie d'une activité sociale, emploi et développement, qui pourrait bien évidemment continuer à aider l'intercommunalité. Nous avons aussi, et nous l'avons évoqué, d'autres projets développement de sports au sein du territoire, et bien d'autres, on en parlera sûrement en aparté.

Les EPCI n'ont pas tous les mêmes moyens humains et budgétaires. Comment ça se passe lorsqu'il n'y a pas en interne l'ingénierie nécessaire pour faire face aux demandes et aux montages des dossiers ?

C'est en cours au sein de l'intercommunalité et c'est ce qui nous faisait défaut. Ce sont souvent les élus qui se mobilisent, mais qui n'ont pas toujours le temps et la capacité de le faire. Et bien sûr, que faire lorsqu'il n'y a pas de capacités de cofinancement au niveau de l'intercommunalité ? Pour ne prendre que celle de Pasquale Paoli, à l'heure actuelle, avec un budget siphonné par la collecte des déchets, nous n'avons pas les ressources à affecter à une compétence supplémentaire... Bientôt peut-être, nous l'espérons, si nous passons à la taxe pour l'année prochaine.

Nous vous savons à l'écoute des territoires et la Collectivité l'a montré aussi.

Je dirais que l'esprit du dispositif, on peut tous le reconnaître, va dans le bon sens, mais que son opérationnalité manque de lisibilité, surtout pour les structures qui sont fragiles au niveau de l'ingénierie. Peut-être l'accompagnement est-il à parfaire pour les territoires les plus fragiles.

Nous vous sollicitons et nous comptons sur vous pour nous aider à mettre en place rapidement et la signature d'une convention qui se veut urgente dans notre territoire pour trouver les moyens d'avoir les réponses aux attentes de ce territoire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mma COMBETTE, avete a parolla.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif, ce rapport, comme l'a évoqué ma collègue, il doit être salué même si, comme je l'avais précisé au mois de novembre dernier, il arrive quand même un petit peu tard par rapport à la révision du SRDEII du mois de juillet dernier. Mais, Monsieur le Conseiller exécutif, il n'est bien sûr jamais trop tard pour bien faire, et l'implication des EPCI au cœur du schéma de développement économique est bien sûr à saluer.

Donc ce rapport, qui est à la fois technique et stratégique, définit précisément les relations entre la CDC et les EPCI dans le domaine, bien évidemment, du développement économique. Il laisse une place certaine aux stratégies de chaque territoire et va rendre plus lisible et plus compréhensible l'action publique.

Cependant, juste quelques interrogations.

Alors la première, elle concerne les actions ciblées sur les priorités spécifiques. Vous précisez la nécessaire complémentarité entre les orientations de la CDC et les actions des EPCI, quid du cas d'un territoire dont la politique sectorielle particulière n'entre pas dans le champ de soutien de l'ADEC ? Je prendrai par exemple le commerce de centre-ville, qui est déterminant pour les villes. Et je vais rejoindre donc ma collègue, je pense à Ajaccio, mais il y a bien sûr Bastia, Porto-Vecchio, où le commerce individuel n'est pas soutenu par les dispositifs de l'ADEC, sauf s'il s'inscrit dans une action collective.

Ensuite, ma deuxième interrogation concerne l'expérimentation. Nous pouvons donc saluer votre volonté de permettre à une interco d'être chef de file sur un volet particulier du SRDEII, mais nous pouvons regretter le manque de précision sur les modalités de mise en œuvre.

Ensuite, la troisième interrogation, c'est celle sur les relations avec les chambres consulaires. Et là, je reprendrai un petit peu mon intervention du mois de novembre dernier pour vous livrer à nouveau mes craintes sur le partage des compétences, voire la concurrence des compétences qui risque de nuire à l'efficacité et à la lisibilité de l'action publique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président.

Donc, Cathy COGNETTI a tout dit par rapport aux communautés du rural. Donc, je n'ai rien à rajouter. Juste préciser que c'est une compétence obligatoire des EPCI, ce n'est pas une compétence qui vient se rajouter ou qui serait facultative, donc c'est une compétence obligatoire.

Moi, j'aurais une question : est-ce qu'il serait possible de mener des actions au niveau de 2 intercommunalités et de mettre en place, je pense peut-être à nos amis de la Costa Verde, parce que nous avons plusieurs projets en commun, est-ce qu'il serait possible de monter une structure et d'être soutenue si cette structure serait montée au niveau de 2 intercommunalités ?

Et c'est vrai que, Cathy l'a souligné, le manque d'ingénierie dans nos petites communautés de communes nous handicape fortement et ne nous permet pas de monter en compétences, et même sur nos compétences obligatoires, nous n'arriverons pas à les mener à bien.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, M. le Président.

Nanzu di parlà d'issu raportu 061, aghju da parlà corsu, micca pà fà piacè mà parchì certi pensani chè l'opposizione ùn vole micca parlà u corsu. Ùn hè micca vera. À mè mi piace di parlà corsu, quì, in casa, incù a me bisfiddola, ma dinò u francese. Eccu.

Pour ce rapport 061, je voudrais rajouter quelques mots à la suite de Cathy COGNETTI et Christelle COMBETTE, pour vous inviter à la coordination et à la cohérence. Il ne vous a pas échappé que dans les territoires ruraux, les initiatives privées se font rares et relèvent souvent du sacerdoce.

Je vais prendre un exemple concret.

Lorsque des porteurs de projet sollicitent l'ADEC dans le cadre de l'appel à projets CRESCE (qui vise à soutenir et développer l'artisanat et le commerce de proximité), on leur répond que des communes, comme Olmiccia et Sainte Lucie de Tallano, u me paese, mais aussi Morosaglia, Sainte Marie Sicche, il y en a plusieurs, ne sont pas considérées comme « rurales », dans le sens où l'annexe dédiée du PADDUC ne leur reconnaît pas un niveau de contraintes suffisant.

Vous consentirez donc, mes chers collègues, qu'il y a un fossé entre cette classification et la réalité.

Alors, ces communes sont classées par l'État en ZRR (zones de revitalisation rurale), mais cette notion ne leur est pas reconnue par la Collectivité et donc l'ADEC est obligée de suivre puisque le PADDUC s'impose.

Dans ces conditions, je crains que les missions confiées aux EPCI par ce rapport ne soient pas pleinement mobilisées. L'offre doit correspondre à une demande qui risque de se retrouver découragée.

Heureusement, pas tous les dispositifs ou les appels à projets ne sont liés à cette classification. Heureusement. Mais ça m'a assez interpellée pour que j'en parle aujourd'hui dans cet hémicycle. J'espère qu'on pourra rectifier le tir, si je puis dire, à l'avenir.

Il est bien temps que la procédure de révision du PADDUC soit initiée.

Je sais que le Président, le 15 mars dernier, a sollicité les maires pour la première étape, celle du bilan. Sachez qu'entre autres choses, nous serons aussi vigilants sur cette classification des communes, lorsque la procédure de révision du PADDUC débutera.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

È ghjustu per di vi chì a sapemu bè chì ci sò a ghjente ind'è u vostru gruppu chì parlanu bè u corsu, perchè Jean-Martin quand'ellu s'addirizza, ùn sarebbe cà i so sculari, sò bè piazzatu per sapè la, parla sempre corsu ; i dui Pierre, ùn ne parlemu ; cù Jean-Michel, ùn ne parlemu... A sapemu bè chì parlate

tutti bè u corsu. È u corsu ùn n'appartene à nimu, appartene à tutti i Corsi. Dunque a sapemu, ùn v'inchietate micca, ùn ci hè nisun sfida... Ognunu parla corsu cum'ellu pò è a sapemu chì ind'è voi, parlate corsu quant'è noi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Soprattuttu chì tutt'u gruppu parla corsu ind'è noi !

M. Hyacinthe VANNI

A so Cathy ! È tu l'ai amparatu pò esse avant'à u francese... U to babbu l'hà amparatu avant'à u francese.

Sgiò POZZO di BORGIO hà a parolla.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président de l'Agence de développement, quelques mots.

Dans l'ensemble, je pense qu'on partage la même vision, les mêmes choses.

Tout d'abord, repositionner cette convention, non seulement dans le temps, mais dans un espace économique aussi. Elle vient poser un cadre et ce cadre-là, certes il sera prescriptif, mais il permet surtout aujourd'hui d'acter une complémentarité entre les EPCI, les communes parfois, et la CDC via l'ADEC. Donc cette complémentarité, nous la recherchions.

La version précédente du SRDEII a souffert aussi, on ne va pas se cacher derrière la crise, mais il y a eu des moments difficiles. Il y a eu malheureusement une pause et un temps mort assez long. Et aujourd'hui, via cette convention, on revient poser ce cadre, ce cadre d'une vision territoriale de l'économie qui n'exclut ni les petites communes, ni les petites communautés de communes et encore moins les EPCI.

Moi, je pense que le prisme d'analyse ne doit pas être la recherche de l'égalité dans les fonds. Certes, on pourrait très bien se livrer à une division, dire « il y a 19 intercommunalités, on divise ». Ce qu'on doit rechercher, ce qu'on doit garantir, c'est l'équité plus que l'égalité, parce qu'un bon projet, s'il doit mobiliser plus de fonds dans une grande agglomération que dans une petite communauté de communes, reste un bon projet pour la Corse et pour le territoire, et vice-versa.

Donc attention à ces notions d'égalité, allons sur une notion d'équité, je pense, dans notre analyse. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, dans cette analyse aussi, moi je suis profondément opposé à ce clivage, cette différence de vision entre la CAPA, la CAB et les autres com-com. Je pense que dans le partage, il y a une seconde analyse à voir : c'est les échanges de flux, qu'ils soient économiques de population, notamment sur, je dirais, la richesse de l'emploi.

Par exemple, un chiffre qui est méconnu au niveau de la CAB : les principaux échanges de population, via le travail notamment, donc l'emploi, sont avec la communauté des communes de la Casinca, et non avec la com-com par exemple de Marana-Golu. Ça paraît difficile à croire, mais ce sont les gens de Casinca qui viennent le plus travailler sur l'espace communautaire bastiais.

Donc, là encore, lorsqu'on réussit un bon projet sur Bastia, ou sur la CAPA, ça profite à tous et c'est bien là cette notion de territoire. On sort de cette notion où on s'enferme entre communes, entre intercos, et on s'ouvre à tous.

Donc l'équité est là et on doit chercher ce genre de projets, des projets qui produisent une vraie valeur ajoutée sur le territoire.

On va être aussi dans la recherche de cette analyse de l'euro investi sur le territoire. L'euro public investi, que produit-il ? Pendant de longues années, on a beaucoup investi, on l'a dit les uns les autres, et je ne pointe personne du doigt parce que nous sommes dans le même bateau. Cet euro investi, il n'a pas toujours un bon résultat sur le territoire et un bon rendu.

Donc aujourd'hui, cette convention va permettre aussi, certes avec une strate supérieure que la Collectivité de Corse, non pas d'initier des dispositifs, mais surtout de vérifier et de pouvoir avancer en complémentarité pour garantir que ces dispositifs produisent ce qui est escompté sur le territoire, sans quoi nous allons encore investir de l'argent public, qui se raréfie, avec des résultats qui ne seront pas probants.

Donc il faut passer de cette logique, et j'ai entendu les mots de Christelle, moi, je crois qu'il ne faut pas voir de la concurrence, il faut voir de la cohérence, de la cohérence entre les compétences, de la cohérence entre les territoires, et je ne pense pas qu'aujourd'hui, la philosophie de ce qui est présenté aujourd'hui soit d'établir une concurrence de compétences, pas du tout. Au contraire, c'est de trouver de la cohérence dans l'exercice des compétences des uns et des autres. Et ça, je pense, c'est la base de cette convention et c'est la base de la vision de l'ADEC aujourd'hui.

Second point, il faut sortir de la logique de guichet. Une simple chambre d'enregistrement vers qui on fait remonter des demandes d'aide, mais plutôt dans une logique de projet. Quel est le bon projet pour le bon territoire et comment peut-on le soutenir ? Une fois qu'on a défini ce cadre-là, via cette convention, je pense qu'on est dans le vrai et que chacun des territoires, chaque intercommunalité, chaque communauté de communes, ou chaque commune pourra avoir un vrai effet bénéfique de ces aides et de ces dispositifs, qui ne seront pas forcément pensés par l'ADEC, loin de là. C'est aussi la définition du besoin en matière économique sur le territoire qui est pensée par les élus du territoire, donc qui est pensée par des gens qui connaissent le territoire, qui connaissent la réalité du territoire.

Donc moi, je n'y vois que des bonnes choses.

Alors effectivement, aujourd'hui, on est derrière une convention. Il y a aussi la déclinaison opérationnelle des choses. Ça, c'est l'avenir qui nous dira si cette convention est applicable, je le crois fortement, vous l'avez compris.

Et ensuite pour terminer mon propos, c'est surtout, je pense, de venir sur la méthode. Alors au-delà de la majorité, des idées qui nous rassemblent, nous avons eu 3 ou 4 réunions avec vos services qui nous ont permis d'ores et déjà de dégager des grandes idées, des dispositifs, une vision partagée sur le territoire et de pouvoir, à court terme je l'espère, engager les premiers investissements avec, nous l'espérons tous, une plus-value pour le territoire.

Donc saluer la méthode, saluer cette volonté de rassembler tous les territoires dans ce pays qu'est la Corse et surtout ne pas cliver entre le rural et le périurbain ou l'urbain.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. POLI.

M. Antoine POLI

Je voudrais apporter juste une précision par rapport à ce qui vient d'être dit.

Donc, c'est peut-être vrai que le territoire de la Casinca, c'est souvent des gens de Casinca qui vont sur la CAB, mais justement parce qu'on ne veut pas devenir non plus un territoire-dortoir. Alors donc c'est sûr que sur le territoire de Marana-Golu, il y a plus d'activités que sur la Casinca.

Donc, il faut prendre en compte quand même les territoires ruraux et justement, défendre ces projets, et l'équité bien sûr, mais également cela prouve qu'il y a une disparité vraiment très importante.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Altre intervensione ?

Mme Valérie BOZZI

Président, nous avons déposé un amendement, je crois qu'il y a eu un petit souci, mais normalement, vous l'avez.

M. Hyacinthe VANNI

Risposta di l'Esecutivu è dopu l'amendamentu.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors, ce qui ressort de façon générale de vos interventions, c'est une préoccupation sur les territoires dits fragiles économiquement.

Bien entendu, c'est là où on doit porter notre effort plus particulièrement pour éviter que cet écart se creuse entre le rural, l'urbain, le littoral, la montagne, etc. ; vieille litanie, écart difficile à combler et c'est pour ça qu'il nous semble utile, non pas de décider des répartitions, des clés, des règlements ici dans nos bureaux, mais au contraire de parler avec vous pour que vous nous disiez d'abord qu'est-ce que vous voulez faire de votre territoire ? Ça, c'est la chose la plus importante.

Deuxièmement, comment on peut vous accompagner techniquement ? Et on a une batterie de soutiens, je pense par exemple à Corsica Statistica qui fait une étude très poussée des territoires.

Et puis enfin, comment on peut, et c'est bien là l'essentiel, aider des entreprises à se créer, à se développer ou à se transmettre ?

Vous avez aussi parlé de montants financiers, puisque dans le rapport, il y a une somme qui a été isolée d'environ 2 M€. Cet aspect-là des choses, d'abord n'est pas figé, et sert surtout à structurer l'action, puisque l'ensemble des éléments qu'on va retrouver dans les aides publiques de l'ADEC aujourd'hui sont d'ores et déjà applicables.

Par exemple, quand on fait l'appel à projets CRESCCE, même si parfois il peut y avoir des incohérences, j'y reviendrai, évidemment toutes les entreprises du rural sont éligibles, pour peu qu'elles répondent à la logique du SRDEII.

Donc cet aspect « accompagnement - stratégie - plan d'action », on a à le construire ensemble. Moi, ma responsabilité, c'est d'essayer de trouver, comme l'a souligné Louis Pozzo Di Borgo, d'essayer de trouver la cohérence de l'ensemble des plans de développement, et ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on soit dans une concurrence entre EPCI. Il faut qu'on soit dans une cohérence générale de ce qui se passe en Corse.

Ce n'est pas simple parce qu'évidemment, il y a des EPCI et même des EPCI ruraux qui sont bien avancés dans leur plan de développement, qui se sont posés la question « comment on fait du développement économique sur le territoire et quels plans sont possibles ? ». Et puis, il y en a qui n'ont pas encore tout à fait réfléchi à cela.

Donc, nous, ce qu'on ne voudrait pas, c'est de faire des différences de vitesse de développement entre les territoires, et ça aussi, c'est une cohérence à trouver. Alors ça ne veut pas dire qu'on va pénaliser celui qui a réfléchi, qui est en avance, qui s'est structuré, par rapport à celui qui ne l'a pas encore fait. Mais notre responsabilité, c'est essayer de trouver aussi cet équilibre.

En ce qui concerne notamment les questions d'action économique de centre-ville, la logique du SRDEII, en termes de méthode est assez simple. On est passé de l'aide directe au projet, on étudie un projet, même quand il y a un appel à projets, on étudie d'abord le projet : est-ce que le projet est cohérent et tient la route ? C'est-à-dire qu'on ne regarde pas seulement la base administrative.

Donc, sur les appels à projets, on a 2 grandes types d'appels à projets : des appels à projets par filière, vous pouvez bien imaginer ce que c'est ; puis des appels à projets par territoire et on peut très bien imaginer, par exemple, sur les commerçants de centre-ville avoir, en lien avec l'EPCI concerné, une action collective sur les commerçants. Ce qu'on n'aura plus, ce sont les actions individuelles sur les commerçants. On aura des actions individuelles sur les producteurs de biens et services, on n'aura plus d'actions individuelles sur les commerçants. On peut avoir des actions collectives.

J'imagine, je ne sais pas moi, on a travaillé, par exemple, sur Bastia à comment on pouvait, sur les commerçants d'entrée de ville, avoir un dynamisme commun et donc des actions sur les commerçants de centre-ville.

Ce que je dis là, ça peut être vrai aussi sur Ajaccio ou sur la CAPA, pour peu que l'action sur la CAPA le prévoit.

Donc, donc on est en train, avec beaucoup d'EPCI, de travailler les plans d'action, la stratégie, la validation de la stratégie, et pourquoi ça arrive si tardivement, Madame Combette ? C'est tout simplement parce que le préfet n'a signé le SRDEII qu'au mois de décembre. Donc, c'était difficile pour nous de revenir vers vous dans les sessions de janvier et février. Et, donc on essaye de le faire et d'insister aujourd'hui pour que ce dossier soit accepté, qu'on puisse signer, je l'espère, le maximum de conventions d'ici la fin de l'année.

Donc, pour revenir aussi à des dossiers écartés, c'est une réglementation qui s'applique à nous, mais ce n'est pas une réglementation restrictive. Généralement, les chargés d'affaires réintègrent et demandent au bureau de déroger pour que ces dossiers soient acceptés, et s'il y en a quelques-uns dont vous savez qu'ils sont rejetés, n'hésitez pas à nous en faire part, ça peut arriver. Aujourd'hui, je crois que, de mémoire, on doit être sur l'appel à projets CRESCE, en 3 mois, à 300 dossiers passés. Le bureau de l'ADEC se réunit tous les mois et on a, je crois, au prochain bureau, lundi prochain, près de 75 dossiers à examiner sur le rapport CRESCE.

Donc, trouver ce dynamisme du développement au plus près des territoires, c'est notre souci. C'est le vôtre aussi.

On n'a pas voulu faire de règles strictes, je le redis, de clés de répartition, tout ça pour être très souple et pouvoir s'adapter à chaque territoire. J'espère que ça fonctionnera. A mon avis, c'est une des clés du développement, parce que le développement ne peut pas s'imposer d'un seul centre ; le développement, c'est l'action sur le terrain, des élus bien entendu, mais surtout, surtout, surtout des entreprises et des chefs d'entreprises.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un amendamentu di « Un soffiu novu », s'ellu vole presentà lu.

Mme Valérie BOZZI

Donc, nous proposons un amendement de la convention qui est annexée à la délibération. Je vais le reprendre.

Dans l'article 3 de l'annexe relative au modèle de convention, la dernière phrase du premier item relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise.

Donc vous, vous proposez « la CDC, via l'ADEC, notifiera à la collectivité les projets particuliers sur lesquels elle interviendra et des modalités précises de financements apportés ».

Nous, nous proposons d'inverser ou en tout cas de mettre l'EPCI au cœur de ces aides pour éviter un sentiment de dépossession de cette compétence, qui est une compétence propre, et nous proposons de remplacer donc cette phrase par la : « La CDC, via l'ADEC, interviendra après accord de l'EPCI sur les projets particuliers à soutenir, ainsi que les modalités précises de financements apportés », simplement pour éviter qu'il y ait une contradiction entre le développement économique porté par l'EPCI et les projets qui seraient financés via ce dispositif.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. L'avisu di l'Esecutivu ?

M. Alex VINCIGUERRA

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Dunque, ùn ci hè micca altri amendamenti.

Dunque, aghju da mette st'amendamentu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

Dunque, **l'amendamentu hè adduttatu.**

Dunque, aghju da mette u cartularu amendatu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

À ringrazià vi. **U cartularu hè adduttatu à l'unanimità.**

Putemu passà à u cartularu chì seguita : l'agricultura.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 074 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di u decretu relativu à u pagamentu spaghjatu pè a PAC 2023-2027

Rapport n° 074 : Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux paiements découplés pour la PAC 2023-2027

M. Alex VINCIGUERRA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La nouvelle programmation de la PAC est déclinée au niveau de chaque État-membre dans un plan stratégique national, qui combine les aides du FEAGA, le premier pilier, et les aides du FEADER.

Je vous avertis, ce rapport est assez technique.

Le plan stratégique français de la Politique Agricole Commune 2023-2027 a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne. Donc chaque État approuve un plan stratégique national dans le cadre de la PAC et dans le cadre de ces 2 piliers, FEAGA et FEADER.

Bien que n'entrant pas dans le périmètre d'intervention de la CDC, qui ne gère que le second pilier de la PAC et pas le premier, l'Assemblée de Corse est consultée conformément à l'article L4422-16 du CGCT pour les dispositions spécifiques à la Corse concernant les aides découplées du premier pilier de la PAC.

Donc, je vais vous présenter le projet de décret.

Le projet de décret reprend dans ces différents articles les modalités de mise en œuvre des aides, selon l'architecture des aides aux revenus dont bénéficieront les surfaces agricoles pour la période 2023-2027, 3 types d'aide : une aide de base aux revenus pour un développement durable, une aide redistributive complémentaire aux revenus pour un développement durable et une aide complémentaire aux revenus pour les jeunes agriculteurs.

Les dispositions spécifiques à la Corse portant sur les articles D614-93 et 94 du projet de décret concernent la différenciation de l'aide de base aux revenus entre la Corse et l'Hexagone.

Ainsi, les distinctions des conditions d'aide entre la Corse et le continent restent dans la continuité et inhérentes à l'arbitrage rendu par le ministère de l'Agriculture en faveur de la Corse, après une longue et difficile négociation menée par l'ODARC et son président.

Je vous rappelle qu'en vertu du principe de découplage des aides à la production, la réglementation européenne a prévu que les aides à l'hectare soient à terme égales sur l'ensemble du territoire européen, quelle que soit la nature des cultures. Et donc, il y a un mécanisme progressif de convergence de ces aides.

Si cette convergence demeure progressive pour l'hexagone, en Corse, il y a eu une convergence immédiate. Et ce mécanisme a eu pour conséquence un rattrapage des aides faisant passer l'enveloppe corse de 14 M€ à environ 30 M€, car pendant des années, la convergence était en notre défaveur.

Les autres dispositions du projet de décret régissant l'ensemble des dispositions relatives à la mise en œuvre de l'ensemble des aides découplées ne présentent pas de dispositions spécifiques à la Corse.

Donc, il convient de noter que si l'augmentation des surfaces déclarées en Corse ont eu mécaniquement pour conséquence, sur une enveloppe d'aide fermée, 30 M€, d'engendrer une baisse des aides unitaires à l'hectare, le document du PSN 2023-2027 maintient bien dans les prévisions du cadre de performance des montants d'aides en Corse qui restent supérieures à la moyenne pour le continent.

En France continentale, entre 2023 et 2027, on sera entre 127 € et 141 € l'hectare. En Corse, on sera entre 144 € et 158 € l'hectare. Donc, la négociation menée par l'ODARC est très favorable aux agriculteurs.

Donc, la proposition qui est faite, c'est que malgré l'apparente technicité du sujet, et j'espère avoir été clair, le projet de décret dans son périmètre n'appelle pas d'observations ni sur la forme, s'agissant de la différenciation de l'aide de base aux revenus en Corse, ni sur le fond, s'agissant de maintenir un niveau d'aide unitaire bénéficiant d'une convergence immédiate et totale.

Les commentaires éventuels, hors du champ de la saisine de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret, porteront sur 2 points de vigilance de la part de la CDC et de l'ODARC : d'une part, s'assurer, dans le suivi de la mise en œuvre de ces aides du premier pilier du plan stratégique national, que les prévisions soient respectées sur les montants unitaires inscrits dans le cadre de performances, à défaut il faudrait revaloriser l'enveloppe financière ; d'autre

part, être attentif à l'évolution éventuelle des dispositions relatives à l'éligibilité des surfaces pastorales de la part de l'État ou de la Commission européenne. Et c'est là un grand danger, puisque des audits sont en cours et évidemment, ça pourrait avoir des impacts très nets chez certains éleveurs.

Ces sujets collatéraux relèvent de la mise en œuvre du PSN avec ses instances de suivi, notamment les comités de suivi régional et national, mais pas précisément de ce pourquoi on nous demande notre avis.

Ainsi, il est proposé qu'un avis favorable de la CDC soit formulé avec la mention suivante :

« L'Assemblée de Corse prend acte des dispositions réglementaires que l'État, en sa qualité d'autorité de gestion des aides du FEAGA prévoit de prendre, concernant la mise en œuvre de dispositions spécifiques à la Corse pour l'aide de base aux revenus des agriculteurs pour la période 2023-2027, tel que prévu par l'insertion des articles D614-93 et 94 au CRPM (code rural de la pêche maritime).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avanti tuttu, ci vole à fà vutà l'urgenza.

Dunque mettu à u **votu l'urgenza**. Quale hè chì ghjè in favore ?

Unanimità ! À ringrazià vi.

Dunque avà pudemu cuntrastà nant'à stu raportu, perchè chì e cummissione ùn si sò micca pussutu reunì.

Dunque quale hè chì vole a parolla, a li dò ? L'avete, Mma PIERI, à ringrazià vi.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, à la lecture de ce rapport sur le projet de décret relatif au paiement découplé pour la PAC 2023-2027, il semble qu'on soit à nouveau en enveloppe fermée, c'est ce que j'ai compris.

En 2015, la profession agricole avait un intérêt à une enveloppe fermée pour le fameux rattrapage, puisque nous étions sur une somme allouée à l'hectare de 98 € et nous sommes passés sur une année, alors que nous avons 5 ans pour faire le rattrapage, à environ 200 €.

Alors, je voulais savoir l'intérêt aujourd'hui, puisque nous sommes dans la norme, puisque la norme c'est 70 %, je pense, de la moyenne nationale, l'intérêt que la Corse soit toujours en enveloppe fermée. Cette enveloppe fermée qui correspondait à une allocation de 36 M€, qui était calculée sur un nombre d'hectares déclarés pour permettre justement aux agriculteurs d'avoir la norme nationale, est-ce qu'il y a toujours un intérêt à ce qu'il y ait une enveloppe fermée, Monsieur le Président ?

Et est-ce que vous connaissez les dernières rémunérations à l'hectare de nos agriculteurs et si, effectivement, on est dans la norme nationale ? Si on n'est pas dans la norme nationale, je comprends qu'on soit en enveloppe fermée. Si on est dans la norme nationale, je ne vois pas l'intérêt qu'on aille vers une enveloppe fermée.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à stu cartularu ? Jean-Jacques LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Alors il faut, pour bien qu'on comprenne, parce que c'est quand même assez technique, revenir sur l'historique.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant 2015, on était la région française qui avait le moins de sommes allouées à l'hectare ; ça a été cité, c'était 98 €, il y avait beaucoup d'agriculteurs qui étaient en-dessous, qui étaient même à 50 €, alors que la moyenne de France était au-dessus de 100 €, à 120 ou 130 €. Donc, ça a été plus un rattrapage historique et c'est pour ça que dans les négociations,

on est arrivé à obtenir ce rattrapage en 2015. Voilà, pour bien situer l'évolution des choses.

Alors après, sur l'enveloppe fermée, à l'époque, l'État nous a proposé cette enveloppe fermée qu'on a acceptée, mais ensuite, il faut le dire aussi, il y a eu une augmentation des déclarations de surface. Donc, quand on est sur une enveloppe fermée, plus on augmente les déclarations et, à un moment donné, plus l'enveloppe est partagée sur le nombre d'hectares déclarés. Donc on n'est plus à 200 €, ça a baissé parce qu'il y a eu énormément de déclarations qui ont été faites.

C'est pour ça qu'il faut bien expliquer les choses.

Donc, nous maintenant, par rapport à ce rapport, ce qu'on veut faire, c'est surtout conserver ce qui a été obtenu, puisque la convergence est en train de se faire au niveau français sur l'ensemble des régions.

Donc, nous est-ce qu'on va être remis dans ce dispositif ou pas ? Ce qu'on voudrait déjà, c'est conserver ce qui a été obtenu et ensuite aussi, ça a été dit sur la fin du rapport, c'est qu'on protège aussi nos espaces pastoraux, puisqu'on a un type d'élevage qui est particulier et qui a été reconnu scientifiquement, où on a des bêtes qui pâturent sur des espaces qui sont maquisés, et ça c'est une spécificité. Et donc là c'est pareil, ce qu'on veut garder, c'est cette agriculture, et hélas, on le réitère dans le rapport en disant qu'il faut absolument garder les espaces pastoraux et les parcours.

Voilà, donc c'était juste pour faire petit point d'explication.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Sgiò Presidente, duie parolle.

Ùn sò micca un spezialistu di l'aiutu auropeu, ma leghju i giurnali, è avete lettu l'articulu di Casgiu Casanu chì dice « U pasturismu corsu hè mortu, u nostru furmaghju hè fattu cù latte spagnolu è rumanu » ? Allora, ùn sò micca s'ellu ci vole più soldi, ma ci vole più amore di u mistieru è amore di a nostra terra.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vanina LEBOMIN.

Mme Vanina LEBOMIN

À ringrazià vi, Sgiò Presidente.

C'est un petit peu dommage que M. LIVRELLI ne soit pas là parce que, au-delà du rapport qui est effectivement très technique, il aurait été intéressant d'aller plus loin sur le fond.

Et pour rebondir sur ce que disait Pierre GHIONGA, effectivement, aujourd'hui, il n'y a plus de jeunes qui veulent s'installer en élevage parce qu'il y a plusieurs critères, notamment la pénibilité et le manque de temps libre qui peut les faire reculer, mais je crois qu'il y a aussi d'autres problématiques et l'aide à la surface en est une, parce que qu'est-ce qu'il se passe ?

Aujourd'hui, un jeune agriculteur qui veut s'installer, il a une SMA, surface minimum à obtenir, de 12 hectares. Ces 12 hectares, dans notre région, il y a des jeunes qui ont voulu s'installer, en Casinca, en élevage porcin notamment, et qui ont dû y renoncer parce que toutes les surfaces ont été déclarées, et c'est dit dans le rapport : augmentation, l'enveloppe a doublé, les déclarations de surface ont doublé également.

Donc aujourd'hui, je crois qu'à un moment donné, on ne peut pas faire l'économie de se pencher sur ce problème, parce que sinon il n'y aura pas de relève, parce que si le foncier n'est plus disponible, il n'y aura plus d'agriculteurs.

Voilà, donc j'espère qu'on aura l'occasion de revenir sur cette problématique avec le président de l'ODARC et qu'on s'y penchera très vite parce qu'effectivement, il y a un grand danger de voir disparaître la profession d'éleveurs en Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Scusà u Presidente chì hà un ubligazione in Auropa, dunque scusà lu, sinnò sarebbe statu quì, ben intese.

Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Sgiò Presidente, à ringrazià vi.

Issu raportu, avemu vutatu l'urgenza, dunqua capiscu a discussione di fondu ch'eddu hà suppisatu Petru è Mme LEBOMIN. T'ani a raghjone, ma vularia ramintà dinò tuttu u travaddu chì hè statu fattu da u Cumitatu di massicciu, chì hè in traccia di travaddà nant'à una cartula di sviluppu di a muntagnera, parlendu di u pasturismu.

È di sicuru chì, u Presidente LIVRELLI chì oghje è arrimani dunqua hè a Bruxelles, ci hè un discorsu dinò à purtà in a riforma, ma ancu dighjà a drittu custantu, ci hè un travaddu ch'eddu si hè impegnatu à fà incù a Sardegna è a Toscana, pà ghjustamente à nantu à propiu a produzione di latte.

Oghje u pasturalismu hè statu ricunnisciutu da l'UNESCO, dunqua hè ciò chè no semu. N'avemu parlatu nantu à tutti issi banchi, semu d'accordi, è pensu chè quì, à u nivellu di a pulitica auropea, ch'ellu sia a dritta custanti, incù l'innovazione chì ci hè ind'i novi prugrammi, o allora incù l'evoluzione, ci hè un pianu eccezziunale. È quissa quì sarà un dibattitu di fondu chì no t'averemu ; u Presidente LIVRELLI hè impegnatu annantu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je m'excuse de reprendre la parole, mais en l'absence du président LIVRELLI et étant administrateur aussi à l'ODARC, si je peux répondre...

Aujourd'hui, il faut quand même être conscient que le premier pilier, il n'est pas à la charge de la région, il n'est pas à la charge de l'ODARC, donc il est à la charge de l'État. Donc, c'est une demande qui est faite aussi de la région pour qu'on puisse obtenir le premier pilier.

Ça veut dire que sur les déclarations de surfaces, le contrôle des structures, il est fait par l'État, donc nous on n'a pas la main sur le contrôle des structures. Donc demain, dire si c'est bien déclaré, si ce n'est pas bien déclaré, ce qui est déclaré ou pas déclaré, je veux dire actuellement, on n'a pas le pouvoir de faire ce travail.

Voilà, c'était juste pour préciser exactement par qui les contrôles sont effectués et quelles sont les prérogatives de chacun.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi, au niveau du contrôle des structures, il n'y a pas un contrôle systématique, et vous le savez Monsieur LUCCHINI, c'est un contrôle inopiné. Et les demandes qui sont faites concernant les aides, il n'y a pas d'obligation. Moi, je pensais que c'était une obligation. Mais l'Europe dit qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir un titre de propriété et ça, c'est un peu dommage. Si demain il y avait des titres de propriété ou des baux, je pense que ça assainirait la situation dans l'île.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine NIVAGGIONI, avete a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ci hè un dibattitu di fondu à avè à nantu à issu sugettu, perchè chì secondu mè, è l'avemu vistu quist'annu, i pastori, è micca soli i pastori, ma u pasturisimu in a so glubalità, capraghji è pecurini, ùn si ne sortenu più. Vale à dì chì l'aiuti chì sò purtati oghje pè issi mistieri quì ùn sò più sufficienti, è l'avemu vistu, a CDC hè stata ubligata à riflette à un aiutu chì ùn hè ancu ghjuntu, s'aspetta sempre, ma pensu ch'ùn hà da stà tantu à ghjunghje. Pensu chì si hà da passa da quì à e prossime settimane.

Vole dì chì issu prezzu quì, secondu mè, ùn hè micca à livellu di l'attese di u pasturisimu oghje. Secondu mè, ci vole à travaglià annantu à u fondu, ci vole à riflette annantu à un antru mudellu, è ci vole à dumandà una specificità pè u pasturisimu corsu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu !

M. Xavier LACOMBE

À ringrazià vi, Presidenti.

Juste deux mot et j'attire l'attention du président de l'AUE, aujourd'hui, on entend éclairer l'Europe, on va peut-être la réchauffer avec les dossiers, les rapports qui sont passés, mais nous, nous rencontrons en termes d'élaboration de nos PLU, de nos documents d'urbanisme, et vous le savez, les maires, y sont attachés, avec toutes les plus grandes difficultés pour les réaliser, et je le disais

hier soir, non pas seulement à cause du PADDUC, même si nous sommes d'accord qu'il a ses limites et qu'il y a une révision profonde à opérer. Mais aujourd'hui, des zones qui sont construites dans certaines communes, je ne parle pas de la mienne, il y a quelques parcelles qui ne le sont pas pour des raisons d'indivision ou peut-être de volonté, et qui à l'insu des propriétaires, semi d'accordu, senza chî i pruprietarii a sapissani, sò dichjarati à la PAC. Je ne sais pas ce que c'est, eu, i mo tarreni, l'aghju compri, l'aghju stantati et je ne touche aucune aide. Aghju compratu ancu u me trattore !... Et on rencontre cette difficulté.

Aujourd'hui, les gens viennent nous voir et nous disent : « comment, c'est construit de partout, la zone, le quartier est construit, vous avez tout équipé et nous nous trouvons avec... ». Alors bien sûr, ce ne sont pas des grandes surfaces, surtout dans les communes avoisinantes, nous ne sommes pas sur des hectares mais des petits morceaux de 2 000, 3 000, 4 000 m². Et objectivement, c'est même une injustice qu'elles ne soient pas constructibles, ces parcelles.

Aujourd'hui, ces déclarations de surface, elles ne peuvent pas être construites. Ça revient à dire qu'aujourd'hui, nous allons mettre ces zones constructibles à juste titre, puisque c'est construit et j'ai toujours été défenseur pour que les gens du village puissent construire leur maison, puisqu'on critique tant la spéculation et voir arriver une population nouvelle non-adaptée, d'après certains.

Moi, je le partage, je peux le partager, mais à un moment donné, si on veut qu'il y ait des gens qui construisent, mais moi je souhaite quand même que certaines personnes de ma commune et des enfants du village sur des terrains familiaux puissent construire pour des résidences principales. Si certains metteni a gambetta è facini a scelta di vende i so tarreni, diciaraghju cum'è u merre d'Alata « quale hè chî vende a tarra ? » è vargogna à tè.

Donc, moi, ce que je voulais dire, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes face à cette difficulté. Donc, ce qui revient à dire que nous sommes obligés... Et ce ne sont pas forcément des ESA, et en l'occurrence, ça n'en est pas en plus, mais passons. Et ce que je voulais dire, c'est que ça oblige à mettre cet espace constructible qui vient en déduction et il faut plus ou moins compenser. Et aujourd'hui, on est dans un méli-mélo, et c'est encore un élément supplémentaire.

Alors, je ne sais pas à qui revient l'obligation de contrôler, de vérifier et tout ça. Mais encore une fois, ce qui me surprend encore plus, c'est à l'insu des propriétaires, ils ne sont pas informés et le jour où ils arrivent, pour des raisons que je viens d'évoquer, je ne veux pas me répéter, ils découvrent un peu le pot aux roses et ils se disent « on est bloqué », et qu'est-ce qu'ils font ? Ils viennent

voir le maire, bien évidemment ! C'est pour ça que, quand un maire s'exprime, souvent, il est bien au cœur et au fait des difficultés du quotidien, parce qu'il les reçoit in casa cumuna ces gens qui ont des difficultés. Et, on peut les comprendre, on peut les entendre et à juste titre. U pezzu à cantu, les cousins ont construit, ils y habitent, les enfants font une autre maison et ils disent « je suis le cousin Germain, c'est le terrain de notre grand-père et aujourd'hui, je ne peux pas construire alors que vous avez amené les routes, l'électricité, l'économie d'énergie avec l'éclairage public, le tout à l'égout et l'assainissement, et aujourd'hui, voilà, je suis pénalisé ». Ça, c'est une autre difficulté au-delà du problème agricole, mais ça vient et c'est un problème agricole.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine, è dopu piantemu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Un minutu.

Eiu, ciò chì vogliu di ghjè chì ci hè u problema di u fundariu, di sicuru, ci hè u problema oghje di l'esistenza propiu di u pasturismu.

Vale a pena di sicuru di cullà à neguzià i prezzi, ch'ellu sia 140, 160, mà ùn ne simu più quì chì oghje, u fattu chì tutti l'anni intressinu millaie è millaie, è tunellate di latte chì venenu da a Spagna è da a Sardegna, è chì i nostri pastori ùn campanu più, è chì i giovani ùn si stallanu più pè esse pastori o capraghji, pè esse pecuraghji o capraghji, ghjè què u problema di fondu oghje.

Eiu pensu chì, ghjè vera chì ghjè à l'ingiru d'issu cartulare chì ci punimu a quistione, ma ci vole à apre issu dibattitu. Issu dibattitu ghjè di fondu. Ch'asinnò o ghjenti, ciò chè no simu noi, u nostru esse propiu, hà da sparisce. Perchè quì sò sicura chè s'è no femu un picculu sundagiu, e nostre famiglie sò tutte isciute di issi mistieri custì.

Allora, ghjè vera chì i prezzi, ci vole à neguzià li, ci vole à cullà quassù, mà ci hè un altru problema di fondu. Ci vole à apre issu dibattitu, avemu da entre in un PSN da quì à unepochi di settimane è ùn avemu micca apertu u dibattitu.

È ci hè un problema di fondu è simu di fronte oghje à u cambiamentu climaticu, vole di chì ci vole à apre un dibattitu à nantu à l'evoluzione d'issi mistieri, i nuvelli mudelli, è ci vole à fà la, o ghjente. Ci vole à fà la !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, Jean-Jacques, pè compie.

Brouhaha.

Allora, duie parolle. Avemu da dà torna una minuta di parolla à ogni gruppi, è dopu compiiu. Demu a risposta à u Sgiò Presidente di l'AUE, chì cunnosce bè l'agricultura dinò.

Dunque Jean-Jacques, Chantal et Vanina.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Una minuta, ça va être rapide.

Pour répondre à Xavier, sur les déclarations, le droit européen en termes de déclaration de PAC, du moment que l'agriculteur prouve que ses bêtes pacagent le terrain, il peut les déclarer sans autorisation du propriétaire. Ce n'est pas nouveau, c'est une loi par l'Europe.

Et après, sur le pastoralisme, ce qu'a soulevé Nadine est important. Juste pour le dire, dans la nouvelle PAC, il y a 20 % cette année qui ont été mis de taux de chargement. Ça veut dire que nous, sur notre modèle pastoral, un pastore chì t'hà 100 capre, t'hà 300 o 400 ettari chì sò dichjarati, incù a nuvella PAC, ci vole tanti animali pà tanti ettari. Vole dì chì dumane, issu pastore quì chì t'hà 100 capre, hà da pudè dichjarà 60 o 70 ettari, micca di più.

Pone un problema, parchì passa da 400 ettari induva tuccava qualcosa à 70 ettari. Hà da pone un veru problema, parchì ci sò i pastori ch'ùn anu micca da pudè tena, anu da esse ubligati à arrestà si. È soprattuttu i capraghji.

Allora quì, ci hè una vera discussione à avè incù u Statu.

M. Hyacinthe VANNI

Pudemu discutà ancu fin'à dumane matina nantu à issi sugetti interessanti, mà a feremu ind'è un'altra cunfigurazione, è incù u Presidente di l'ODARC.

Chantal è dopu Vanina.

Mme Chantal PEDINIELLI

Alors, moi, très rapidement.

On peut quand même tout se dire ici dans cet hémicycle.

Concernant les déclarations de surface, la fameuse ICHN, ce n'est pas normal qu'un agriculteur descend faire sa déclaration de surface à Ajaccio, il va à la DDTM, il descend avec sa bonne foi, il est à côté de l'agent, il regarde ses îlots, puisque ça s'appelle des « îlots », et on lui dit : « Ah non, Monsieur, vous n'êtes pas chez vous, il y a un doublon, quelqu'un s'est déjà mis sur cette parcelle ».

Moi, ça, ça me fait bondir, parce qu'on ne demande pas d'actes de propriété, de baux, donc ce n'est pas normal. C'est un peu ce que dit Xavier Lacombe, il a des parcelles qui sont captées par des gens qui n'ont peut-être pas grand-chose à faire dessus, même rien du tout, mais qui perçoivent l'ICHN.

Donc, c'est impossible. Voilà, je voulais le signaler.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vanina.

Mme Vanina LE BOMIN

À ringrazià vi.

Juste pour préciser très rapidement, M. VINCIGUERRA, je ne vais pas monopoliser le débat, mais pour préciser le sens de mon intervention qui n'était pas du tout le fait que l'ODARC doive aller contrôler les déclarations, évidemment que ce n'est pas son rôle.

Moi, c'était pour ouvrir le débat sur le fond et je pense que, d'après les interventions, on en est tous d'accord. Et surtout pour réfléchir à ce que nous pourrions proposer justement aux jeunes agriculteurs en manque de foncier qui voudraient s'installer, parce qu'entre ceux qui ne peuvent pas, les anciens qui vont finir par disparaître, effectivement, Nadine a raison, il y a la perte de ce que nous sommes, de ce qu'est notre peuple et de ce qu'est notre culture.

Donc, c'est un débat de fond et de propositions concrètes. Effectivement, l'utilisation, l'obligation peut-être d'avoir un bail, au minima un bail pour obtenir la maîtrise d'une parcelle, me semble une proposition que nous pourrions faire, même si la loi prévoit que ce ne doit pas être obligatoire.

Mais en tout cas, on peut réfléchir à des dispositifs qui pourraient favoriser un peu plus le partage de la terre.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, dunque à ringrazià vi pè isse intervensione interessante è chì ci vulerà à cuntinuà, mà avà avete a parolla pè risponde annantu à u cartulare presentatu.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors l'agriculture, ça ne change pas depuis 30 ans, ça permet de faire ressortir ces débats agricoles sur, et je rejoins Madame Nivaggioni, et c'est en lien aussi avec le débat qu'on avait ce matin, ce qui fait chì simu Corsi, simu Corsi perchè falemu tutti, o quasi tutti, di pastori.

Et on est forcément très attentifs quand nos bergers disparaissent, et c'est un long étouffement, comme aurait dit l'intervenant de ce matin. D'abord, on a perdu des bergers parce que la spéculation bovine était plus intéressante. Et puis on a perdu des bergers parce que la terre était inaccessible et aujourd'hui, on perd des bergers, parce que c'est très difficile d'esse pastore, très difficile.

Mais il ne faut pas, je crois aussi, qu'on oublie tout l'effort massif qui est fait et la chance qu'on a d'avoir un office agricole qui soit gestionnaire du second pilier. C'est unique en France.

Alors, après, la difficulté, c'est la correction des systèmes pervers du passé. Ça, c'est compliqué et ça méritera un débat. Mais ce débat, de grâce, ce n'est pas avec moi que vous le mènerez.

Donc je voudrais qu'on revienne à ce qui fait l'objet de notre rapport, c'est-à-dire un avis en urgence sur le fait de modifier ou pas le décret qui est proposé.

A ce sujet, je resterai sur ce point.

Je répondrais à Madame PIERI, pourquoi l'enveloppe fermée ? C'est-à-dire, est-ce que ça nous est favorable ? En France continentale, je redis les chiffres, de 127 à 141 € par hectare ; chez nous de 144 à 158 € par hectare. Donc, ça nous est favorable à aujourd'hui.

Brouhaha.

Oui, mais à mon avis, je connais un peu quand même l'agriculture, je pense qu'on est au top des déclarations de surface. Ci sò ancu nantu à u Monte Cintu... Donc je crois que ça, on a peu de risques.

Donc, je reviens sur la sollicitation qui vous est faite, qui consiste à donner un avis favorable quant à ce projet de décret.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu ! À ringrazià vi. Dunque avemu da mette u cartulare à u votu.

Dunque, quale hè chì ghjè in favore ? Unanimità !

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, qualchì volta, hè megliu à lacà parlà appena di più per ghjunghje à un votu à l'unanimità.

Dunque, à ringrazià à u Sgiò Presidente, quantunque, di l'ADEC, chì hà spiegatu bè perchè cunosce un pocu l'agricultura.

Dunque avà, pudemu passà à i porti.

Avete a parolla.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

**Raportu n° 059 : Cuntratti di cuncessione per a splutazione di
quattru porti di pesca di u Cismonte**

**Rapport n° 059 : Contrats de concession pour l'exploitation de
quatre ports de pêche du Cismonte**

M. Alex VINCIGUERRA

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vise à soumettre à votre approbation les contrats de concession pour l'exploitation de 4 ports de pêche du Cismonte (Erbalunga, Santa Severa, Giottani et San Damiano).

Donc, vous avez un rapport qui présente le déroulement de la consultation, l'avis motivé de la CDSP, la phase de négociation, ainsi que le choix motivé des délégataires et l'économie générale de ces contrats.

Donc, on a eu 4 candidatures.

Sur le port d'Erbalunga, l'association des pêcheurs et des plaisanciers d'Erbalunga ; sur le port de Santa Severa, la commune de Luri ; sur le port de Giottani, la commune de Barrettali ; sur le port de San Damiano, la commune de l'Algaghjola.

Une négociation a été organisée au vu de l'avis favorable de la CDSP du 7 février dernier, et à la suite des négociations, les offres finales des candidats ont été jugées satisfaisantes au regard des critères prévus au règlement de consultation.

Ces conventions seraient conclues pour une durée de 5 ans, si vous en êtes d'accord.

Les contrats sont des DSP qui ont objet de confier au concessionnaire à titre exclusif et à leur risque et péril l'exploitation des ports de pêche ; le concessionnaire est tenu d'éclairer et d'assurer la sécurité des ouvrages délégués, la surveillance des appontements, des espaces portuaires ouverts au public, des voiries, matériels et bâtiments.

Pour chacun des contrats, le concessionnaire doit assurer l'équilibre des comptes. En contrepartie des obligations lui incombant et en rémunération des services qu'il rend aux usagers et au public, le concessionnaire perçoit le produit des redevances perçues. Le concessionnaire reverse annuellement une redevance à l'autorité concédante.

Pour chacun des contrats, l'ensemble des travaux réalisés dans le périmètre de la concession sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant qui en assure également le financement.

Nous avons, pour suivre cette DSP, créé une instance de suivi composée du Président du Conseil exécutif ou de son représentant, de 2 membres désignés par le Président du Conseil exécutif, et de 2 représentants du concessionnaire.

Donc, il vous est proposé d'approuver le choix des concessionnaires du service public suivant :

Sur le port d'Erbalunga, l'association des pêcheurs plaisanciers d'Erbalunga, seul candidat ;

Sur le port de Santa Severa, la commune de Luri, seul candidat ;

Sur le port de Giottani, la commune de Barrettali, seul candidat ;

Sur le port de San Damiano, la commune de l'Algaghjola, seul candidat.

Il vous est donc proposé d'approuver ces conventions de délégation telles que jointes en annexe du rapport et d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer lesdites conventions.

Je vous prie d'en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

In favore, Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

È un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Idem.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Avà dò a parolla à quellu chì a vole. Pierre.

M. Pierre GUIDONI

Notre collègue Santa Duval, qui avait activement participé aux travaux de la commission « pêche » sur l'ancienne mandature et qui ne peut pas être présente cet après-midi m'a fait part d'un certain nombre d'éléments que je tiens à vous faire partager.

Rappelons que ce rapport s'inscrit dans la continuité de la délibération de juillet dernier, où la commission permanente avait entériné de rester sur le mode de gestion de la DSP, principalement avec les communes, sauf pour Erbalonga avec l'association des pêcheurs et des plaisanciers ; et Porticciolo, géré en direct via 8 contrats distincts.

À l'issue de la procédure de consultation, seuls 4 sont proposés à la concession pendant 5 ans.

Les communes ont remporté la DSP pour Giottani, Santa Severa, San Damianu et l'association des pêcheurs plaisanciers pour Erbalonga.

Le montant des redevances qui nous a été communiqué en commission du développement, à la demande de notre groupe, n'appelle aucune observation, nous voterons ce rapport cependant.

Ne siégeant dans aucune des commissions l'ayant instruit, j'aurais quelques remarques ou interrogations à vous formuler.

Centuri est encore en cours de discussion, mais pour Barcaghju, Galeria et Porticciolo, les offres ayant été infructueuses, s'orientent-elles vers une nouvelle programmation d'un an des contrats actuels ?

Concernant les instances de suivi, qui auront grosso modo le rôle des conseils portuaires, vous avez désigné deux personnes coté Collectivité, par

arrêté, envisagez-vous de nommer des représentants des prud'homies, de vos services et des élus ?

La CDC s'était engagée à financer des travaux d'envergure évalués à 7,5 M€ pour les 8 ports confondus du Cismonte, a-t-on un calendrier ? Va-t-on financer en priorité sur des ports dont la DSP est renouvelée par ce rapport ? Est-ce que ça figure en autorisations de programme au BP ? Si oui, combien ?

J'ai bien entendu ce qu'a dit notre collègue Anne-Laure SANTUCCI en commission des finances sur l'inadéquation entre le cahier des charges et la plupart de ces petits ports dits de pêche. Le problème structurel que je vois, et Santa vous l'aurait dit avec ses mots d'enfant de pêcheur, nous nous en étions d'ailleurs émus en juillet, c'est que sur ces 8 ports, il y a 41 postes à quai pour les pêcheurs, sur un total de 709 emplacements, soit 6 %. On est plus sur des ports de plaisance que de pêche. À méditer...

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, d'altre persone chì volenu parlà ? A ponu fà. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Eiu, nantu u raportu, ùn aghju nunda à dì, nantu à ciò chì si hà da fà. Mà ciò chì dumandu à l'Assemblea ghjè di fà un inchiesta tecnica, amministrativa, per vede comu si pò dinò purtà dinò un aiutu à i porti di pesca suttanacci.

Parchì a storia ghjè chì u Cunsigliu Generale supranu hà ripresu, à l'epica di Paul NATALI, i porti, parchì i cumuni ùn aviani micca i mezi è u Cunsigliu Generali di u nordu hà ripresu a pussessione amministrativa è fundaria di, diciaraghju, di issi lochi, è tandu, avà rivena à a Cullettività territoriale di cuntinuà à amministrà li è à fà i travaddi annantu.

Ma eiu, vogliu chè no ci interrissimu dinò à d'altri porti chjuchini in i cumuni ch'ùn ani tanti mezi dinò per fà custruzione è per intervene di manera chjara è sicura. N'aghju 3 o 4 in capu, s'è vo cerchete, n'avete da truvà vo dinò, senza sbaglià vi. Ma pensu ch'ellu ci vole à fà lu, sinnò ùn ci hè micca una ghjustizia in a pulitica di i porti in Corsica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque avete a parolla.

M. Alex VINCIGUERRA

Allora vecu chì ùn ci hè micca statu un dibattitu nant' à morte lente di i pescatori... è ancu scenza, perchè ùn era micca u sensu di u raportu.

M. Hyacinthe VANNI

Iè, ma l'avemu avutu sta mane...

M. Alex VINCIGUERRA

Alors sur les appels d'offres qui n'ont pas eu de candidats, il y en a certains qui sont encore en négociation et j'espère que cette négociation aboutira sous peu, je parle sous le contrôle de Daniel Laborde qui me dit qu'avant l'été, on devrait pouvoir sortir quelque chose.

Il y en a d'autres sur lesquels on sera en négociation directe avec les communes et puis il y en a d'autres très probablement où on aura une gestion directe qui continuera de la Collectivité, ce qui est la pire à mon avis des solutions. Mais c'est une solution qui s'impose à nous si on n'a pas de candidats pour suivre.

Sur l'aspect gouvernance de ces structures, moi, je crois que chaque candidat potentiel à la gouvernance peut émettre une candidature et je ne doute pas qu'il sera associé à la gouvernance des structures.

Sur l'aspect « port de pêche nouveau » ou « port de pêche du Sud », ou dichotomie entre port de pêche et port de plaisance, parce que, très souvent, ce ne sont plus des ports de pêche, on travaille, et là je reprends ma casquette de président de l'ADEC, avec l'Union des ports de pêche et de plaisance, qui aujourd'hui est plutôt une désunion qu'une union, on travaille à essayer de monter une action collective pour justement connaître les besoins à la fois de la pêche et de la plaisance, et imaginer comment vous proposez la meilleure des régulations, puisque ne l'oublions pas, la Corse, c'est aussi 60 000 bateaux de plaisance qui croisent chaque année autour de notre île.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque aghju da mette à u votu u cartulare, dicendu bè chì Anne-Laure SANTUCCI, chì hè merre di Luri, ùn partecipeghja micca à u votu.

Dunque, quale hè chì ghjè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì hè contru?

Unanimità ! **Rapport ADOPTE à l'unanimité.** (Absente : Anne-Laure SANTUCCI)

À ringrazià vi, dunque pudemu presentà un antru cartulare.

Avanti di presentà un antru cartularu, v'aghju da fà a prupusizione di vutà a **DERUGAZIONE per i nostri impiegati di u Secretariatu generale.**

Quale hè chì ghjè in favore ? À l'unanimità. Dunque a derugazione hè valitata.

Dérogation ADOPTEE à l'unanimité.

Pudemu cuntinuà u nostru travagliu incù un altru cartularu, pò esse e risorse umane, s'è vo ne site d'accordu, incù a Signora FAZI.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 055 : Determinazione di i raporti in quantu à l'avanzamentu di gradu 2023 pè u gradu du ridattore principale di seconda classa

Rapport n° 055 : Détermination des ratios d'avancement de grade 2023 pour le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Mme Bianca FAZI

A ringrazià vi.

En application du code général de la fonction publique, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le CST, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Je dois vous préciser que les 2 rapports que je vais vous lire ont été étudiés lundi 27 mars et ont eu un avis favorable du Comité social territorial.

Donc, par avancement, ce grade est accessible par ancienneté, ainsi que par réussite à l'examen professionnel. Ces 2 voies de nomination étant liées, le nombre de nominations par la voie de l'examen professionnel ou par celle au choix ne peut être inférieur au quart du total des nominations.

Il est à noter qu'en catégorie B, les possibilités sont particulièrement limitées par les conditions statutaires et la nécessaire réussite à l'examen professionnel.

Ainsi, ces 2 dernières années, seuls 22 agents sur 345 promouvables au total ont pu bénéficier d'un avancement en catégorie B.

Dans ce cadre, conformément à ce qui a été proposé aux catégories B jusqu'à ce jour, la proposition de ratio qui vous est présentée aujourd'hui est basée sur un ratio à 100 %, étant précisé que celui-ci n'engage pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour les décisions individuelles d'avancement.

Je vous précise que 19 agents sur 55 sont lauréats de l'examen professionnel, 55 agents promouvables au grade concerné.

Je vous précise qu'il sera peut-être établi que 100 % des agents passeront.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à issu cartularu ?

Nimu. Allora u pudemu fà vutà.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, pudemu passà à u raportu 056.

Raportu n° 056 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 056 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Sgiò Presidente.

La première partie, c'est la création des emplois saisonniers.

Comme chaque année donc, il est demandé un recours à ses emplois qui sont limités au renfort lié à un surcroît d'activité saisonnier aux secteurs enregistrant un pic d'activité estivale.

Il s'agit notamment des missions prioritaires, telles que la lutte contre les feux de forêt, les missions techniques liées aux analyses effectuées par les laboratoires départementaux, la démoustication, les missions sociales, les missions culturelles au sein des musées, des missions liées à l'environnement, à la valorisation des sites naturels, ainsi que des missions essentielles à la continuité du service public.

Le nombre de mensualités a été fixé à 486 au titre de l'année 2023, en légère augmentation par rapport à 2022. Il s'agit en effet de 20 mensualités supplémentaires qui ont été créées au bénéfice des services en charge du patrimoine afin de couvrir l'ensemble des besoins au sein des musées, et 2 mensualités supplémentaires qui seront affectées au service en charge des transports scolaires, afin d'instruire les demandes pour la rentrée 2023.

Les 486 mensualités créées seront réparties comme suit : 36 mensualités pour la DGA « infrastructures de transport, mobilité et bâtiments » ; 25 pour la DGA « social et sanitaire » ; 164 pour la DGA « culture, patrimoine, sport et jeunesse » ; 251 pour la DGA « aménagement et développement des territoires » ; 10 pour les services administratifs au sein des autres DGA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Et je continue, il y a également un poste de chargé de mission en sécurité et protection civile, gestion des risques majeurs qui relève du cadre d'emploi des ingénieurs en chef. Donc il s'agit d'un poste qui a un changement d'affectation. Je ne vais pas tout vous lire, c'est une création nouvelle. Donc il s'agit de définir une stratégie générale de résilience territoriale de protection civile, en œuvrant dans le cadre des politiques publiques initiées par le président, notamment au regard de l'ampleur du réchauffement climatique, de ses conséquences et de la nécessaire transition écologique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla nant'à stu cartularu ?

Chantal PEDINIELLI, avete a parolla.

Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

Alors, vous connaissez notre position sur les rapports RH. Nous ne validerons pas tant que nous n'aurons pas la visibilité que nous appelons de nos vœux. Nous maintiendrons donc aujourd'hui une non-participation.

Mais au-delà de ce que vous avez présenté, des 486 mensualités d'emplois saisonniers et des autres emplois, je voudrais revenir sur le recrutement d'un chargé de mission auprès de Monsieur le DGS. Il est indiqué que c'est pour la sécurité, la protection civile et la gestion des risques majeurs dans l'optique de créer un pôle d'excellence de sécurité civile. C'est très bien.

Justement à ce propos, puisque l'on parle de pôle d'excellence en matière de sécurité civile, je saisis l'occasion pour revenir sur la motion que nous avons déposée. Mon collègue Xavier Lacombe et moi-même étions intervenus à deux reprises en séance. L'objectif de cette motion était de pouvoir disposer d'une permanence de moyens de lutte aériens contre les incendies, par l'implantation d'appareils au moins pendant la saison estivale, afin d'éviter le temps de parcours, puisque la flotte composée de 11 appareils n'est pas basée en Corse.

Alors je fais court, je ne vais pas revenir sur les considérants, mais j'ai le sentiment que lorsqu'il s'agit d'une proposition émanant de l'opposition, le texte est renvoyé en commission pour un temps long, ça aboutit à une motion déposée officiellement par la commission en charge de l'instruction.

Donc la CDENATE a donc pris le sujet en main le 23 mars dernier. Il y a eu une autre réunion dédiée. Alors, je voudrais savoir s'il est prévu de conclure ces travaux prochainement. Et si notre proposition principale consistant à avoir des canadairs basés en Corse pourra être retenue ? Alors ça, c'était la première question.

Toujours sur le sujet sécurité civile, je terminerai rapidement, mais je voulais parler de la prévention des incendies. Alors, c'est une question un peu plus locale puisqu'elle porte sur l'entretien des pistes DFCI. Alors je rappelle que les pistes DFCI sont prévues pour la défense de la forêt contre les incendies.

Donc, c'est une piste qui est sur mon territoire, c'est la piste Casa Tirolo, sur la RD 248, la commune de Levie. Elle n'est plus entretenue depuis

plusieurs années. La piste est d'une longueur de 5 km, elle est devenue impraticable, il n'y a plus d'aire de retournement, le maquis a envahi la piste et d'autres pistes DFCI sont, elles, entretenues. Alors je voulais savoir pourquoi il y avait parfois ces différences, et il n'y a pas que sur mon territoire, d'autres maires m'ont dit que certaines pistes étaient entretenues et d'autres non.

Vous conviendrez que pour atteindre l'excellence, il faut que tout soit opérationnel sur le terrain. Et je vous demande donc, Madame la Conseillère exécutive et Monsieur le Président du Conseil exécutif, au-delà de ce rapport, de prendre la mesure de ce problème.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine, Louis.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ghjustu una risposta perchè chì m'hà dumandatu...hà parlatu di a cummissione di u sviluppu economicu, per infurmà vi chì u ciclu di reunione hè finitu, hè compiu, avemu finitu tuttu. Avete da avè e conclusione da quì à unepochi di ghjorni, è chì ci vole à aspettà dinù pè a vostra risposta, secondu mè, e conclusione di u PPFENI, u famosu programma di pruttezzione contr'à l'incendii.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Louis POZZO di BORGIO.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Monsieur le Président.

Alors d'un rapport RH, effectivement, on déborde sur d'autres problématiques ; des problématiques certes prégnantes, mais malgré tout quelques points d'éclaircissement.

Alors, l'ouverture de ce poste, chacun en jugera de l'opportunité. Pour autant, face aux changements climatiques, notre collectivité se devait de se doter non seulement d'un service dédié, mais d'experts.

Alors l'avenir nous dira aussi ce que feront ces experts, ou ce que fera cet expert et la plus-value de cette création de poste auquel nous croyons fortement.

Ensuite, oui, des problématiques sur DFCI, nous en avons tous. Mais quand même, modérons non pas nos propos puisque chacun est libre de ses propos, mais dans les efforts que fait notre collectivité, notamment sur le traitement des risques majeurs, le traitement des incendies. Je pense qu'il faut faire aussi un parallèle avec les satellites que sont le SIS 2B et le SIS 2A et le déploiement de moyens, alors je vais vous parler de quelque chose que je connais très bien, le déploiement de moyens qui sont les nôtres depuis quelques années : renouvellement des flottes roulantes de camions, le recrutement de nombreux pompiers, des moyens très conséquents, notamment pendant les périodes où le risque incendie est très fort sur le terrain, via des dispositifs qui sont onéreux mais qui produisent un effet certain. Pour preuve, une certaine maîtrise des incendies.

Alors, on peut y voir une partie de chance, parce qu'effectivement, dans un incendie, il faut toujours un petit peu de chance, une pression incendiaire qui baisse, mais tout de même les SDIS d'il y a 10 ans et les SIS d'aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes outils et ça je peux vous en parler durant de longues minutes ou de longues heures.

Donc, une collectivité qui certes doit sans doute aller sur d'autres sujets aussi, et notamment les DFCI. Mais je tiens quand même à souligner les efforts qui sont faits, nous l'avons vu au BP avec des sommes conséquentes en investissements, des sommes aussi conséquentes en fonctionnement sur les SIS. Et je pense que nous pouvons nous enorgueillir de ce fonctionnement et surtout de la qualité des services d'incendie et de secours.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ? Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Juste un petit mot.

Je suis administratrice du SIS 2A depuis de nombreuses années, je ne remets absolument pas en cause les SIS 2A et 2B. Je sais les moyens qui sont en mis en œuvre, ceux qui est fait et je loue les services des SIS 2A et 2B.

Là, je parlais de l'entretien des DFCI, c'est tout à fait différent. Ce ne sont pas les pompiers qui entretiennent les DFCI.

Donc, les SIS, oui, ils font énormément de travail, beaucoup de boulot, des moyens mis en œuvre, mais n'oublions pas certaines pistes qui désenclavent des hameaux, des hameaux qui sont sur mon territoire en cul-de-sac. Donc, cette piste Casa Tirolo n'étant pas entretenue, on peut arriver à un drame.

Merci

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Juste une petite précision concernant les DFCI, effectivement, c'est une compétence des EPCI...

Brouhaha

Une partie, pas toute ! Une partie des DFCI est aussi une compétence des EPCI et on joue la complémentarité avec les sapeurs forestiers et d'autres intervenants qui permettent la réalisation de ZAC, de ZAL, et d'autres, et qui permettent aussi, et c'est vrai, la complémentarité avec les SIS. Mais je pense qu'ils ont déjà assez de travail dans leurs compétences, et Chantal fait bien de le relever, il est difficile pour eux de faire même ça.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres intervenants ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, j'ai juste une question.

Donc, on a 430 mensualités pour des CDD, à la limite c'est les seules que je peux tolérer.

Moi, je voudrais qu'on ait des critères de sélection sur la précarité, le besoin, les étudiants, que ce soit affiché et qu'on connaisse, je dirais, les taux de doublement ou de triplement de mensualités autorisés. C'est-à-dire, c'est de l'estival, du saisonnier, sur combien de mois ?

Je pense qu'il faut mettre une limite sur ce type de contrat, avec un maxi à 4 mois. Je vais loin, 4 c'est pas mal, mais je pense qu'il faut le mettre et qu'on se fixe une règle, une grille d'appréciation, parce qu'il peut y avoir des fois des demandes qui dépassent la capacité d'offres, si on prend secteur par secteur ou endroit par endroit. Parce que ça représente quand même plus de 30 postes pleins annuels 450 mois !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je veux dire 2 mots très rapidement, in francese, per cambià appena, perchè ghjè dinò una lingua chì sapemu parlà.

Juste pour dire qu'on pourra avoir tous les moyens de lutte qu'on veut, tous les canadiens qu'on veut, si toutes les conditions sont réunies pour qu'il y ait un méga feu, on l'aura. Et ça, il faut bien que tout le monde le comprenne, nous, on s'est toujours battu et la personne qu'on recrute aujourd'hui, ça sera une personne qui sera aussi en charge de mettre des moyens aériens ici.

Mais il faut bien se dire que quand on arrive à la lutte, c'est qu'on a déjà perdu. Parce que s'ils sont cloués au sol ou si c'est la nuit, on sait très bien qu'on aura perdu la bataille. Et ce qui s'est passé à Cervioni à une époque avec un feu de nuit avec un vent à 130, on aurait pu avoir tous les moyens qu'on voulait, on n'aurait pas sauvé les villages et là, on a eu beaucoup de chance.

Donc, il faut tous qu'on soit conscients aujourd'hui que le seul moyen de réussir, c'est l'inter-service, c'est la prévention et de se parler tous entre nous.

Si les forestiers font dans un coin, si l'ONF fait dans un coin, si les intercommunalités font dans un coin, si les pompiers sont là en pensant qu'ils peuvent tout faire avec la lutte, on aura perdu la bataille.

Donc, il faut aujourd'hui mettre tous les moyens sur la prévention, sur la prévision. Les pistes, les DFCI, mais il faut aller au-delà, il ne faut pas prendre l'expérimentation aujourd'hui du Fium'Orbu, aller au-delà des obligations de démaquisage au-delà des 50 mètres, protéger nos villages, mettre tout en cohérence.

Il n'y a pas une solution qui va nous éviter, si on pourra l'éviter, une vraie catastrophe, parce que toutes les conditions sont réunies : le réchauffement climatique, l'abandon des territoires, puisqu'on parlait avant de l'agriculture et tout est déclaré, est-ce que tout est nettoyé ? Vous avez la réponse. Est-ce que tout est entretenu ? Est-ce qu'il y a une véritable politique de l'entretien du territoire ? De rentrer dans les territoires, de le valoriser ? C'est tout ça qu'il faut faire aujourd'hui. Et je pense que cette personne aura une lourde responsabilité, puisque vous avez vu ce qui s'est passé le 18 août et les élus de Balagne le savent bien, mais ceux de Vico aussi, et c'est arrivé très vite. Ce qui nous a « sauvés », parce qu'il y a eu des morts, et tout le monde sait qu'on a eu beaucoup de chance. Donc ça, il faudra s'y préparer et il faudra l'anticiper. Et on sait que quelquefois, quand on n'a plus de transmission, ça nous met en difficulté et quand on n'arrive plus à se parler, quand on n'arrive plus à s'organiser, quand il faut évacuer des milliers de personnes pour les reloger, on a fait comme on a pu. On a fait comme on a pu et on a réussi. Mais ça, il faudra l'anticiper, il faudra l'organiser parce que ce sera notre quotidien.

Alors moi, je pense qu'il nous faut quelqu'un de haut niveau pour qu'on puisse s'organiser, pour qu'on puisse se parler, pour qu'on puisse aussi se battre, pour avoir ici, sur notre territoire, une base avec des avions, puisque quelquefois ici, si un feu est pris dans le quart d'heure, eh bien on évite les catastrophes.

Donc, il n'y a pas qu'une solution à mettre en place, mais il y a tout ça à aménager et tout ça à construire aujourd'hui. Donc, je pense que c'est une bonne chose. En tout cas, nous on s'en félicite, et je parle aussi au nom de ma collègue et amie Véronique Arrighi qui est présidente du SIS 2A, et nous mettons tout en œuvre pour se préparer au pire.

Avete a parolla, o Sgiò cunsigliera.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Je n'ai pas connu Hyacinthe VANNI aussi pessimiste ! D'habitude il est plutôt... J'avoue que là !... J'espère que nous n'aurons pas de catastrophes...

Alors pour répondre d'abord à Chantal sur deux points : les DFCI, oui, il y a un rapport qui va être présenté le mois prochain, je pense, je parle sous le contrôle de Norbert PANCRAZI, mais je pense qu'il faut que vous envoyiez un mail, on en a parlé avec le Monsieur le DGS, il faut vraiment signaler effectivement s'il y a eu un manque des services, et ça peut arriver malheureusement, il faut absolument que ce soit fait et donc nous noterons, comme nous avons noté vos demandes que vous avez portées avec Monsieur Lacombe et dont nous tenons compte.

Donc pour vous dire que le Président et les services s'emploient à essayer de rapatrier des Canadair sur Bastia, pour tout vous dire.

Mais c'est vrai que l'inconnu, c'est qu'il y a 12 Canadair actuellement en France. 12 ! Donc vous voyez, ça ne fait pas beaucoup. Et qui sont parfois appelés à intervenir en Europe.

Donc, tout le monde, tous les pompiers de France ont pointé quand même le manque d'outils à leur disposition.

Alors, c'est vrai que quand il y a beaucoup de vent, Hyacinthe en parlait, c'est très difficile, mais si nous pouvions avoir des avions sur place, effectivement, ça serait plus facile. Donc, on attend la réponse de l'État et j'espère que nous aurons une réponse positive.

À noter également que maintenant, les pompiers ont quand même des moyens plus modernes, comme le disait Monsieur Pozzo di Borgo, et nous avons quand même une meilleure couverture. Moi, j'ai connu des gros incendies, notamment celui du col de Sorba et de Ghisoni, je ne sais pas si Annette s'en rappelle, qui est descendu jusqu'à la plaine. Donc effectivement, nous espérons avoir plus de moyens.

Donc, en ce qui concerne vos demandes, elles seront bien entendu, écoutées et entendues, surtout entendues.

Pour répondre à Paul-Félix sur les emplois saisonniers, ce sont des emplois saisonniers qui vont de 1 mois à 3 mois ; 3 mois, ça concerne plutôt les

labos, parce que les laboratoires aiment plutôt avoir la même personne, parce qu'ils les forment et comme ça, ça leur évite de changer.

Par exemple, dans la DGA Social, c'est 1 mois, ce sont pour la plupart des étudiants, ou alors ce sont souvent des femmes qui sont dans des situations précaires au niveau professionnel et qu'on essaie de prendre pour la saison.

Donc, je ne sais pas s'il y a vraiment un tableau qu'on pourra vous fournir.... Pas encore.

Et concernant également la demande de Chantal, je pense que, effectivement, Monsieur le DGS s'emploie à vous fournir un tableau de tous les recrutements et toute la RH comme vous l'aviez demandé à plusieurs reprises.

Et concernant les emplois saisonniers, en général, c'est 1 mois. Mais sauf pour les labos, c'est souvent 2 mois, voire 3 mois pour éviter d'avoir à reformer ces jeunes ou moins jeunes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc on peut passer au vote.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc, je note que Cathy COGNETTI est pour, et Monsieur GUIDONI aussi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je pense qu'il y a un dossier N° 73 sur l'avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet, est ce que vous le voulez le présenter ?

Mme Bianca FAZI

C'est le président qui le présente.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On peut passer aux motions alors.

MUZIONE / MOTIONS

M. Hyacinthe VANNI

Nous avons deux motions : une déposée par Mme PONZEVERA et une déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et tous les groupes de l'Assemblée de Corse.

Donc, Mme PONZEVERA, vous avez la parole.

Motion N° 2023/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux bailleurs sociaux

Mme Juliette PONZEVERA

Moi je vais être très rapide, Monsieur le Président.

La loi des finances de décembre 2017 a instauré pour l'année 2018, la réduction de loyers de solidarité, afin de compenser la baisse des APL.

Cette mesure, octroyant une réduction de loyer aux foyers les plus modestes du parc social, est une aide indispensable pour ces ménages, mais elle est assurée exclusivement par les bailleurs sociaux.

L'impact financier pour les bailleurs sociaux est considérable. Je vais vous donner juste 2 exemples : l'OPH de la CAPA, ça correspond à 600 000 € par an, et pour l'OPH de la Collectivité de Corse, c'est quasiment 1 M€ par an.

Les bailleurs sociaux jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale en Corse. L'offre de logement social en Corse est insuffisante et les besoins en la matière ne cessent d'augmenter. Le parc actuel est vieillissant et vétuste et nécessite une rénovation performante et durable.

Donc pour conclure et afin de soutenir les bailleurs sociaux de l'île :

« L'Assemblée de Corse,

Demande la prise en compte des spécificités de la Corse concernant le logement social,

Demande que la RLS, assumée exclusivement par les bailleurs sociaux, soit supprimée, mais compensée par une hausse de l'APL pour les locataires HLM de Corse, ou qu'elle soit compensée par une dotation de l'État pour les organismes HLM de Corse,

Et enfin, mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour alerter le Gouvernement sur la problématique du logement social en Corse et le saisir de cette demande. »

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, un pour un contre. Vanina !

Mme Vanina Le BOMIN

Une question, c'est possible sur la motion ? Il faudrait préciser, est-ce que ça concerne tous les bailleurs, c'est-à-dire Action logement... ou ça ne concerne que l'OPH ? Tous les bailleurs sociaux.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour la question, merci pour la réponse.

L'avis de l'exécutif ?

Mme Bianca FAZI

In favore.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, je vais mettre aux voix la motion.

Qui est pour ? Donc unanimité.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer à la motion suivante.

Motion N° 2023/O1/008 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Fermeture programmée de la maternité de Portivechju

M. Hyacinthe VANNI

Je ne sais pas si je dois attendre la Présidente pour qu'elle la présente, je crois que c'est mieux.

M. Georges MELA

Président, c'est moi qui la présente.

On n'attend pas la Présidente ? Je peux y aller.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole. Allez-y !

M. Georges MELA

Merci.

Donc, c'est une motion qui avait été déposée en novembre 2022, il y a déjà quelques mois. Figurait sur cette motion, à l'époque, la maternité Maynard, qui depuis a connu quelques difficultés, plus que des difficultés puisqu'il y a des ordres de fermeture qui sont signés pour le 31 mai 2023.

La CP, à l'époque, avait décidé de faire passer cette motion en commission en santé, avec plusieurs objectifs.

Le premier était bien entendu de vérifier son bien-fondé.

Le deuxième était d'auditer les nouveaux patrons de la clinique pour connaître les objectifs qu'ils recherchaient ; auditer aussi le comité de soutien qui s'était formé sur Porto Vecchio ; avoir l'avis de la directrice de l'ARS, en l'occurrence Madame Lecenne ; et finir, bien entendu, le 17 mars comme nous avons fini par une visite de la clinique qui rassemblait bon nombre de personnes en visio et y compris l'ensemble des groupes qui avaient été partenaires et qui avaient contribué à cette rédaction commune.

Je voudrais, avant de la lire, remercier l'ensemble des groupes déjà qui s'y sont associés et particulièrement Dany Antonini qui n'a pas ménagé ses efforts pour que le consensus finisse par primer au niveau de cette motion.

Alors, je vais vous en donner lecture.

« **CONSIDERANT** la fermeture envisagée par l'ARS de la maternité de niveau 1 qui existe depuis des décennies à la Clinique de l'Ospedale, où plus de 230 enfants naissent chaque année,

CONSIDERANT que l'Extrême-Sud de l'île constitue le troisième bassin de population de la Corse et que la clinique de Portivechju est le cœur battant du territoire en termes d'organisation des soins et des urgences médicales,

CONSIDERANT que dans l'organisation du Schéma Sanitaire Territorial, la programmation de la fermeture de la maternité de Portivechju accentuera obligatoirement le désert médical de l'Extrême-Sud,

CONSIDERANT la volonté de l'ARS de fermer la maternité de Portivechju pour la réduire à un centre de périnatalité effectuant un suivi en amont et en aval de l'accouchement, qui devra lui impérativement se faire à Aiacciu ou Bastia,

CONSIDERANT les contraintes du territoire dues à sa spécificité d'île montagne (chrono-distances, moyens de transports), créant de facto un éloignement des hôpitaux d'Aiacciu et Bastia de plus de 2 heures 30,

CONSIDERANT que la programmation de cette fermeture accroît, de fait, le risque de saturation des maternités hospitalières d'Aiacciu et Bastia,

CONSIDERANT l'inévitable impact psychologique que produiront l'éloignement et la séparation des parturientes et leurs familles,

CONSIDERANT que la qualité du plateau technique actuel de la maternité, assure une prise en charge optimale de la mère et de l'enfant, avec des équipes complètes, sans recours à l'intérim et sans qu'aucun évènement indésirable grave n'ait été signalé,

CONSIDERANT que le Président de la République Emmanuel Macron, lors de sa venue à Cozzano le 4 avril 2019, a pris l'engagement au nom de l'Etat de financer la Clinique de l'Ospedale à hauteur de 3,5 M€ par an,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SPRIMA u so sustegnu tutale à a popolazione di u territoriu è a u parsunale di a maternità di Portivechju,

DUMANDA u mantene di a maternità di Portivechju è a mubilisazione di i mezi, via l'ARS, di natura à assicurà u so funziunamentu perennu è u so sviluppu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque possu dà a parolla una minuta à ogni gruppi.

Dany !

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Intervengu oghje per spiegà simplicemente parchì a maternità di Portivechju ùn deve micca esse chjosa.

U professore Yves Ville, capu di a maternità di Necker in Parigi, hà prisentatu un rapportu di ferraghju 2023 davanti l'académie nationale de médecine, chì precuniseghja a chjusura di più d'una centinaia di maternità, ghjudichendu illusoriu di lascià le aperte perchè chì facenu menu di mille parti annuali hè a prò d'un cambiamentu di livellu à u nome di a securità di a mamma è di i ciucci. Pinsate bè chì quelle di l'Ospedale incù i so 230 nascite hè in periculu, cum'è quelle di Guingamp, Autun, Sedan è tant'altri. Incù a cummissione di e pulitiche di salute, simu vinuti sopr'à locu, avemu scontru u persunale impegnatu, è visitatu una struttura accogliente è cù l'arnesi adattati è senza, sin'à avà- a diceraghju in francese- aucun évènement indésirable grave, cum'è l'hà fattu rimarcà a direttrice di l'ARS madama Lecenne. Allora, tuttu hè spiegatu incù i cunsiderente ma soprattuttu e crunodistenze, u risicu di traccarcera di a maternità d'Aiacciu è ancu quella di Bastia, e cundizione climatiche, u cumpunente psicologicu di a spicchera trà e parturiente è a so famiglia, ecc, ecc...Allora per compie è à fà la à l'accorta, vogliu accertà chì a maternità di Portivechju ùn pò micca sarrà, chì a maternità di Portivechju ùn deve micca sarrà è infine, chì a maternità di Portivechju ùn hà micca da sarrà.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole di una parolla ?

Mme BRANCA, avete a parolla.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjeiu in tantu chè purtivicjaccia ùn possu chè essa à prò, ci avemu tutti participatu è ùn si pò micca capisce una tali decisione quand'ellu si cunnosci a distanza da Purtivechju à Aiacciu o à Bastia, in e cundizione di circolazione d'inguernu o di statina, è l'avemu vistu bè quand'è no avemu intarrugatu à madama Lecenne chì i so argomenti ùn teniani micca. È ùn sappia micca parchì a vulia chjuda ma vole chjuda la, dunque no ùn pudemu micca accittà, a situazione di priculu chì faria issa chjuditura è dinò, pinsemu chì -hè statu dittu in a muzioni- a popolazione di Portivechju di statina cresce, a sapeti tutti, ma ancu d'inguernu hè un locu chì hè in sviluppu è volini chjuda una maternità. È soprattutto, no dimu chì ci vola à pinsà a la ghjenti è micca à u soldu. L'ARS ùn pensa micca à a saluta, pensa à u prufittu di u Statu.

Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu o Presidente, pensu chì à st'ora quì è vistu sò ch'omu sà dipoi avà i mesi, ùn vale micca à pena di ghjustificà. U fattu di mantene più chè cusì a maternità di Portivechju, vogliu ringrazià l'autore di a muzione, a presidente di a cummissione, Marie-Claude è tutti l'eletti chì si sò impegnati da pudè sustene u movimentu indiatu da u cullettivu, è messu in ballu da unepochi. Vogliu ramintà dinò chì di sittembre scorsu ci hè statu un'addunita di l'eletti di u circondiu è di u cunsigliu cummunitariu, è chì tandu dighjà, ci era a vulintà chjara d'ùn lacà micca chjode a maternità è à tempu di prumove una strategia di salute è di sicuru di presa in contu di e parturiente. Hè stata detta da Marie-Claude è da unepoche d'eletti dinò, dunque què l'affari sò più cà chjari. À nome di tutti, di dinò chì ùn hè mai stata presa in contu l'ipotesi di pudè la chjode. Dipoi u principiu ci hè unanimità da a parte di l'eletti, unanimità da a parte di a popolazione, è omu sà chì ancu puru quand'è l'affare và parenu scumpartuti da tutti, ci hè sempre un mumentu, una parte di a popolazione chì ùn hè micca d'accusentu. Nantu à issu cartulare, possu di in tantu cà merre, chì ùn aghju mai scontru un purtivicjacciu, in misura di di mi si pò ancu chjode. Manc'unu. Dunque hè capita chì ùn si pò micca cuncipì cù l'accordu di a popolazione, l'accusentu di l'eletti tutti, è l'adesione d'un territoriu sanu, un attu simule. Di dinò è per compie, chì dipoi qualchì simana avà, ci hè da a parte di l'ARS una chjarificazione, è pensu chì u votu unanimu spergu da a muzione hà da permette d'andà più luntanu dinò, in u sensu chì avemu capitu, è tocca avà à dà si i mezi

di fà cresce a maternità è micca di chjode la. Omu sà chì ci mancherebbe pocu affare per truvà un puntu d'echilibru. È di tutte e manere –righjingu quì a sò ch'ella hà detta Marie-Claude, ancu puru s'ellu si ne trova, ùn avemu micca da mette in periculu e donne è i criaturi di u territoriu per vince dui soldi. Dunque l'affare hè chjaru è nettu, ùn lasceremu micca chjode, dunque a muzione si vota, è si vota spergu di modu unanimu, ma ripetu, in tantu cà merre, in tantu cà cunsigliere territoriale, ghjè u sensu di a storia è pensu chì avemu cumminciatu cù a quistione di Vanina in quantu à Maymard, cumpiimu quì, tardi sta sera cù sta muzione quì. Hè tempu è ora chì ste quistione quì fussinu pigliate in contu à u livellu u più altu è chì a salute di u populu corsu ùn fussi micca una parentesi o una virgola in i calcoli di l'unu è di l'altu ma un puntu centrale di u paese chè no vulemu fà. Dunque di sicuru vuteremu à prò.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque dò a parolla à l'Esecutivu.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi o sgiò Presidente.

Bon tuttu hè statu dettu, pensu chì tuttu u mondu hè d'accunsentu. Vulia di chì ci simu impiegati l'esecutivu è eiu, soprattuttu simu falati in Purtivechju, avemu scambiatu cù Marie-Claude prima è dopu sò falata ancu cù l'aghjunta Emmanuelle Giraschi di Jean-Christophe Angelini. È soprattuttu, d'apressu à mè ùn hè micca l'ARS solamente, n'avemu parlatu quand'è no simu andati à u ministeru cù Paul-André Colombani. Ci vole à avè un azzione nantu à u ministeru perchè chì in fatti l'ARS ùn hè cà u depositoriu, ùn hà micca da piglià a so decisione, ghjè u ministeru chì ci vole à tuccà, è c'impieghemu perchè hè vera chì sta maternità hè luntana da tuttu è ghjè troppu periculosu. Sapemu tutti chì ci hè u gattivu tempu è ancu una parturiente ùn si pò micca mette in un elicotteru, ghjè troppu periculosu per a mamma è per u ciucciu dunque vutemu à prò è simu d'accunsentu cù sta muzione.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Emu da mette à u votu issa muzione.

Quale hè ch'hè in favore ? Unanimità. À ringrazià vi.

La muzione hè VUTATA à l'unanimità.

Emu finitu e muzione.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente nantu à a muzione chè avemu ritiratu, per spiecazione. Era a muzione nant' à a pruminata à bordu di strada di vacche è altri. Dipoi trè mesi o quattru ci femu pruminà da Caribba in Sillà da l' esecutivu, l' ODARC e cummissione è quì è cullà è per finì ultimamente cù amendamenti chì ani cacciatu u sensu di ciò chè no vulimu, tandu l' emu cacciata. Micca par fà vi vince à pena di tempu, ma pà no par micca perde tempu di più, l' avemu da riprisintà cù u nosciu sensu.

M. Hyacinthe VANNI

Hè detta !

Dunque, avà resta un cartulare, o Sgiò Presidente... O vulete risponde à Paul-Félix ? Fate come vo vulete, site u presidente.

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Diceraghju semplicemente chì ùn sete micca stati purtati da Caribba in Cillà ne da fole in canzone. Sapete chì ghjè una primura un prublema cumplicatu, è lasciu à libertà di sicuru di riprisintà dinù a vostra muzione, ma pensu chì a forma di a muzione ùn hè forse micca à più adattata, à ciò chè v' aspittate, ciò chè vo vulete fà, ciò chè no vulemu circà à fà insemi. Eo l' aghju detta digià à u presidente di l' ODARC chì s' hè impignatu assai, pensu chì al di là di a muzione ci vole à mette in ballu un gruppu di travagliu infurmale diceraghju, à u più prestu perchè ci sò l' affari chì si ponu trattà à traversu à una muzione è d' altri affari ùn si ponu micca trattà à traversu una muzione. Dunque ne parlemu è videremu da quì à u mese chì vene.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Dunque, resta un cartularu, o Sgiò Presidente.

**INNOVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE /
INNOVATION -CONTRÔLE – ÉVALUATION**

Raportu n° 073 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 5 di l'avamprugettu di lege organica relativu à l'apertura, a mudernizazione è a rispunsabilità di a magistratura

Rapport n° 073 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité de la magistrature

Le Président SIMEONI

Allora a sapete chì a lege privede chì l'assemblea di Corsica sia cunsultata quand'ellu ci hè un prugettu di riforma di a lege chì hà un effettu nantu à l'organisazione di i servizii publichi in Corsica, è in appiegazione di issu articulu, ch'avemu oghje à dà u nostru parè nant'à un prugettu chì tocca à l'amministrazione di a ghjustizia. À l'ingrossu, si tratta custì, ghjè a vulintà di permette à ghjudici chì sò in piazza è numinati in Francia, in a partita sottana di a Francia, di pudè vene per trè mesi in Corsica quand'ellu ci hè un bisognu. Allora, sò ch'aghju fattu, per permette à l'assemblea d'esse infurmata, aghju dumandatu u so avisu à i dui capi avucati di Bastia è d'Aiacciu. A capi avucata d'Aiacciu l'aghju avutu ma ùn capiscu micca perchè, a so lettera ùn hè micca ghjunta, u capi avucatu di Bastia, hà avutu una risposta è una lettera assai chjara, l'avete in appicciu à u vostru cartulare. Hè cumpletamente oppostu à sta riforma perchè dice chì ghjè una manera di trattà di manera superficiale prublemi chì sò prublemi di fondu, ch'ellu ci vole a cambià e regule è permette un rinforzu strutturale di i ghjudici è di i greffieri quand'ellu ci hè un bisognu. È ellu hà a paura è a dice di manera chjara in a so lettera

.... l'aghju da cità :

« Je note par ailleurs que les magistrats en question seront nécessairement des magistrats détachés de la Cour d'appel d'Aix-en-provence », également de Paris. J'avais dit du Sud, donc de Paris. « Il y a donc peu de chances, connaissant les choses en pratique, qu'un déplacement en Corse sur une période de trois mois soit tout simplement possible.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un progrès ni d'une modernisation de l'organisation de la justice et surtout, je ne crois pas que ce soit satisfaisant pour la Corse. C'est un dispositif dans lequel il ne faudrait pas entrer, car il pourrait s'étendre et être dévoyé dans l'avenir.

Je ne saurais donner pour ma part un avis favorable à ces textes qui éloigneront un peu plus demain les justiciables corses de leur juge ».

Donc c'est un avis qui est sévère, un avis qui émane du bâtonnier de Bastia. Il y a un certain nombre de collègues qui exercent la profession d'avocat, je pense qu'ils auront l'occasion de donner leur avis.

A titre personnel, et je voudrais ajouter deux choses qui figurent dans le rapport.

Premièrement, oui, je pense qu'il faut un renforcement des effectifs de la justice et on ne parle pas seulement de la justice pénale, on parle de toutes les formes de justice et notamment la justice civile et la justice de proximité. Oui, il faut un renfort.

Deuxièmement, il faut un renfort structurel.

Troisièmement, et je le dis en pesant mes mots, il y a une véritable politique de décorsisation active de la magistrature et des greffiers. C'est un constat objectif et c'est une réalité qui est partagée, y compris par des magistrats d'origine insulaire auxquels on fait systématiquement comprendre qu'il est globalement considéré qu'un magistrat d'origine insulaire n'a pas la distance suffisante pour bien rendre la justice.

Donc moi, je pense que c'est une approche qui est inexacte. Je rappelle qu'elle a quand même été théorisée, notamment dans le rapport Glavany au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac où il était écrit noir sur blanc que la présence de nombreux fonctionnaires corses contribuait à dévoyer l'administration, et à affaiblir l'intérêt général et la prise en compte de l'intérêt général.

Moi, je crois qu'on peut être Corse, magistrat, fonctionnaire, greffier, exercer en Corse et le faire dans le parfait respect des règles qui régissent la Fonction publique.

Quatrième et dernière remarque, ça a un rapport quand même, on nous a saisis, parce que la loi l'impose, de cet avis sur un projet de loi. Moi, je pense qu'on doit saisir l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour dire aussi que l'Assemblée de Corse, en tout cas c'est ce que je vous propose de faire, n'apprécie pas d'avoir découvert dans la presse le principe et le contenu d'une circulaire pénale destinée à la Corse.

Je ne sais pas ce que dira l'Assemblée de Corse, mais je peux vous dire que le Conseil exécutif considère que c'est un manquement à l'esprit et à la règle

des textes. Je ne vois pas pourquoi on nous consulte ou on demande notre avis sur des textes législatifs et pourquoi on ne demande pas notre avis sur des textes, certes réglementaires, mais qui sont d'une importance majeure, et ce d'autant mieux que l'on sait que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse se sont saisis et sont les seuls à l'avoir fait à l'échelle des collectivités dites locales ou territoriales en Europe, des problèmes des dérives mafieuses.

Je pense que le moindre des respects pour notre institution aurait été de nous informer du principe de cette circulaire et pourquoi pas de nous demander si nous avons un avis institutionnel dessus.

Je constate que cela n'a pas été fait, je le regrette. Il n'y a rien de personnel vis-à-vis du Garde des Sceaux dans cette critique. Par contre, à mon avis, il y a un problème de principe, notamment et fortement en ce qui concerne le respect de la lettre et de l'esprit des textes, et surtout le respect de notre institution.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque s'ellu ci hè intervenzione nant'à stu cartularu ?

Mma BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Monsieur le Président,

Alors effectivement, nous sommes saisis donc d'un avis. Nous avons déjà été saisis pour le renforcement des greffiers et, à l'époque, notre Assemblée s'était contentée de prendre acte.

Donc aujourd'hui, je constate une avancée, nous rendons vraiment un avis, un avis défavorable en l'occurrence.

Moi, je crois qu'effectivement, il faut, comme vous l'avez rappelé, regretter les tensions qui existent aujourd'hui sur les juridictions insulaires, tant au niveau des greffiers que des magistrats. De nombreuses procédures sont en attente, pas uniquement sur le pénal bien sûr, mais sur l'indemnisation des victimes, la conservation des hypothèques, toutes des procédures qui pourrissent parfois la vie des justiciables qui sont dans l'attente d'une décision.

Donc, c'est important bien sûr de faire remonter ces carences et ce besoin. Et cette proposition de loi effectivement, je suis sur l'avis défavorable, parce que c'est uniquement...

Alors sur les greffiers, moi, j'étais favorable parce que ça permettait de désengorger rapidement les dossiers en attente et il y avait un besoin ; sur les magistrats, là, au contraire, je crois qu'il faut instaurer des magistrats de manière pérenne dans nos juridictions. Et puis surtout, ce qui est inquiétant dans cette proposition, c'est le recours possible à la visioconférence, c'est-à-dire que le magistrat resterait sur le continent, Paris ou Aix-en-Provence en l'occurrence, et le justiciable serait ici en Corse.

Donc, pour prendre un exemple, sur une audience collégiale, au lieu d'avoir 3 juges, il y en aurait 2 et le 3ème serait sur le continent. Donc c'est parfaitement inacceptable et il ne faut évidemment pas mettre le doigt dans cette dérive qui consisterait peut-être à terme à supprimer complètement certaines juridictions.

Donc, un avis défavorable pour ces raisons-là.

Nous avons déposé un amendement, je l'expliquerai tout à l'heure, mais c'est simplement sur la suppression de l'article 1, parce que vous demandez de mettre un terme à la politique de décorsisation des emplois et de donner une priorité aux magistrats d'origine insulaire. C'est une blague ! Il n'y a jamais eu, ou très peu, de magistrats insulaires ! Il n'y a pas de politique de décorsisation des emplois. C'est malheureux, c'est à regretter, mais c'est pour des raisons pratiques. C'est compliqué d'aller à l'Ecole nationale de la magistrature à Bordeaux quand on habite en Corse. Donc, il faudrait plutôt travailler et aider les jeunes corses qui veulent se tourner vers la magistrature. Mais aujourd'hui, dire qu'il y a une politique de décorsisation des emplois, ça me semble être une aberration. Il y a peu de magistrats corses.

Alors, on peut évidemment déplorer l'absence de consultation du ministre de la Justice, mais il faut quand même rappeler que cette circulaire intervient dans une réforme globale de la justice pénale et qu'elle ne concerne pas uniquement la Corse. Donc effectivement, il y avait peut-être lieu à faire remonter des éléments, mais ça n'est pas une volonté, je pense, de ne pas avoir consulté la Corse, ça s'inscrivait dans une démarche globale.

Donc voilà pour mes observations et effectivement, nous déposons cet amendement, mais nous sommes défavorables également à ce projet.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mma Casanova-Servas.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Monsieur le Président,

Sans trop de surprise, je vais m'associer aux propos du Président du Conseil exécutif et à ceux de ma collègue et consœur Valérie Bozzi.

Vous avez bien compris qu'il n'est pas possible pour nous d'accepter ce qui est proposé.

Pour les greffiers, ma consœur l'a dit, les rôles d'audience étant surchargés, il est évident que pour le justiciable, on avait un intérêt à ce qu'il y ait beaucoup plus de greffiers, puisque, pour vous donner un ordre d'idée, si on fait délivrer une assignation aujourd'hui pour un divorce, on est fixé dans 4 ou 5 mois pour la date d'audience. À cette date, on va demander un renvoi, puis un renvoi et ça va durer un an et demi. Donc ça fait un peu long, et là je parle d'un divorce, je ne parle pas et ma consœur l'a fait, des rôles devant les commissions d'indemnisation des victimes et des justiciables qui attendent enfin de se voir allouer une somme en réparation du préjudice qu'ils ont subi.

Donc effectivement, pour les greffiers, si ça avait permis de désengorger les rôles des tribunaux, il est évident que nous partagerions cet avis et que nous étions pour un renfort. Un renfort, vous l'avez dit Monsieur le Président, un renfort structurel, c'est tout à fait ça.

Priorité aux magistrats insulaires, bien sûr, mais là je me demande de qui se moque-t-on ? Parce que malheureusement, on a quasiment plus de magistrats insulaires. Et puis, si l'on devait arriver à la visioconférence, alors ça voudrait dire qu'on n'aurait plus de magistrats insulaires et plus de magistrats tout court et que le justiciable rentrerait dans une salle d'audience pénale ou civile, prendrait un ticket pour recevoir sa sentence et c'est tout. Donc c'est inacceptable.

Moi en tant qu'avocate, je ne peux bien sûr que m'opposer à ce qui nous est proposé, parce que je trouve d'abord que c'est se moquer du monde, je le dis. Je ne parle même pas de cette circulaire pénale que nous avons, qui concerne la Corse... Alors, c'est vrai qu'elle est d'ordre général, mais elle concerne quand même et avant tout aussi la Corse. Et il est vrai que de l'avoir appris par la presse, que l'on se place d'un côté ou de l'autre de la barre, c'est inacceptable. On se moque de nous.

Donc, bien évidemment, pour « Fà populu in seme », c'est un avis défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Me Casanova pour cette plaidoirie.

Donc, si d'autres personnes veulent intervenir ? Non. Donc la parole au Président du Conseil exécutif pour l'avis sur l'amendement et s'il veut répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable à l'amendement !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Dunque pudemu mette à u votu st'amendamentu, prima.

Quale hè chì ghjè in favore à l'amendamentu ? Quale hè ch'hè contru ?

L'amendamentu ùn hè micca adduttatu.

(Contre : Fà populu in seme, Core in fronte et Avanzemu)

Dunque avà possu fà vutà u raportu di l'esecutivu.

Quale hè chì ghjè in favore à u raportu di l'esecutivu ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì s'astene ?

Dunque u raportu di l'esecutivu hè ADDUTTATU.

A Presidente hè quì, l'aghju da lacà a piazza vulinteri per e risoluzione.

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

RESOLUZIONE / RESOLUTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, emu travagliatu in cunferenze di i presidenti, mentre chè vo stavate travagliandu nant'à i raporti.

Ringraziu u Vice-presidente di u so aiutu.

Alors concernant tout d'abord, la résolution que nous souhaitons établir relative à la décision du tribunal administratif.

Donc, la journée a été très riche, comme vous l'avez vu sur le plan du débat concernant cette décision. Tout le monde a jugé que compte tenu de l'heure tardive et de tous les éléments qui ont été engrangés, en particulier tout au long de la matinée, les échanges avec Fernand de Varennes aussi, nous incitent en fait à prendre un peu de recul sur tous les éléments qu'il nous a donnés, à faire quelques vérifications aussi d'ordre juridique. Notamment, il y a un argument très intéressant qui a été évoqué par Fernand de Varennes, qui est l'argument de la discrimination.

Chaque groupe a aussi besoin de réfléchir là-dessus et ce que l'on va faire, on a déjà une trame très, très bien avancée, ce qu'on va faire, c'est qu'on proposera une résolution de l'Assemblée de Corse commune dans un mois. Donc, à la prochaine session, à la session du mois d'avril. Voilà, c'est préférable. Comme ça on aura vérifié l'ensemble des éléments nécessaires.

De plus, nous vous proposerons une version évidemment bilingue, deux versions donc, une en corse et une en français.

Donc une réunion aura lieu sur ce sujet dans les jours qui viennent. Donc, on va se revoir. Chaque groupe, ou les présidents ou un représentant de chaque groupe viendra. Vous déléguerez, Messieurs les Présidents, si vous le souhaitez, quelqu'un, et nous travaillerons ensemble à la finalisation de cette résolution, après avoir vérifié quelques points et intégrer certains arguments qui nous ont été avancés ce matin.

En tout cas, je crois qu'on peut se féliciter, les échos sont très positifs, du débat qui a eu lieu ce matin, en toute sérénité bien sûr. Enfin moi, j'en suis très satisfaite et vogliu, cambiù di lingua, scusate è vogliu ringrazià di sicuru

quelli chì ci anu aiutati durante tutta issa sessione, per a prima volta incù a traduzione, i servizii di sicuru ch'anu fattu u più per avè d'un puntu di vistu tecnicu a pussibilità di stà à sente u corsu o u francese ind'è l'emiciculu, ind'è e sale vicinu, ma dinò fora. È quessa ghjè una prima, cum'è l'aghju detta eri. È ghjè un bell'affare.

À ringrazià dinò tutti i traduttori chì ci anu aiutatu.

Pensu chè per elli dinò, ghjè una bella sperienza è serà sicuramente rinnuvellata.

À ringrazià vi à tutti.

Eccu per a prima risoluzione.

Pour la 2^{ème} résolution.

Souvenez-vous donc hier, nous avons reçu une délégation composée du président et du bureau de l'Association des maires de Corse-du-Sud, mais aussi les maires d'Afa et d'Appietto.

Donc, de ce point de vue-là, à la Conférence des présidents, il y avait une proposition de « Un soffiu novu » qui a été mise sur la table et une proposition donc du Président de l'exécutif et de moi-même.

Nous n'avons pas réussi à converger. Donc il y a 2 résolutions qui vont être présentées et mises au vote.

Donc, je pense que « Un soffiu novu » va présenter sa résolution.

Ensuite, Monsieur le Président, comme vous le souhaitez, ou vous présentez ou je présente la 2^{ème} résolution, et nous voterons successivement chacune des deux résolutions.

Donc, vous présentez la première, je vous en prie.

RESOLUTION N° 2023O101 présentée par le groupe « Un soffiu novu » : **Soutien aux maires victimes d'attentats**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

En effet, nous avons reçu et entendu l'émotion des maires hier.

Je pense que nous avons entendu les mêmes choses. Je crois que nous avons reçu des gens éprouvés par ce qu'ils ont vécu et qui attendaient, comme nous l'avions pressenti les uns et les autres, dès dimanche, une réaction de notre Assemblée et c'est déjà, je crois, une première réussite que d'avoir solennellement réagi et d'avoir solennellement interrompu nos travaux pour ce temps qui n'était pas un temps de catharsis, ni un temps de thérapie collective, mais un temps de prise de conscience partagée d'une souffrance, et nous divergeons, je crois, à cette heure, sur ce qui résulte de cette souffrance et ce que sont en droit d'attendre ces personnes qui nous ont manifesté à travers leurs mots la façon dont ils vivaient leur mandat et la façon dont ils avaient vécu ce qui n'est pas un psychodrame, ce qui est un incident significatif des dérives de notre société, et l'heure n'est pas à refaire le monde, mais à essayer de trouver les mots justes.

À cette heure-là, qu'est-ce qui nous rassemble et qu'est-ce qui nous distingue et pourquoi allons-nous présenter deux textes ?

Ce qui nous rassemble, c'est évidemment ce qui nous caractérise très souvent : l'humanité qui nous conduit à manifester à l'égard de ces deux maires, et au-delà de ceux qui nous écoutent, qui ont des fonctions électives, non pas qui ont peur, mais qui sont dans le doute par rapport à ce qui peut arriver dans les heures, dans les jours qui viennent, notre soutien. Donc, c'est la part d'humanité qui nous rassemble.

Ensuite, la conscience que, collectivement, les uns, les autres, nous devons construire, d'ici et de là où se trouvent les maires, un avenir plus serein qui soit de nature à surmonter les colères, les exaspérations, les doutes, les rancœurs, les jalousies et les dérives. Ça, nous l'avons en partage.

Quelles difficultés avons-nous aujourd'hui à partager ? Le fait que nous, nous condamnions ces actes. J'insiste et je répète, nous condamnons des actes.

Ce faisant, on ne condamne personne et on ne damne personne. Ça ne fait pas de nous des procureurs, ça ne fait pas de nous des moralistes, ça ne fait

pas de nous des tisonniers qui voudraient jeter de la braise sur quelque feu que ce soit. Ça fait de nous des hommes et des femmes qui avons une vérité chevillée au cœur, qui avons entendu cette part de vérité dans la bouche des maires que nous avons reçus, avec qui on essaye d'être en écho, avec qui on essaye de prolonger cette émotion.

Et nous pensons que ces maires ont besoin d'entendre un soutien, qu'ils ont besoin d'entendre cette volonté collective de construire, mais qu'ils ont aussi besoin d'entendre que l'on condamne.

C'est l'esprit du texte que vous avez sous les yeux, qui reprend ces principes : des principes de générosité, de partage, de solidarité et de responsabilité assumée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous ne la lisez pas ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui !

« À deux jours d'intervalle, deux mairies de l'agglomération ajaccienne, Afà et Appiettu, ont subi des dégradations criminelles ayant endommagé leurs bâtiments communaux.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INDIGNE ET CONDAMNE avec fermeté ces attentats qui s'apparentent à des tentatives d'intimidation inacceptables envers les équipes municipales des deux communes.

ASSURE les maires, équipes municipales ainsi que les populations des deux communes de son indéfectible soutien face à ces actes de violence.

EN APPELLE SOLENNELLEMENT, en tant que matrice politique de la vie politique insulaire, à la responsabilité de chacun pour que de telles exactions ne se reproduisent plus et que la Corse s'engage dans un cycle politique apaisé propre à son épanouissement, loin du recours à la violence. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. A ringrazià vi. Qui veut s'exprimer ?

On peut, je le rappelle, faire un pour, un contre. Valérie !

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, nous avons déposé cette résolution solennelle pour nous indigner et condamner fermement les actes de violence qui ont été commis dernièrement sur les bâtiments communaux d'Afa et Appietto.

C'est une résolution de soutien à ces maires, à son conseil municipal, à sa population.

Et nous pensons qu'il faut aujourd'hui dénoncer fortement ces dérives qui touchent les Corses, qui touchent les élus, qui touchent les bâtiments communaux, qui touchent les chefs d'entreprise.

C'est notre rôle ici de condamner ces actes de violence, ces dérives, pas les hommes, ce sera la justice qui le fera peut-être, en son temps. Mais c'est important et ça a été dit, lors de l'Assemblée générale des maires, c'est important de ne pas banaliser ces actes de violence ; ces actes de violence du quotidien que subissent souvent les maires qui sont au contact direct de la population.

Et, en tout cas aujourd'hui, je suis à leurs côtés, nous sommes à leurs côtés. Notre soutien est clair, il n'est pas en demi-teinte, il est sans ambiguïté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer sur cette motion ?

Pierre !

M. Pierre POLI

Je ne vais pas être très long, je vois que tout le monde fatigue.

Il est important, je pense, de se réjouir de ce soutien. Mais au-delà de ce soutien, je pense qu'il est très important aujourd'hui de se poser les bonnes questions.

Est-ce que cette situation était prévisible ? Je pense que oui.

Est-ce que nous avons tout fait pour l'éviter ? Je pense que non.

Est-ce que nous avons été à l'écoute de la jeunesse ? Je pense que non.

Cette jeunesse qui aujourd'hui a été dans les rues au moment de l'ignoble assassinat du regretté Yvan Colonna. Mais au-delà, aujourd'hui, cette jeunesse, elle vit des moments très difficiles : une situation économique catastrophique, la difficulté de travailler, de se loger.

Donc aujourd'hui, nous devons être à leur écoute.

Bien entendu, le soutien aux maires, pour moi, il est indéfectible.

Je suis maire, je connais les problèmes que l'on rencontre tous les jours. C'est un choix qu'on a fait. On se doit de l'assumer. Mais toutes ces raisons font qu'aujourd'hui, ça doit nous interpeller. On ne peut pas se contenter de condamner et de soutenir, on doit aller au-delà.

Alors pour terminer, je dirai que toutes ces raisons ont fait qu'aujourd'hui, cette situation dramatique, parce qu'elle est dramatique, parce qu'on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants, doit cesser.

Alors aujourd'hui, une des raisons, et là je vais aller peut-être un peu loin, une des raisons et pas des moindres pour moi, et là je m'adresse à notre famille, à la famille nationaliste : est-ce que vous pensez que les divisions ont toujours été, je dirais, synonymes de paix et de sérénité ? Je ne pense pas.

Je ne le pense pas et je pense que cette situation a joué aussi là-dedans.

Donc, je pense que si on veut aujourd'hui retrouver la sérénité, la paix à laquelle on aspire, on se doit, nous, et là, que les choses soient claires, je n'accuse personne, chacun connaît sa part de responsabilité dans cette situation... Je pense qu'on doit faire un retour en arrière, se mettre autour d'une table et parler, et montrer à cette jeunesse qu'on est capable d'avancer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Non.

Donc, on passe au vote sur la motion présentée par « Un soffiu novu » ?

Quel est l'avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'exécutif s'abstiendra sur cette motion, puisque, je l'ai déjà dit, le soutien et la solidarité aux maires et aux élus d'Afa et d'Appietto ont été manifestés, notamment par le Conseil exécutif y compris à travers ma présence, réaffirmés lors de la rencontre que nous avons eue avec les maires, avec le président Ciccolini, le bureau de l'Association des maires de Corse-du-Sud.

Donc, l'exécutif s'abstiendra également pour que cette motion puisse avoir une majorité, ce qui est une façon de dire aussi que nous ne voulons pas rajouter des divisions. Nous voulons la paix. Nous voulons réaffirmer un certain nombre de principes, je l'ai fait et je crois que nous essayons de le démontrer au quotidien : la démocratie, la paix, une solution politique, des réponses aux attentes, aux espoirs et aux angoisses de notre société, notamment de notre jeunesse. C'est le message à mon avis que nous devons toutes et tous essayer de faire passer au moment de ce débat et puis au-delà.

Et je ne doute pas que si nous nous y engageons et si nous nous y employons tous, nous allons réussir à construire cette paix dont la Corse a tant besoin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous passons au vote sur la motion qui a été présentée par Jean-Martin Mondoloni.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas. Donc non-participation de « Core in fronte ». Qui est pour ?

Donc la résolution présentée par le groupe « Un soffiu novu » est ADOPTÉE.

(Abstention de « Fà populu in seme » et « Avanzemu » ; Non-participation de « Core in fronte » ; Pour « Un soffiu novu »)

Nous passons maintenant à la résolution qui est le résultat d'un échange en conférence des présidents, même si pas tout le monde ne s'est rallié à elle.

RESOLUTION N° 2023O102 présentée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et M. le Président du Conseil exécutif : Soutien aux maires victimes d'attentats.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une résolution, pour la présenter de manière générique, et ensuite je la lirai, une résolution dont je vais rappeler les principaux éléments.

Evidemment, elle procède d'une logique de soutien total. Elle vise à rappeler que la commune, parce que nous l'avons entendu de la bouche des maires qui étaient présents, que la commune est l'échelon essentiel et premier de la vie démocratique, qu'elle est un symbole de la vie démocratique. Et que nous souhaitons réellement que les logiques de tension disparaissent complètement et que l'on s'engage enfin, comme je le disais hier matin dans mon discours, dans une logique de construction d'un avenir apaisé qui passe par différents facteurs, différents éléments. Et effectivement, je rejoins ce qui a été dit il y a un instant, qui passe par un engagement de nous tous.

Je lis la résolution.

« Après avoir rencontré, le jeudi 30 mars 2023, au siège de la Collectivité de Corse, les maires d'Afa, d'Appiettu, le Président de l'Association des Maires de Corse-du-Sud, et le bureau de cette association,

LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE ET L'ASSEMBLÉE DE CORSE

EXPRIMENT leur soutien aux maires et élus d'Afa et d'Appiettu après les incendies volontaires ayant visé les mairies de ces deux villages ;

RAPPELLENT que les communes sont les premiers échelons de la vie démocratique et que les « Case cumune » en sont un symbole intangible et à respecter ;

RÉAFFIRMENT solennellement leur refus des logiques de tension et leur engagement en faveur de la construction de la paix. »

Qui souhaite intervenir sur cette résolution ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Pour ma part et au nom du groupe que je représente avec mes amis, dire notre adhésion au texte qui vient d'être lu.

Bien sûr dire que je m'inscris totalement dans les propos qui ont été tenus par Pierre au nom d'« Avanzemu », et également que je comprends la position qui a été exprimée par le groupe à travers les propos de Jean-Martin Mondoloni et de Valérie Bozzi.

Il y a une confusion extrême qui donne lieu à un certain nombre d'interprétations, de messages plus ou moins cohérents.

À ce stade, y compris de notre session, dire bien sûr notre soutien aux maires, d'abord. J'ai eu l'occasion avec d'autres d'être présent hier matin, lors de la réunion en préfecture au palais Lantivy, dans des locaux de la Collectivité et ensuite avec d'autres présidents, lors de la rencontre avec le Président Ciccolini et les maires qui l'accompagnaient.

Depuis un moment déjà, et c'est ce que je voudrais particulièrement retenir ce soir, on sent une angoisse sur laquelle brièvement, je voudrais encore une fois revenir. Je ne dis pas que les élus de cette Collectivité n'en sont pas eux-mêmes victimes, qu'ils soient maires ou pas, mais dans le quotidien municipal et dans le moment que l'on vit, qu'il s'agisse d'urbanisme, de social, d'équipements publics, d'accès aux services publics et de tant d'autres choses, une pression supplémentaire est aujourd'hui mise. Il y a également, il faut bien le dire, de temps à autre une petite musique selon laquelle les élus municipaux ne seraient pas nécessairement au rendez-vous, alors même semble-t-il, qu'ils sont, et sur bien des sujets, en première ligne.

Donc il y a aussi, à travers ces propos, ces attentes, pour ne pas dire parfois ces craintes, quelque chose de cet ordre-là que notre Collectivité, à mon avis, doit prendre en compte.

Deuxièmement, même si la motion ne le dit pas, mais ça n'était pas l'objet, donc il n'y a pas de difficulté ni de débat à cette heure, il y a cette idée de la place de la commune dans l'architecture des pouvoirs locaux et plus généralement dans le paysage politique. Bien sûr que la Collectivité a vocation à exercer des compétences supplémentaires, au terme notamment du processus qui est en cours et dont on espère qu'il reprendra bientôt avec Paris, avec l'État.

Mais en même temps, la collectivité municipale a aussi des compétences nouvelles, en tous les cas, c'est ma conviction, à exprimer et à exercer dans des domaines à discuter et on n'est pas là ce soir pour les énumérer, mais c'est l'évidence, que cette question-là devra également être prise en compte. Et que l'angoisse évoquée plus tôt et par d'autres, elle est aussi, me semble-t-il, nourrie ou inspirée par des considérations de cet ordre-là.

Troisièmement et enfin, dire qu'on ne peut rien régler en brûlant, en détruisant, en invectivant et bien sûr qu'il y a un chemin aujourd'hui à construire qui doit associer la Collectivité, qui doit impliquer l'État, mais qui doit et intimement impliquer également les communes et les premiers magistrats, ainsi bien sûr que les conseils municipaux. Ça me paraît important et ça me paraît même fondamental. Je crois qu'au confluent de toutes ces attentes, il y a pour partie le texte qui ce soir est proposé.

Donc, vous l'aurez compris, en écho, avec une sensibilité particulière, des mots qui peuvent être différents, mais un sentiment me semble-t-il assez convergent et sans rien retirer de l'analyse pertinente qui est faite par Pierre et qui, de notre point de vue, est également à la source de bien des difficultés, nous voterons cette résolution. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense que sur certains points, nos volontés communes, c'est de rechercher les voies de l'apaisement, de la tranquillité, du mieux-vivre, de l'harmonie, de la fin des conflits.

Ensuite, il y a des manières de le dire, des manières de le positionner et il y a en chacun d'entre nous, sa famille politique d'origine, son histoire. Nous, historiquement, on n'a jamais rien condamné, quel que soit les dommages collatéraux ou connexes qu'il y avait. On a eu cette position historique. Par principe, je continue à l'avoir, mais aussi par conviction, parce que si on avait écouté le chant de la masse dans les années 80, on aurait condamné, exécuté et anéanti ce qui, quelques dizaines d'années après, est devenu l'espoir de tout un peuple.

Je garde cette position. Mais je suis par contre ferme dans mes convictions, dans mon humanité, dans ma recherche de cet équilibre et dans mon refus des affrontements.

Sûr que quand je vois deux mairies du rural, deux maires qui de notoriété, sò bravi ghjenti, ça m'interpelle. Je me dis, comment on peut en arriver là, alors que dans les années 80, malgré les exactions, malgré les barbouzeries, il n'y a aucune mairie CFR qui a pris un seul paquet. Il y avait un respect tacite de cet espace de démocratie. Et nous aussi, il faut qu'on se rappelle.

Il y a eu en 1980 manifestation de la CFR où chaque section CFR a défilé Ajaccio, avec sa banderole, CFR de là, CFR de là-bas, il n'y a pas eu de ripostes impersonnelles. Bien entendu, ça a renforcé nos convictions, ça nous a motivés. Mais on est restés collectivement dans une dimension très politique, même si c'était une dimension de rupture, une dimension violente, une dimension liée, aujourd'hui, à ce que vous appelez la clandestinité. Il y avait quand même des règles, même si elles n'étaient pas écrites.

Donc je crois qu'il faut demander des règles et d'essayer d'œuvrer pour que la Corse retrouve un espace de paix. Aujourd'hui, on n'est pas en paix, ce n'est pas vrai. Il y a des manœuvres souterraines permanentes. Pourquoi ces deux mairies ? Il vaut mieux aller viser Jean-Christophe à Porto Vecchio, c'est l'anarchie totale dans l'urbanisme ! Ça veut dire qu'on n'est pas dans des logiques fondamentales.

Par contre, ce que je sais par expérience, c'est qu'il peut y avoir des arrestations et qu'on peut avoir la surprise ou la fausse surprise de découvrir que ce sont nos enfants, que ce sont des gens qui sont au quotidien avec nous è chî sò bravi ziteddi dinò et qu'on aura ce dilemme de la défense, de l'exigence de leur libération, ne serait-ce que pour qu'on puisse continuer un processus politique qui ne soit pas entravé par des logiques action-réaction.

Moi, j'ai essayé de proposer des mots simples, des mots positifs, mais qu'il n'y ait pas des mots de condamnation, qu'il n'y ait pas des mots liés à des logiques qui sont du passé.

Donc dans ces conditions, moi je considère qu'on doit accepter chacun nos différences, nos parcours, nos histoires, nos rôles d'encadrement respectifs de tous les nôtres. Il y a des extrêmes partout. Aujourd'hui, la Corse, elle a besoin plus que jamais d'une solidarité même si elle est inconditionnelle.

Donc dans ce cadre-là, je vais signer le texte collectif des trois groupes nationalistes en faisant quand même beaucoup d'efforts parce qu'il y a une époque où, avec la règle de la non-condamnation, ça voulait dire non-participation à un texte. Mais ce n'est pas un texte de condamnation, c'est encore moins un texte d'approbation, c'est un texte de rappel à la raison, de soutien aux hommes, de soutien à l'espace public qu'est la commune, de soutien au groupe

collectif qu'est le Conseil municipal et de refuser les logiques d'affrontement fratricides entre Corses parce que, Francesi merri in Corsica, ùn ci n'hè micca, ùn ci sò chè Corsi è tandu, ci vò di purtà una riflezzioni cullettiva, comu avemu da fà pè accumpagnà un prughjettu puliticu sinceru chè tuttu u mondu si ritruvessi pè appacià issu paesi chì hè sempri in cattivezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

In duie parole simplicemente pà dì chì quì, ùn si tratta mancu stampa di discorre u nostru sustegnu à i merri, à i cunsiglii municipale, à l'eletti è à a ghjente di paesi chè no cunniscemu. Hè pà quessa chè no prupunemu issu testu in issa logica quì.

Ma dicemu dinò è ghjè a siconda logica, u sicondu puntellu chì accumpagna a nostra pruposta di risoluzione chè no vulemu à nome di u gruppu ma al di là, à nome di a nostra famiglia pulitica, à nome di tuttu ciò chè no purtemu dipoi anni è anni, tuttu ciò chè no vulemu purtà pà i nostri figlioli, truvà tutte e vie in Corsica chì ci parmittaranu di campà in una sucietà di pace, una sucietà arradicata à a demucrazia, una sucietà chì possi sviluppà si in cundizione bone è accittevule.

Hè pà quessa chì avemu circatu à traversu issi dui puntelli quì à prupone una risoluzione chì à contu nostru possi esse sparta, vutata è accumpagnata da tutti. È ramintà incù forza chè no vulemu viramente una Corsica appaciata è una soluzione pà issu paese dumane ma chì què passa dinò pà u nostru sustegnu à i merri chì sò tocchi è chì no vulemu purtà oghje à traversu issa risoluzione u nostru sustegnu.

À ringrazià vi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, on a bien mis en évidence ce qui nous sépare en dépit d'explications que j'ai trouvées parfois un peu laborieuses.

Simplement à ce stade de ce que j'ai entendu, pour notre part, on ne cède pas au chant de la masse, on ne juge personne, on n'exécute personne, on ne riposte pas, mais on ne se tait pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Innò. Avà avemu da passà à u votu.

U Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

À favore di a risoluzione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, mettu à u votu sta risoluzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Non partecipazione ? È quale hè chì ghjè à prò ?

A risoluzione hè ADUPRATA.

Eccu, avemu dunque duie risoluzione è circheremu quantunque à fà un bellu pezzu di via insemi.

À bona sera à tutti. À ringrazià vi à tutti. À prestu.

La séance est levée à 21 h 57.